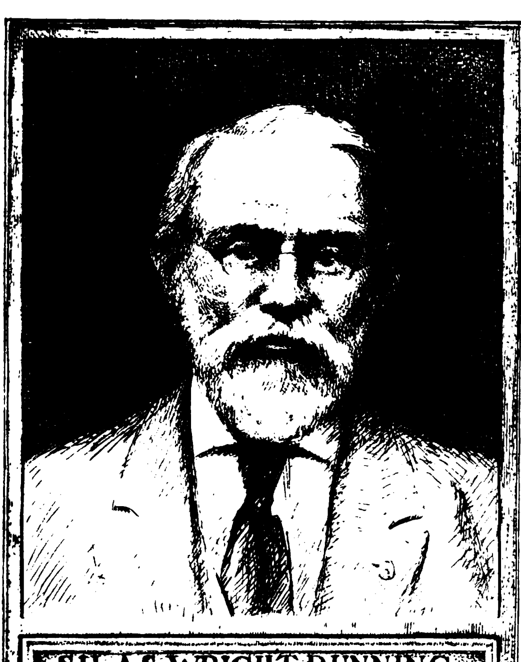
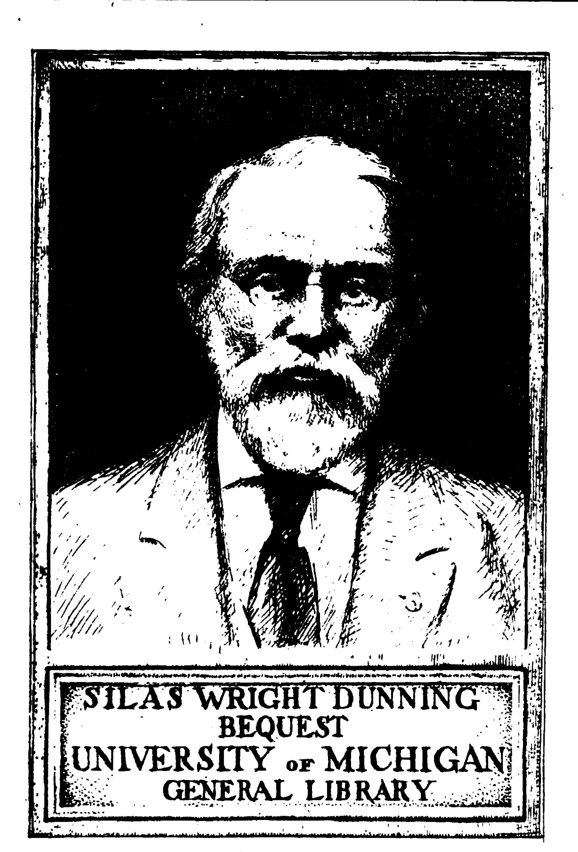
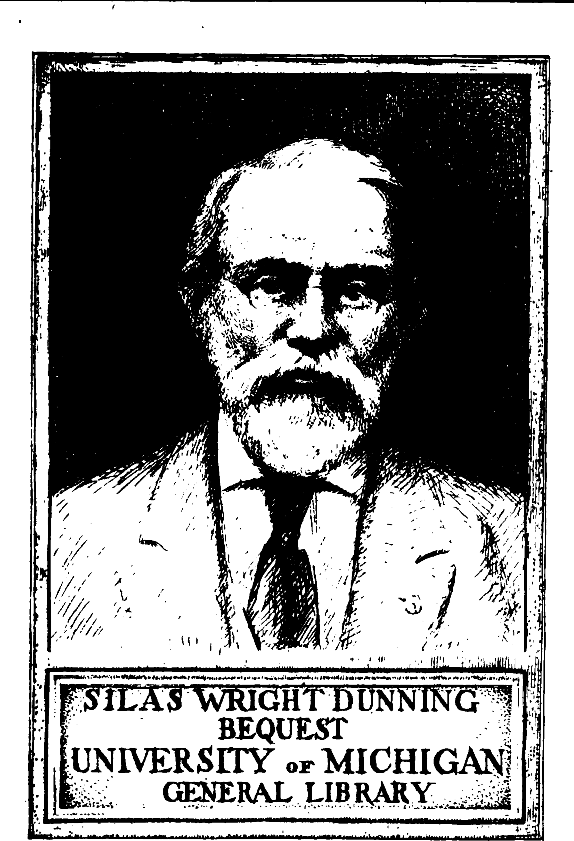
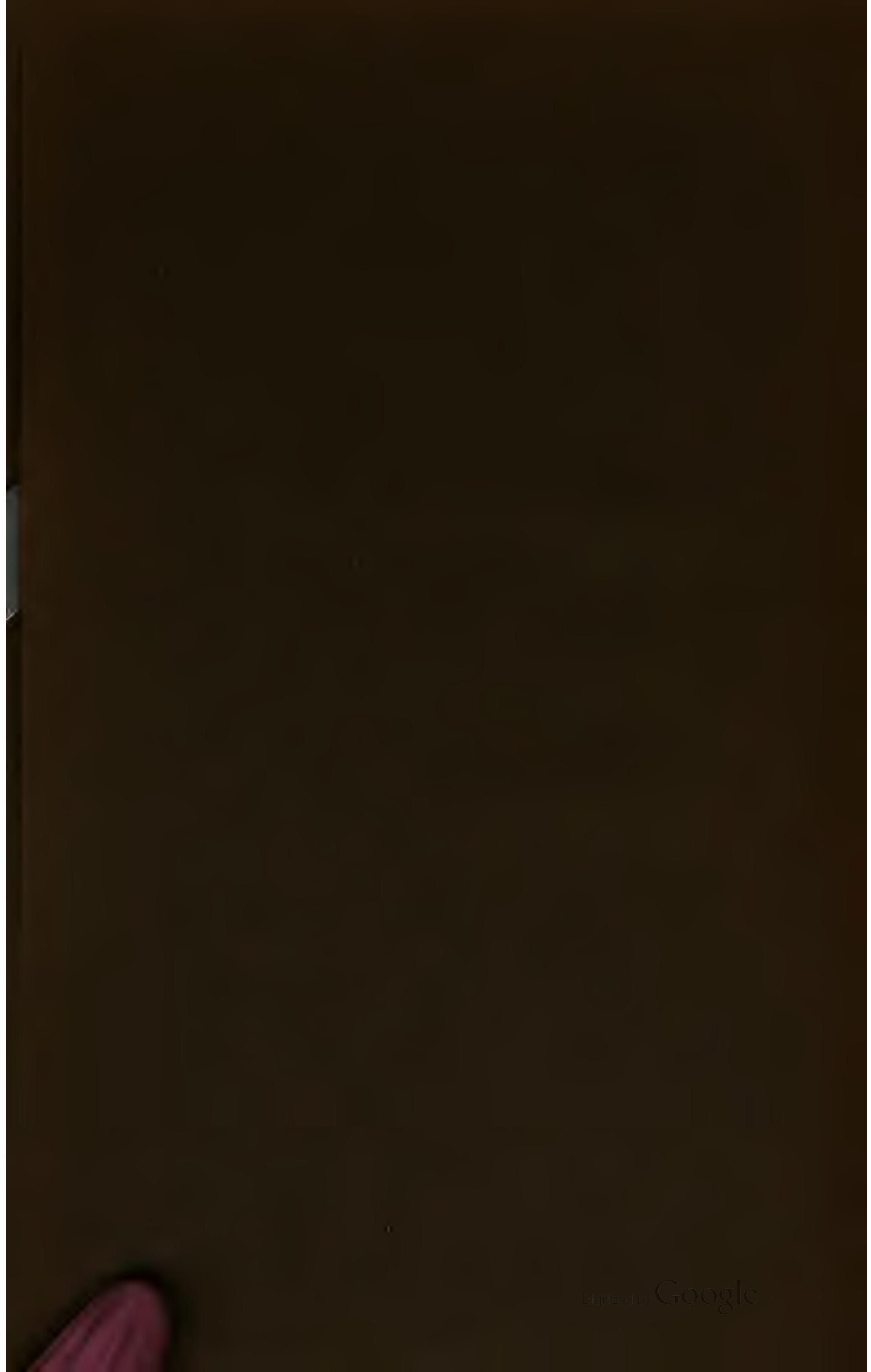





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU COTENTIN

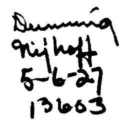
(ARCHÉOLOGIE, BELLES-LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS)

TOME ONZIÈME



AVRANCHES
IMPRIMERIE ALFRED PERRIN, RUE DE LA CONSTITUTION.

1895



LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU COTENTIN

Bureau de la Société

Président.............	Mgr GERMAIN, Evêque de Coutances et Avranches.
Vice-Président........	M. PIGEON, chanoine titulaire, Coutances.
Secrétaire.............	M. LETERRIER, avocat, Coutances.
Secrétaire-Adjoint.....	M. Léon LEMUET, Coutances.
Trésorier.............	M. ENAULT, propriétaire, Coutances.
Bibliothécaire-Archiviste.	M. BENOIT, receveur des finances, Coutances.

Membres adjoints au Bureau

M. LAIR, maire de Coutances, proviseur honoraire........................	Coutances.
M. DOMBREVAL, ancien conseiller général.	id.
M. MENARD, chanoine titulaire..........	id.

Membres de la Commission du Musée

M. TANQUERAY, artiste..................	Orval.
M. Léon LEMUET, artiste................	Coutances.
M. BENOIT, receveur des finances........	id.

Membres titulaires

MM.

ANGOT, propriétaire, ancien notaire......	Coutances.
AUBRY, aumônier du Lycée..............	Coutances.
BENOIT, receveur particulier des finances.	id.
BINET, curé-doyen......................	Cerisy-la-Salle.
BLONDEL, propriétaire..................	Coutances.
BOURSIN, chanoine titulaire.............	id.
BOUILLON, chapelain des Augustines.....	id.

MM.

BRIANT, curé de Biniville	Biniville.
CHEVALIER, avocat, conseiller général	Coutances.
DALLAIN, chanoine	id.
DE LA RUE, notaire	id.
DE LONGUEVILLE, chanoine honoraire	id.
Le Comte DE MOBECQ, propriétaire	Mobecq.
COURAYE DU PARC, propriétaire	Avranches.
DUPREY, Pierre, propriétaire	Cambernon.
DUBOIS, propriétaire, ancien conseiller de la Préfecture	Coutances.
DUREL, vicaire-général	id.
FLEURY, pro-secrétaire de l'Evêché	id.
FOUCHARD, vicaire à	Domjean.
GRITTON, avocat	Coutances.
HÉLAINE, curé	Belval.
JAMBIN, propriétaire	Agon.
JAMES, vicaire à Sainte-Mère-Eglise	Sainte-Mère-Eglise.
JOUBIN, chanoine titulaire	Coutances.
JOUBIN, curé	Savigny.
LAISNEY, chanoine honoraire, secrétaire particulier de Monseigneur	Coutances.
LEBOURGEOIS, curé de	Villebaudon.
LEBEDEL, curé de Saint-Saturnin	Avranches.
LECHEVALIER, propriétaire	Coutances.
LECARDONNEL, curé	Mesnil-Rault.
LEGOUX, vicaire-général	Coutances.
LEMASSON, curé-doyen	Gavray.
LEMONNIER, supérieur du Collège et Petit Séminaire	Saint-Lo.
LERENDU, propriétaire	Périers.
LEROY, curé-doyen de	St-Hilaire-du-Harcouët
LETOT, curé de	Pont-Hébert.
LEVON, hologer	Coutances.
MARIE, aumônier de Pont-l'Abbé (Bon-Sauveur)	Picauville.
MAUDUIT, chanoine titulaire, secrétaire-général de l'Evêché	Coutances.

MM.

Montaigne, curé	Régnéville.
Michel de Monthuchon, propriétaire	Monthuchon.
Mustel, chanoine honoraire, directeur de la *Revue Catholique*	Avranches.
Poret, maire	Denneville.
Poulain, chapelain du Sacré-Cœur	Coutances.
Prévallée, propriétaire	id.
Regnault, sous-préfet	Coutances.
Rosselin, curé-doyen	Brecey.
Robine, vicaire à la Trinité	Cherbourg.
Sanson, chan. honoraire, pro-secrétaire	Coutances.
Tollemer, archiprêtre, curé-doyen de Saint-Pierre	id.
Tollemer, curé de Saint-Nicolas	id.
Turgot, chanoine, curé-doyen de Notre-Dame de	Granville.
Varin de la Brunelière, à	Notre-Dame-de-Cenilly.
Vautier, supérieur des Missionnaires de Notre-Dame-sur-Vire	Troisgots.
Viel, curé de	Colomby.

Membres correspondants.

MM.

Adrian, capitaine, chef du Génie	Saint-Malo.
Blaisot, élève de l'Ecole des Chartes	Blainville.
Bouet, artiste	Caen.
Briens, sénateur de la Manche	Cérences.
Canivet, artiste	Chambois (Orne).
Caligny (de)	Paris.
Clouet, professeur au Lycée	Saint-Brieuc.
Courtois	Orglandes.
Daniel, capitaine de frégate	Brest.
Delisle, membre de l'Institut, directeur de la Bibliothèque nationale	Paris.
Desmottes, professeur agrégé au Lycée	Bordeaux.
Dolbet, archiviste du département de la Manche	Saint-Lo.

MM.

Drouet, archiviste	Saint-Pierre-Eglise.
Dumesnil, inspecteur-général	Paris.
Dupont, conseiller à la Cour d'appel	Caen.
Durier, Charles, chef de bureau au Ministère de la Justice	Paris.
Durier, Emile, avocat à la Cour d'appel	id.
Faure-Beaulieu, ancien conseiller de la Cour d'appel	Neuilly-sur-Seine.
Feuardent, numismate	Paris.
Fierville, censeur au Lycée Charlemagne	id.
Guillouard, professeur de la Faculté de Droit	Caen.
Lavoix, procureur de la République	Montluçon.
Leriverend, agent-voyer	Pontorson.
Leroy, juge d'instruction	Pont-l'Evêque.
Letellier, propriétaire	Caen.
Levé, vice-président du Tribunal	Avesnes (Nord).
Loisel, président du Tribunal	Mayenne.
Meunier, Stanislas, directeur du Muséum d'histoire naturelle (section de zoologie)	id.
Onfroy, antiquaire	Lisieux.
Pigeon, Victor, ancien Receveur à Mortain	Genêts.
Prilleux	Paris.
Reffuveille, contrôleur des douanes	Le Havre.
Sauvage, ancien juge de paix	Paris.
Tostin, ingénieur des chemins de fer	id.
Travers, Emile, ancien conseiller de préfecture	Caen.
Vibert, avocat à la Cour d'appel	Paris.

Sociétés Correspondantes

Algérie	Académie d'Hippone.
Calvados	Société des Beaux-Arts de Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.

Jersey...............	Société Jersiaise pour l'étude de l'histoire et de la langue du pays.
Manche.............	Société d'Archéologie d'Avranches.
	Sociétés d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle de Saint-Lo.
	Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de Valognes.
Seine.................	Société d'Anthropologie, à Paris.
Sarthe...............	Revue Historique et Archéologique du Maine, au Mans.
Finistère............	Société Académique de Brest.
Ille-et-Vilaine........	Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
Etats-Unis d'Amérique.	The Smithsonian Institution, à Washington.
Orne................	Société Archéologique de l'Orne, à Alençon.
Alsace..............	Société Belfortaine d'émulation, à Belfort.



SAINT ROMPHAIRE

ÉVÊQUE DE COUTANCES

Observations préliminaires et critiques.

Nous n'avons pas des actes fort anciens sur saint Romphaire. S'il en a existé au VIIIe ou IXe siècle, ils auront disparu pendant les invasions normandes. La fête du saint remonte cependant à une assez haute antiquité, puisque nous la trouvons établie, comme celle de saint Lo, dès le XIe siècle. C'était une fête de seconde classe, ainsi que l'indique l'Ordinaire des offices du prieuré de Saint-Lo de Rouen. Mais cet office n'avait point de leçons particulières pour saint Romphaire. Tout y était du commun d'un pontife. Il en était de même à Coutances, comme le prouvent le bréviaire-manuscrit de Valognes et celui de Geoffroy-Herbert, imprimé à Rouen, en 1499. Vers cette époque parut une vie manuscrite de saint Romphaire. Elle est courte et sobre de détails, mais elle s'appuie sur des traditions respectables et sur ce que que l'histoire positive nous apprend, touchant le saint pontife. Ce manuscrit, que l'on regarde comme perdu, était encore entre les mains de Toustain de Billy, curé du Mesnil-Opac, quand il écrivait son *Histoire des Evêques de Coutances*, au commencement du siècle dernier. Mais si cette copie a disparu, elle a été conservée presque intégralement dans le bréviaire de Mgr de Briroy, où elle fut insérée, pour la première fois, en 1601 (1).

(1) Plusieurs expressions citées par Toustain de Billy et la légende du bréviaire de Mgr de Briroy indiquent la jeunesse relative de la vie de saint Romphaire. Nous ne citerons que le mot de Barfleur « Barofluctus », employé dans les actes primitifs. Cette orthographe de Barfleur n'apparaît qu'à la fin du XVe siècle et surtout au XVIe siècle. Au XIIe siècle, Orderic Vital, dans son *Historia Ecclesiastica*, 3e partie, livre XII, écrit « Barbaflot ». Wace, dans son *Roman de Brut*, T. II, vers 11,562 « Barbefloc ». Le Livre noir de la cathédrale de Coutances, du XIIIe siècle, « Ecclesia de Barbefluctu. » Dans ce même siècle, les chartes de fondation de l'Hôtel-Dieu de Barfleur « Barbefluctus, Barrofluctus ». Au XIVe et au XVe siècles, le Livre blanc de la cathédrale de Coutances « Ecclesia de Barbefluctu ». Froissart écrit : « Barfleus », et les historiens anglais Howden et Northbury : « Barflet et Barbeflet ». Enfin, dans un acte de 1533, accordé par le roi François Ier, en faveur des Augustins de Barfleur, nous trouvons « Barfleur » orthographié comme nous l'écrivons aujourd'hui.

Voici le résumé de cette vie : « Saint Romphaire naquit en Angle-
» terre ; son père s'appelait Hermolaus et sa mère Delphine. Après
» de bonnes études, il quitta sa patrie, pour visiter la Gaule, et en
» particulier l'Aquitaine, habitée alors par un grand nombre de
» saints dont il voulait étudier la vie et suivre les exemples. Il
» n'avait alors que 18 ans. Une tempête le jeta dans le port de Bar-
» fleur, sur la côte orientale du diocèse de Coutances.

» Saint Lo ayant appris son arrivée l'appela près de lui et, charmé
» des dispositions du jeune étranger, le retint près de lui et l'ad-
» mit plus tard au sacerdoce. Saint Romphaire revint alors évangé-
» liser Barfleur. Sa vie était si sainte et si pieuse qu'après la mort
» de saint Lo, il fût élu, par le peuple et le clergé, pour être son
» successeur.

» Pendant qu'il administrait son diocèse avec beaucoup de sa-
» gesse, il y reçut, comme exilé, le saint pontife Prétextat, son
» métropolitain. Il dut le visiter assez souvent et jouir de son inti-
» mité, car, lorsque dix ans après, il fût rappelé à Rouen, en
» 586 ou 87, pour y être assassiné par un des sicaires de Frédé-
» gonde, c'est saint Romphaire qui fut invité pour présider à ses
» funérailles. On pense que ce saint Evêque de Coutances mourut
» vers l'an 590, après vingt-deux ans d'épiscopat (1). »

En 1663, Mgr de Lesville, et Mgr Dupont, en 1830, modifièrent la première légende publiée par Mgr de Briroy. Ils ajoutèrent plusieurs particularités, comme la consécration de saint Romphaire par saint Prétextat et la présence de saint Romphaire à l'inhumation de saint Sénier et à l'élection de saint Sever. Ces faits peuvent être vraisemblables, mais dans les actes de ces saints, rédigés à une époque quasi-contemporaine, saint Romphaire n'est pas cité. Cette seconde vie du saint Evêque de Coutances a été conservée dans les bréviaires de Mgrs de Brienne, en 1715 ; de Gouyon de Matignon, en 1741 ; de Talaru de Chalmarel, en 1769, et de Dupont-Poursat, en 1830.

Trigan, dans son *Histoire ecclésiastique de Normandie*, suit la légende du bréviaire de Mgr de Matignon, mais ne dit rien de la présence de saint Romphaire aux funérailles de saint Sénier.

Rouault, curé de Saint-Pair, dans son *Histoire des Evêques de Coutances*, admet la même légende dans son entier, mais l'augmente encore considérablement et la modifie dans certains endroits ; mal-

(1) Toustain de Billy, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, T. I, p. 43.

heureusement il ne peut donner aucune preuve de ce qu'il avance. « Saint Romphaire, dit-il, descend des rois de Northumbre, qui » s'appelaient Osoüis. Son père se nommait Hermolan, sa mère » Delphine, de l'illustre maison d'Anemond, sortie des rois de » Cant..... Saint Romphaire était d'une race de saints. Il comptait » parmi ses parents saint Samson, évêque de Dol, saint Magloire, » évêque du même siège, saint Malo, évêque d'Aleth, saint Delphin, » archevêque de Lyon, saint Osoüald, roi de Northumbre, martyrisé » par les Merciens, enfin saint Aidoüin qui versa aussi son sang » pour la foi du Christ. » Rouault cite également le nom du professeur de saint Romphaire : « Saint Hidulte, qu'on appelle en France » Ideult, et qui vivait dans le pays de Clamorgan, dans la princi- » pauté de Galles. Plus tard il prend congé de son premier maître » pour se rendre auprès de saint Brandan retiré dans une solitude » aux environs de Vinchestre. Saint Romphaire, croyant que la Pro- » vidence divine l'appelait en France, s'embarqua de nuit sur un » vaisseau marchand qui était près de mettre à la voile pour Aleth (1), » afin de se rendre auprès de saint Malo qui ressuscitait les morts, » de saint Samson et de saint Magloire qui vivaient en grande répu- » tation de sainteté auprès de la ville de Dol. Une tempête fit dévier » le bateau de sa route et le matin ils se trouvèrent à la vue de » Barfleur, où ils entrèrent sains et saufs (2). »

M. Rouault, né près de Saint-Malo, en Bretagne, est un écrivain studieux, mais riche d'imagination et d'hypothèses. Il donne ses opinions personnelles comme des vérités qui n'ont pas besoin de preuves. Il lui était cependant très difficile d'en fournir, sur la généalogie de saint Romphaire, et sur l'intention de ce saint d'abandonner sa patrie pour se rendre à Aleth.

Rouault est, sur ce dernier point, en contradiction flagrante avec la vie primitive et tous les bréviaires du diocèse, qui nous apprennent que saint Romphaire voulait se rendre non en Bretagne, mais en Aquitaine. Aussi aucun historien n'a osé suivre les assertions du curé de Saint-Pair-sur-la-Mer. Le nouveau bréviaire de Coutances, publié en 1862, a repris la légende primitive donnée par Mgr de

(1) Aleth, présentement Saint-Servan, était le siège d'un Evêché. Le bienheureux Jean de la Grille, son 39e Pontife, transféra, vers 1150, son siège épiscopal d'Aleth dans l'île d'Aron, aujourd'hui la ville de Saint-Malo.

(2) Rouault, *Abrégé de la vie des Evêques de Coutances*, article Saint Romphaire, page 93.

Briroy, qui nous offre assurément ce qu'on sait de plus certain sur saint Romphaire.

Le véritable nom de saint Romphaire est Romacharius, c'est Grégoire de Tours qui nous l'apprend, quand il nous représente l'évêque de Coutances se rendant à Rouen pour l'inhumation de saint Prétextat : « *Ad quem [Praetextatum] sepeliendum Romacharius Constantinae urbis episcopus advenit* (1). »

Fortunat chantant dans ses vers la fête de la dédicace de la cathédrale de Nantes, cite les noms des évêques qui furent témoins de cette cérémonie. Comme l'un de ces pontifes porte le nom de Maracharius, quelques historiens du diocèse de Coutances ont pensé que ce nom pourrait bien être le même que Romacharius et rappeler ainsi saint Romphaire. C'est ce qu'ont cru Toustain de Billy et avant lui l'avocat de Morel (2). Mais Grégoire de Tours nous enseigne qu'au temps même de saint Romphaire ou Romachaire vivait à Angoulême un évêque du nom de Maracharius, et les auteurs de l'*Histoire Gallicane* (3) nous montrent ce pontife comme ayant assisté à la dédicace de l'église de Nantes. Il n'est guère croyable, en effet, que Grégoire de Tours eût donné à l'évêque de Coutances le nom de Maracharius quand il nous l'avait désigné sous l'appellation de Romachaire. Aussi les auteurs des vieilles listes de l'évêché de Coutances, qui ne connaissaient sans doute pas l'existence du Maracharius d'Angoulême, l'avaient pris pour un évêque de Coutances, sans le confondre toutefois avec saint Romphaire ou Romacaire. Trigan, et avec lui les auteurs modernes, rendent Maracharius à l'église d'Angoulême.

Rouault marque la mort de saint Romphaire en l'an 600 ; nous n'avons aucun renseignement sur cette date, mais Toustain de Billy place la fin de l'épicopat du saint évêque de Coutances vers 586.

On ne sait trop où le corps de ce pontife fut inhumé.

Comme saint Lo fut déposé dans l'église de Sainte-Croix du vieux *Briovère*, qui prit plus tard le nom du saint dont il possédait les pieuses reliques, on peut supposer que saint Romphaire y fut égale-

---

(1) *S. Gregorii episcopi Turonensis historia Francorum, liber octavus*, page 403, et édition Migne, col. 479.

(2) *Le Triomphe de l'église cathédrale de Coustances*, par M. de Morel, conseiller, imprimé en 1647, page 48.

(3) *Histoire de l'Eglise gallicane*, tom. IV, page 36, édition de 1826.

ment enseveli (1). Ce qui est certain, c'est que l'enlèvement de son corps se fit en même temps que celui de saint Lo : tous les deux furent portés à Bayeux, puis à Rouen et enfin à Angers. Tous les deux aussi revinrent en partie dans leur église cathédrale de Coutances (2). Les pieux ossements de saint Romphaire, encore recouverts d'une partie de leur chair et ses entrailles assez bien conservées, semblent prouver que ce corps fut primitivement embaumé ; honneur qui n'était accordé, à l'époque mérovingienne, qu'aux personnages de grand renom ou d'une sainteté fort remarquable (3).

Le souvenir de saint Romphaire est resté très vivace à Barfleur. Sur un rocher du vieux port, on voit encore, à mer basse, une croix taillée dans la pierre, et qu'on attribue au saint évêque de Coutances que la localité a choisi pour second patron. La cathédrale de Coutances possède un autel et une chapelle en l'honneur de saint Romphaire, et dans l'arrondissement de Saint-Lo, canton de Canisy, se trouve une belle paroisse qui porte encore le nom de ce saint prélat.

Deux martyrologes anciens rappellent saint Romphaire : Celui de Greven s'exprime ainsi : « *XIV Kal. Novembris Apud Constantiam inferioris Normanniæ civitatem, Sancti Rumpharii episcopi et confessoris.* »

Molanus le cite de la même manière : « *Die 18 novembris, apud Constantiam, inferioris Normanniæ, Beati Rumpharii prefatæ urbis episcopi et confessoris* (4). »

---

(1) On n'enterrait point alors dans les cathédrales, mais uniquement dans quelques églises monastiques, et seulement les personnes qui avaient offert des preuves d'une grande sainteté.

(2) Voir la translation des reliques de saint Lo et de saint Romphaire dans la *Vie de saint Lo*, Tom. I, p. 145 et suiv.

(3) M. L. de Glainville, dans son *Histoire du Prieuré de Saint-Lo de Rouen*, T. I, p. 21, nous apprend, d'après le titre de la translation des reliques de saint Lo et de saint Romphaire, de Bayeux à Rouen, au X[e] siècle, « que le cercueil de saint Romphaire, après 300 ans d'existence, n'était pas tombé en poussière et que même plusieurs parties de son corps étaient encore très bien conservées, malgré les difficultés de la translation. »

(4) M. l'abbé Patin était bien mal renseigné quand, dans son grand *Dictionnaire Hagiographique*, Tom. II, col. 1568, il place saint Romacaire au nombre des saints qui n'ont pas de culte ou de fête connue. « Saint Romacaire, dit-il, évêque de Coutances, succéda à saint Lo, en 568. Il était Anglais de naissance et devint un des principaux ornements de l'Eglise des Gaules, par sa sainteté et son savoir. »

Vie de Saint Romphaire.

Vie ancienne de Saint Romphaire.

Romphaire, né en Angleterre, donna tous ses soins à la piété et aux belles lettres. A l'âge de 18 ans, il voulut visiter la France, afin de jouir de la présence et de l'entretien de saints personnages qui vivaient alors dans l'Aquitaine (1). A peine était-il embarqué qu'une tempête s'éleva, et, après avoir mis en danger la vie des passagers, les conduisit dans un port appelé Barfleur ; le saint y rendit la santé à trois malades qu'on désespérait de sauver.

Le bienheureux Lo, remarquable par sa piété et sa sainteté, gouvernait alors l'église de Coutances. Romphaire alla le visiter dans la ville épiscopale. Il fut reçu avec bonté et revêtu bientôt de la dignité sacerdotale. Il revint ensuite à Barfleur (2) où, par l'intégrité et la pureté de ses mœurs, il se concilia tous les esprits. Saint Lo étant venu à mourir, Romphaire obtint tous les suffrages et fut élu évêque de la cité de Coutances.

Elevé à cet honneur, l'homme de Dieu brilla surtout par sa patience, ses travaux assidus et son amour des saintes Ecritures.

L'an 568, il ensevelit avec honneur saint Prétextat, évêque de Rouen, mis à mort fort injustement. Enfin, après avoir illustré l'église de Coutances par la sainteté de sa vie et ses miracles, le 14 des calendes de décembre, il changea cette vie périssable pour une vie immortelle.

Nos pères lui ont élevé un autel dans la cathédrale de Coutances et une église dans le diocèse. Les reliques de saint Lo et de saint Romphaire, transportées en même temps à Rouen et à Angers, y sont encore en grande vénération ; une partie de ces reliques ont été rendues à l'église de Coutances.

---

(1) Au temps même de saint Romphaire, c'est en Aquitaine, près de saint Léonce, évêque de Saintes, que saint Malo, né dans la Grande-Bretagne, comme saint Romphaire, se retira quand il fut chassé de son siège.

(2) Barfleur, où l'on a trouvé un grand nombre de médailles romaines, est une localité ancienne et possède un port qui fut, au moyen-âge, un des plus célèbres de la Normandie.



Deuxième vie de Saint Romphaire.

Romphaire naquit en Angleterre de parents illustres ; son père s'appelait Hermole et sa mère Delphine ; mais les témoignages de sa rare piété surpassèrent sa haute naissance. Il s'embarqua dans le dessin d'aller en Aquitaine, afin d'y visiter plusieurs saints personnages remarquables par leur science et leur vertu ; la Providence permit qu'il s'éleva une tempête qui le fit aborder à Barfleur, port du diocèse de Coutances. Là, rempli de grâces et des dons de l'Esprit Saint, il rendit la santé à trois infirmes dont la position était désespérée. Il fit encore plusieurs autres miracles. Saint Lo ayant appris les prodiges et la vie angélique de ce nouveau venu, appela saint Romphaire à Coutances.

Le saint évêque ayant admiré la pureté et l'humilité du jeune Romphaire possédant une science profonde des Saintes Ecritures avec un esprit vraiment ecclésiastique, lui donna la tonsure. Après l'avoir éprouvé plus longtemps dans son palais épiscopal, qui était comme un séminaire modèle, il l'admit aux ordres mineurs. Enfin, après l'avoir préparé par de saints exercices, en observant toutefois les interstices voulus, il lui donna les ordres sacrés, y compris le sacerdoce. Cependant les habitants de Barfleur redemandaient avec instance leur jeune apôtre ; ils étaient tristes de son absence et ne goûtaient plus de bonheur depuis son départ. Saint Lo le leur renvoya, mais enrichi par les saintes onctions, l'imposition des mains et le droit de prêcher.

Saint Lo ayant été appelé dans le séjour des élus, les vœux et les suffrages du peuple élurent saint Romphaire comme évêque de Coutances. Il fut ordonné par saint Prétextat, évêque de Rouen, auquel il donna ensuite la sépulture quand, en 568, il fut injustement mis à mort. Il rendit le même office à saint Sénier, évêque d'Avranches, qu'il visita pendant sa maladie. Il prit encore une part active à l'ordination de saint Sever. On ne saurait dire les prédications, les exemples, les bienfaits et les miracles dont il gratifia son peuple. Toutes les vertus exigées par l'Apôtre pour un saint évêque, furent les siennes. Enfin plein de jours et de mérites, il s'unit au Pasteur et au Pontife de nos âmes, près duquel il intercède pour nous par de continuelles prières. Nos pères lui ont dédié un autel dans l'église cathédrale et une église dans le diocèse.

André du Saussey, en 1637, dans son *Martyrologe gallican*, résume ainsi cette vie :

Le 18 décembre, à Coutances en Normandie, dans la seconde Lyonnaise, on célèbre la mémoire de saint Romphaire, évêque de cette ville et confesseur. Il naquit en Angleterre ; son père Hermole et sa mère Delphine étaient des personnages illustres, mais la rare piété du fils lui fit plus d'honneur que sa haute naissance. Bien supérieur à ses concitoyens, il voulut fuir cette vaine réputation que le monde estime et abandonna son pays natal pour venir en Neustrie. Dénué de tout secours humain, mais plein de confiance en Dieu, il se retira dans une solitude du pays de Coutances où il se livra aux saintes méditations. Grâce à sa fidélité au Seigneur, il opéra des miracles pour le salut des habitants.

Saint Lo ayant été appelé à jouir de la récompense céleste, Romphaire, par la permission divine, fut élu comme le plus digne pour remplacer l'évêque défunt. Dans cette charge il développa tout son zèle et, avec le secours du ciel, il forma, tant par ses exemples que par ses enseignements, un grand nombre de fidèles à la justice et à la piété. Désirant jouir de la vue bienheureuse de Dieu, il alla recevoir sa récompense, laissant sur la terre, alors qu'il était déjà citoyen du ciel, un nom béni et à jamais vénéré.

Vita Sancti Rumpharii.

Rumpharius natione Anglus (1), a teneris annis, pietati et litteris operam dedit (2). Decimo octavo ætatis suæ anno, Gallias invisere voluit, ut sanctorum Patrum qui tunc in Aquitania vigebant, conspectu et colloquio frueretur. Verum ubi navem conscendit, mox orta est tempestas quæ (3) non sine magno navigantium periculo,

(1) Le texte cité par Toustain de Billy donne les noms du père et de la mère du saint : « patre Hermolao viro optimo et matre Delphine. »

(2) « A teneris annis cum humanioribus tum philosophicis ac theologicis operam dedit. Decimo octavo ætatis suæ anno, peregrinandi desiderio captus, Gallias invisere voluit, ut sanctorum patrum qui tunc in Aquitania vigebant, conspectu et colloquio frueretur. » Toustain, Tome I, page 38, extraits du manuscrit primitif insérés dans l'*Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*.

(3) Ubi navem conscendit, mox orta est tempestas quæ, non sine magno navigantium periculo, navigantes ad portum, qui dicitur Barofluctus, deduxit, ubi tres

eos deduxit ad portum qui dicitur Barofluctus, ubi tres infirmos, de corporis salute desperatos, pristinæ restituit sanitati.

Constantiensi Ecclesiæ tunc præerat, pietate et sanctitate insignis beatus Laudus, quem (1) Rumpharius Constantias invisit. A quo benigne exceptus et sacerdotali dignitate decoratus, tandem repetit Barofluctum ubi, integritate vitæ atque innocentia, omnium animos sibi conciliavit. Mortuo autem Sancto Laudo, omnium sententiis, Constantinæ civitatis præsul ipse Rumpharius elegitur (2).

Vir Dei, ad hunc honorem evectus, patientiâ, humilitate, laboribus assiduis et divinarum litterarum studio, superabat omnes. Sanctum Pretextatum Rothomagensem episcopum injuste necatum, anno quingentesimo sexagesimo octavo, honorifice sepelivit. Et cum feliciter Constantiensem ecclesiam, vitæ sanctitate et miraculis illustrasset, vitam caducam cum immortali commutavit, decimo quarto Kalendas decembris.

Sanctæ ejus memoriæ aram in ecclesia cathedrali et ecclesiam parochialem in Diœcesi, majores nostri consecrarunt; reliquiæ autem sanctorum Laudi et Rumpharii simul translatæ, nunc à Rothomagensibus et Andegavensibus pari honore asservantur, qui earum partem Ecclesiæ Constantiensi reddiderunt.

---

infirmos ac corporis de salute desperantes pristinæ restituit sanitati. (Toustain, T. I, p. 38).

(1) Toustain. T. I, p. 38, d'après le même manuscrit : « Constantiensi ecclesiæ tunc præerat vir pietate et sanctitate insignis, dominus Laudus, quem salutandi causâ Constantias venit. A quo benigne acceptus et sacerdotali dignitate decoratus, vir Dei Rompharius tandem Barofluctum repetit, ubi integritate vitæ atque innocentiâ omnium animos sibi conciliavit. »

(2) Toustain, T. I, p. 39, ajoute encore d'après le manuscrit primitif : « Non igitur fumosæ majorum imagines, non eblanditæ principis commendationes viam ei ad pontificatum invenerunt, sed eadem virtus quæ illum perpetuo comitata est, tandem in isto celsissimo solio eumdem collocavit. » Il termine en disant : « Le surplus de ces actes ne contient que l'éloge de cet évêque et l'énumération de ses vertus ; nous ne nous y arrêterons pas davantage, non plus qu'à rapporter ce que feu Mgr de Lesseville a ajouté à ce que nous venons de dire dans la réformation qu'il fit du bréviaire, en 1664. » P. 40.

Ces différentes variantes données par Toustain, d'après les actes anciens, prouvent que le bréviaire de Mgr de Briroy a reproduit ces actes presque intégralement. C'est pour cette raison que le Propre de Mgr Daniel a donné le texte de 1601, comme ce qu'il y avait de plus ancien et de plus positif, touchant la vie de Saint Romphaire.



Deuxième Vie de Saint Romphaire

D'après les Bréviaires de NN. SS. de Lesseville, de Loménie de Brienne, de Léonor Gouyon de Matignon, de Talaru de Chalmazel et de Dupont-Poursat.

Rumpharius, illustrium in Anglia parentum Hermolai et Delphinæ filius, natalium dignitatem doctrinâ et raræ pietatis insigniis superavit. Cum mare conscendisset, ut Aquitaniam peteret, multorum in ea virorum scientiâ et sanctitate celebrium visendi studio ; ortâ non sine divino nutu tempestate, Barofluctum appulit, agri Constantiensis portum. In quo plenus grâtia et Spiritu Sancto tres infirmos, quorum salus conclamata erat, sanitati restituit, multaque alia operatus est prodigia. Cum vero miraculorum ejus vitæque angelicæ fama ad beatum Laudum, loci episcopum, pervenisset, vocavit ad se Constantias Rumpharium.

Demiratus est sanctus Laudus ejus puritatem, humilitatem et supra ætatem rerum divinarum cognitionem ; agnoscensque in eo spiritum vere ecclesiasticum, illum primâ tonsurâ insignivit; et diu probatum in palatio suo, quod virtutis seminarium erat, minoribus primum, deindè sacris etiam presbyteratus ordinibus, debitis intervallis atque eorum exercitio legitime præparatum decoravit. Interim postulatur à Barofluctuensibus, qui felicitatem suam cum eo deperditam ingemiscebant. Ad eos ergo remittitur à Sancto episcopo, sed gratiis, charismatibus, sacrâ manuum impositione et prædicandi potestate auctus.

Verum Laudo ad superos postmodum evecto, elegitur Rumpharius omnium votis ac suffragiis sextus Constantiensium episcopus. A sancto Prætextato Rothomagensi episcopo ordinatus est, quem postea injuste necatum, anno Christi quingentesimo sexagesimo octavo sepelivit; idemque persolvit officium sancto Sinerio Abrincensi, quem morientem, inviserat; et sanctum Severum ordinandum curavit. Dici non potest quot prædicationibus, exemplis, beneficentiis et miraculis gregem non paverit : quæ in episcopis ab Apostolo exigentur virtutes, ipsius propriæ erant. Et tandem dierum ac meritorum plenus Pastori et Episcopo animarum nostrarum junctus est ; apud quem continuis orationibus interpellat pro nobis, cujus sanctæ

memoriæ aram in cathedrali et ecclesiam parochialem in diœcesi, majores nostri consecrarunt..... (Le reste est semblable à la fin de la vie du bréviaire de 1601, et du bréviaire actuel, imprimé en 1860).

Abrégé de la Vie de Saint Romphaire, d'après le martyrologe d'André du Saussey, publié en 1637.

Decimo quarto Kalendas decembris, seu die 18 decembris, Constantiæ in Normannia sub secunda Lugdunensi, Sancti Rumpharii episcopi ejusdem civitatis et confessoris. Qui illustrium in Anglia parentum Hermolai et Delphinæ filius, natalium dignitatem, raræ pietatis insigniis admodum decoravit. Quibus cum suis coætaneis præcelleret, ut auræ popularis ingratos sibi declinaret rumores, patriâ excessit, atque in Neustriam appellens, omni humano subsidio destitutus, totus se cœlo commisit. Diuque in secessu agri Constantiensis divina speculatus, miraque etiam in Dei obsequio, et incolarum salute operatus, Sancto Laudo ad cœlestia evocato, Dei nutu ejus in vicem qua omnium dignissimus erat sublectus est. Quo in munere postquam omni pietatis instantia divina procurasset, multosque ad justitiam et religionem promovisset castis monitis et exemplis, cupidus Domini sui cui fideliter servierat beati conspectus, ejus ad fruitionem evolavit : nomenque benedictione plenum, æternæ venerationi consecratum, in terra, cœli jam felix municeps, reliquit... Tom. II, p. 905 du *Martyrologium gallicanum*.

SAINT FRAGAIRE OU FÉGASE

EVÊQUE D'AVRANCHES

Le chanoine Guérin, auteur des *Actes de l'Eglise d'Avranches*, nous apprend, d'après M. Duval, son ami, qu'on conservait jadis à Beslon les actes de saint Fragaire, mais qu'ils avaient été brûlés par les protestants en 1562. Il ne reste plus qu'une vie traditionnelle et une prose qui se chantait autrefois dans la fête solennelle du saint (1).

Vie de Saint Fragaire.

Saint Fragaire, en latin *Fregarius*, *Fegasius* ou *Fegarius*, naquit dans la commune de Beslon (2), dans un village qui porte encore le nom du saint. Là aussi fut toujours le logis des seigneurs et patrons de la paroisse, qui prenaient le nom de Saint-Fragaire. Près du château actuel on a découvert d'anciennes substructions qui occupent, dit-on, l'emplacement du *castrum* où naquit le Bienheureux, vers la fin du VI[e] ou le commencement du VII[e] siècle (3). Issu d'une famille non moins chrétienne que riche et puissante, le jeune Fragaire fut élevé dans la piété et la vertu. Après avoir passé l'âge de l'adolescence, il fut épris de la vie monastique et se retira dans l'abbaye de Sessiac (4), fondée par saint Pair, évêque d'Avranches. Dans cette sainte maison, il se fit remarquer par sa vie pieuse et mortifiée. Les habitants d'Avranches ayant perdu leur pontife, saint Childoald qui, en 630, assista au concile de Reims, jetèrent les yeux sur saint Fragaire. Sa réputation de sainteté était parvenue jusqu'à eux, et d'un commun accord ils l'élurent pour évêque. Aucun fait particulier de son épiscopat n'est parvenu jusqu'à nous; on sait seulement qu'il gouverna son diocèse avec beaucoup d'édification et de sagesse et qu'il obtint plusieurs secours tant spirituels que temporels pour son peuple. Il mourut en odeur de sainteté vers 670. Des miracles ayant été obtenus par son intercession, son culte fut autorisé. Une église fut érigée dans son lieu natal et sa fête fixée au XI des calendes d'octobre, qui était, paraît-il, le jour de sa mort.

---

(1) Guérin, *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, pages 4 et 6 de son manuscrit.

(2) Beslon, canton de Percy, arrondissement de Saint-Lo (Manche). — Voir la prose de saint Fragaire, — Trigan et Toustain de Billy.

(3) Voir les Catalogues des Evêques d'Avranches, plaçant saint Fragaire après saint Childoald, qui assista, en 630, au concile de Reims.

(4) Trigan, *Histoire ecclésiastique de Normandie*, T. I, p. 192. — Toustain de Billy, *Vies des Evêques de Coutances*, p. 60.

Prose en l'honneur de Saint Fragaire, Evêque d'Avranches, qu'on chantait jadis le jour de sa fête.

Que le peuple chrétien loue Dieu et vénère d'un cœur pur les suaves mérites de Fragaire. Ce confesseur d'une foi profonde s'efforça de marcher à la suite du Seigneur. Il plut au Souverain Roi et lui rendit les talents qu'il en avait reçus. Tous les habitants de Beslon ont été illustrés par ses vertus. C'est en ce jour que ce vainqueur est monté vers Dieu pour y être couronné. Il vint au secours des malheureux, et souvent il leur rappelait ce précepte : « Aimez Dieu par dessus tout et ensuite votre prochain comme vous-même. » En remplissant ses fonctions de pontife, il se rendit recommandable par plusieurs actions glorieuses. Après avoir remporté la victoire sur les dangers du monde, il prie pour ses serviteurs. C'est aujourd'hui qu'il a obtenu d'entrer dans la vie éternelle. Que ce peuple assemblé s'empresse de suivre les exemples de son patron, maintenant dans la gloire. Que le Seigneur, par ses mérites, nous accorde l'entrée de son royaume. Demandons tous qu'il en soit ainsi en disant ensemble : « Alleluia. »

TEXTE LATIN

Prosa ex manuscripto ecclesiæ Sancti Fregarii episcopi Abrincensis, quæ cantatur in missa, in die festo ejusdem sancti.

Patris nostri dulcia cum mente munda alleluya.
Fragarii merita plebs veneretur christiana.
Hic confessor claruit, sequi Deum studuit fide firma.
Summo Regi placuit et talenta reddidit sibi data.
Ejus Bellonensium decorantur cuncti per exempla.
Triumphator hodie migravit ad Deum cum corona.
Desolatis subvenit et pluries docuit hæc præcepta :
« Primo Deum dilige et proximum sicut te per omnia. »
Vice fungens præsulis Fragarius titulis
Et pluribus nituit, discrima
Mundi vincens, famulis orat ipse pro suis,
Hodie promeruit frui vita.
Concio propera sequi vestigia hujus manentis in gloria.
Regnum Deus per sua det nobis merita ;
Amen dicamus omnes una Alleluya (1).

---

(1) Guérin, manuscrit intitulé : *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis.* Ce savant chanoine nous apprend qu'il alla copier cette prose, en 1680, dans un vieux manuscrit de l'église Saint-Fragaire.

Cette prose ou séquence ne nous apprend guère que ce que nous savions déjà, à savoir : que saint Fragaire fut l'honneur de son pays, qu'il se montra toujours d'une foi inébranlable et que son pontificat fut illustré par plusieurs actions glorieuses. L'auteur n'en connaît pas les détails, mais ce qu'il sait bien, c'est la confiance du peuple envers son patron, les grâces qu'il en a obtenues et l'espérance qu'il conserve de gagner la vie éternelle en suivant ses préceptes.

Au XVIe et au XVIIe siècles, on croyait que saint Fégase ou Fragaire avait assisté au cinquième concile d'Orléans, en 549. De ce nombre nous citerons Démochares ou Mouchy (1) et le Père Labbe (2). Claude-Robert (3), dans son *Gallia Christiana*, citait à la fois les pontifes Ægedius (Gilles) et Fégase ou Fragaire, tous deux évêques d'Avranches. Mais les meilleurs manuscrits ne parlent que d'Ægedius et reportent Fégase au VIIe siècle, ce qui a été admis par de Sainte-Marthe et les auteurs qui se sont occupés de l'*Histoire des Evêques d'Avranches* et de leurs signatures dans les conciles. Fégase ou Fragaire paraît en effet n'avoir assisté à aucune assemblée ecclésiastique.

Les auteurs qui citent encore saint Fragaire sont : Nicole, dans son *Histoire des Evêques d'Avranches*, Toustain de Billy, dans son *Histoire des Evêques de Coutances*, Trigan, dans l'*Histoire ecclésiastique de Normandie*, Cousin, dans son *Catalogue des Evêques d'Avranches*, mais surtout Charles Guérin, dans ses *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, enfin, dans notre siècle, tous les auteurs qui ont écrit sur le diocèse de Coutances et d'Avranches.

Le culte de saint Fragaire remonte à une haute antiquité, comme le prouve l'église élevée sous son invocation. Dès 1251, le *Livre-Noir* du diocèse de Coutances cite l'église de Saint-Fragaire « *Ecclesia Sancti Fragarii* (4) ». Le *Livre-Blanc* du même diocèse mentionne la même paroisse, en 1340. Le tableau des noms latins des paroisses, publiés d'après les pouillés, donne aussi le nom de *Sancti Fegasii*.

(1) Mouchy ou Démochares, chanoine de Noyon, *De Sacrificio Missæ*, liber. 11, pages 27 et 38. *In catalogo episcoporum Abrincensium*, édition de 1562.

(2) Le Père Labbe, jésuite, *Collection des Conciles*, 1672.

(3) Claude-Robert, vicaire général de Châlons-sur-Saône, *Gallia Christiana*, édition de 1626.

(4) Le *Livre-Noir*, archidiaconé du Val-de-Vire, doyenné de Montbray, église Saint-Fragaire.

« De temps immémorial, dit Trigan, saint Fragaire ou Fegase est honoré sous ce titre dans la paroisse qui porte son nom (1) ». « Elle » est antique, nous dit Guérin, cette vénération de saint Fragaire que » nous ont léguée nos pères, principalement dans cette église fondée » dans le territoire de Beslon, au diocèse de Coutances et à quatre » lieues d'Avranches (2). » En 1741, les rédacteurs du bréviaire de Coutances, ne connaissant guère l'histoire de saint Fragaire et les traditions locales, confondirent ce saint avec saint Fraquaire, père de saint Hilaire. En 1520, après l'invention de ses reliques, à Clessé (près de Mortagne, en Poitou), ils firent une leçon sur ce saint, dans laquelle ils l'indiquaient comme le patron d'une paroisse du doyenné de Montbray (3). Il faut avouer que cette innovation n'était pas heureuse. La dévotion à saint Fegase était bien antérieure à 1520 ; d'un autre côté, Beslon vénérait un pontife d'Avranches, et le bréviaire leur donnait un pieux laïque qui ne fût jamais évêque. Aussi Beslon réclama ; on lui permit de célébrer son saint évêque, comme par le passé, et le bréviaire de 1830 laissa de côté la légende de saint Fraquaire de Clessé (4).

Eglise de Saint-Fragaire.

Le seigneur de Saint-Fragaire ou Fegase était patron de l'église et percevait la moitié des dîmes ; le curé avait l'autre moitié et l'autelage (5). Cette famille noble de Saint-Fragaire se retira en Angleterre en 1791 et y perdit deux de ses membres. Le dernier survivant revint habiter son château et y mourut en 1820. Il ne laissait pas de postérité. L'église devait disparaître comme ses patrons.

Sans être remarquable, elle était intéressante. Elle avait conservé plusieurs portions de la nef et de la tour qui remontaient au

---

(1) Trigan, *Histoire ecclésiastique de Normandie*, p. 192.

(2) « Antiqua est memoria Sancti Fegasii a patribus nostris tradita, maximè in ecclesia et parochia Sancti Fregarii, in territorio Bellonensi Constanciensis diœcesis 4[or] leucis ab Abrincis distante. » Guérin, *Vie des Evêques d'Avranches* ou *Acta Sanctæ ecclesiæ Abrincensis*, ms. p. 6.

(3) Bréviaire de Mgr de Matignon, *pars autumnalis, die 22 septembris.*

(4) Voir le bréviaire de Mgr Dupont-Poursat, en 1830.

(5) *Livre-Noir.*

XIe siècle. Elle comprenait, outre la nef, un chœur et deux chapelles.

Le clocher était au centre de la croisée et se terminait par une bâtière ou toit à double égoût. Son dernier curé, un confesseur de la foi, M. Le Vasseur, revint la desservir, en 1801. Son presbytère et ses quarante vergées de terre ayant été vendus pendant la Révolution, il se retira dans sa famille à Beslon, et continua d'exercer les fonctions curiales dans son ancienne paroisse. Il mourut en 1823, et n'eut pas de successeur (1). La commune n'ayant pu trouver de magistrats dans son sein, perdit son titre, au début du XIXe siècle, et ne fut même plus paroisse. Les habitants ne pouvant avoir de pasteur, s'unirent à celui de Beslon. On transporta alors le grand autel de Saint-Fragaire et sa vieille statue en pierre, dans la chapelle méridionale de Notre-Dame-de-Beslon, et les cloches des deux paroisses furent fondues ensemble pour n'en faire qu'une. Mais l'église de Beslon était devenue insuffisante pour les deux paroisses réunies. En 1857, le conseil municipal résolut d'abattre l'église de Saint-Fragaire pour agrandir celle de Beslon ; on conserva autant que possible les débris de l'église démolie, et en particulier les plus belles fenêtres, pour les reproduire intégralement dans les nouvelles constructions. Le grand arc triomphal fut reporté à l'entrée de la chapelle de Saint-Fragaire, au midi de l'église Notre-Dame ; on ajouta même une belle statue en bois du saint, et l'image du saint fut placée aussi dans la bannière avec cette inscription : « *Saint Fragaire*, *évêque d'Avranches* (2). » La fête de ce bienheureux pontife, qui avait été négligée pendant tous ces changements, fut solennisée avec éclat en 1861, par ordonnance épiscopale, et tous les ans on la célèbre avec pompe le dimanche de l'octave de Saint Lo, qui est ordinairement le dernier dimanche de septembre.

(1) Renseignements de M. Lecanu, curé de Beslon, dans une lettre qui nous fut adressée à l'Evéché, en 1875.

(2) Renseignements de M. Lecanu, curé de Beslon. Cette fête de 1861 fut inaugurée dans l'église de Beslon par M. Lebrec, vicaire général de Mgr Daniel, Evêque de Coutances et Avranches, délégué par le prélat. Il était accompagné de M. Harel, vicaire général et chanoine titulaire, de M. Garnier, vicaire général, curé de Saint-Gervais d'Avranches, et de plusieurs autres ecclésiastiques.



Histoire de la ville de Saint-James de Beuvron

(SUITE)

CHAPITRE CINQUIÈME

HISTOIRE CIVILE ET RELIGIEUSE DE LA VILLE DE SAINT-JAMES, PENDANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE.

M. Levindrey rentra à Saint-James, au mois de juillet 1802, et reprit ses fonctions avec ses anciens vicaires, MM. Le Fagueys et Morel. La population alla à sa rencontre et lui fit une réception triomphale. M. l'abbé Vassal partagea la joie commune. Sans même songer à se prévaloir de la situation exceptionnelle que sa vertu, ses talents et son titre de vicaire-général du diocèse d'Avranches lui avaient acquise, il fut heureux de redevenir simple prêtre habitué, pour se donner plus complètement à une œuvre, qui lui était chère entre toutes, l'instruction d'un certain nombre de jeunes gens qu'il préparait au sacerdoce. Sa maison devint alors une pépinière de prêtres et le berceau du Grand Séminaire de Coutances.

MM. Gauchet et Mazurage, revenus eux-mêmes d'exil, aidaient, avec M. l'abbé J. Tesnière, le clergé paroissial dans les différentes fonctions du ministère. M. l'abbé Mazurage fut bientôt nommé chapelain de l'hôpital, à la place de M. Gauchet, qui ne pouvait plus occuper cette situation, à cause de sa vieillesse et de ses infirmités.

M. Levindrey s'occupa d'abord de réparer l'intérieur de l'église : on releva les autels et l'on y replaça les statues et les meubles échappés au vandalisme révolutionnaire. Trente femmes se cotisèrent pour acheter deux grands tableaux, malheureusement assez mauvais ; parmi les plus zélées se distingua Mlle Anne Pallix, qui, nous l'avons vu, avait été emprisonnée au commencement de la Révolution, à cause de son opposition au curé constitutionnel.

M. Levindrey intéressa à son œuvre la municipalité et particulièrement le maire, M. Charles Collin des Longchamps. Dès le 19 mai 1803, la municipalité composée de MM. Belloir, Masselin, Loysel, Chancerel, Destais, Enjourbault, Gauchet, Guérin, Juhé, Lemouland, Lhomme, Lemoigne, Lerebours, Lelièvre, Louiche, Menard, Roulier et Roger (1), avait voté un supplément de traite-

(1) Les premières délibérations consignées sur le registre, commençant en l'an VIII (1800) et finissant en 1824, sont signées, le plus souvent, de M. Collin des

ment aux deux vicaires, qui n'avaient d'autres ressources que les honoraires de leurs messes. L'année suivante, elle chargea MM. Charles Collin des Longchamps, Thomas Loysel et Jean-François Belloir de s'occuper « des réparations urgentes à faire à l'église, des recettes et autres dûs, jusqu'à l'organisation d'une fabrique (1). » On régla le prix des places à l'église, du son des cloches aux baptêmes et inhumations, et le sacriste, Jacques Belloir, rendait compte à M. J.-B. Lemouland des recettes de chaque semaine (2). La fabrique fut constituée, au commencement d'avril 1804, et les trois marguilliers désignés par M. le Préfet furent MM. Jacques-Athanase Loysel, J.-B. Lemouland et Jean-Pierre Lerebours (3).

Si la fabrique était extrêmement pauvre, la commune pouvait à peine payer les dépenses les plus indispensables, telles que les frais de bureau de la mairie et l'entretien des routes devenues impraticables. Le budget de l'an IX (1801) présentait un actif de 624 fr. 45 c., provenant des centimes additionnels sur les contributions foncières et mobilières et un passif de 1,331 fr. 77 c. (4). Cependant, il fallut aviser aux moyens de se procurer les ressources nécessaires pour faire face aux exigences de la situation. Ce fut dans ce but que, le 18 fructidor an X (5 septembre 1802), le maire fit au conseil municipal la proposition suivante :

« Citoyens, l'arrêté des consuls du quatre thermidor dernier et les instructions du conseiller d'Etat, chargé des recettes et des dépenses des communes, portent que vous devez indiquer les moyens d'accroître les ressources communales pour l'entretien des infirmes, la répression de la mendicité et l'établissement d'ateliers de charité.

» Les moyens d'arriver à ce but sont, ce me semble, un droit perçu sur les liqueurs qui se vendent en débite, à raison de 4 fr. par tonneau de cidre ou de poiré de huit cents pots et au-dessous, de 4 fr. aussi par barrique de vin, 2 fr. par baril de trente-deux pots d'eau-de-vie, et enfin 3 fr. par barrique de bière ; à moins que

---

Longchamps, maire, et de MM. les conseillers municipaux Bailleul, Barenton, Jean Chancerel, Clouard, Dubreil, Gauchet, L. Gérard, Goupil, Guérin, Juhé, Ch. Lemoyne, J.-B. Lemouland, Masselin, Menard, Perrodin, Raullin, Roulier, Roger et Tesnière.

(1) Registre des délibérations du conseil municipal, Vol. I, N° 26, p. 43.

(2) *Id.*, N° 28, p. 46, 47.

(3) *Id.*, N° 33, p. 57.

(4) *Id.*, N° 6, pp. 8 et 9.

vous ne préfériez la voie de l'abonnement, soit par exercice ou à l'entrée, dont les prix seraient reçus par le préposé aux recettes communales. »

Nous le voyons, la Révolution, qui avait confisqué les biens ecclésiastiques et les propriétés des émigrés, afin, disait-on, de combler le déficit du Trésor public et de pourvoir aux besoins des pauvres et au soulagement des classes laborieuses, avait menti à toutes ses promesses. L'Etat fit banqueroute et le peuple dut encore payer de nouveaux impôts « pour l'entretien des infirmes, la répression de la mendicité et l'établissement d'ateliers de charité. »

Les droits sur les boissons et la création de nouvelles foires produisirent quelques recettes. Toutefois, on ne put réglementer l'octroi, d'une manière définitive, que quelques années plus tard. La tenue des foires fut fixée aux époques suivantes : le premier lundi des mois de février, mars, mai, juin, juillet, novembre et décembre. En 1820, la foire du premier lundi de mars fut transférée au lundi gras. On décida aussi que les foires qui, jusque-là, se tenaient dans la rue Saint-Jacques et les rues adjacentes, où les animaux occasionnaient souvent de graves accidents, se tiendraient désormais sur la place du Calvaire, et l'on vota des fonds pour démolir la redoute fortifiée qui l'encombrait (1).

Ce fut à cette époque que s'établit à Saint-James la Communauté des Religieuses Trinitaires.

Une pauvre veuve d'Ernée, Marie Rocher, qui avait formé, pendant la Révolution, une pieuse association avec quelques personnes de sa connaissance, rencontra, à Fougères, dans un voyage qu'elle y fit, en 1801, une jeune fille de Saint-James, Mlle Marie Beaumont, et l'engagea à faire partie de cette association. Mlle Beaumont y consentit et pressa à son tour Marie Rocher d'établir à Saint-James une congrégation qu'elle songeait alors à fonder. Celle-ci vint à Saint-James, l'année suivante, et fit part de son projet à M. Vassal et à M. Chevallier, curé de Saint-Laurent-de-Terregatte, qui l'approuvèrent. Elle revit alors Mlle Beaumont et s'en retourna avec la résolution de revenir faire sa fondation dans cette ville. Elle y revint, en effet, le 30 avril 1804, avec trois de ses compagnes

(1) Registre des délibérations du conseil municipal, Vol. I, N° 28, p. 44. Le conseil municipal alloua des fonds, pendant plusieurs années, à partir de 1804, pour la démolition de ce monticule. On se servit des pierres pour encaisser les routes.



d'Ernée, et loua, du maire, M. Collin des Longchamps, la maison du Clos-Tardif, dans l'intention de l'occuper prochainement. Pendant quelques semaines, elle reçut l'hospitalité dans la famille de Mlle Marie Beaumont, et, le 24 septembre, elle prit possession du Clos-Tardif, avec Mlles Duhoux, Renault et Marie Beaumont, qui la suivit dans sa pieuse retraite. Mlles Morin et Pouteau la rejoignirent bientôt, ainsi que trois anciennes religieuses Urbanistes chassées par la Révolution de leur monastère de Fougères.

M. l'abbé Vassal, qui avait obtenu l'approbation de l'Evêque de Coutances, Mgr Rousseau, fut nommé directeur de la petite communauté ; le 1er juillet 1806, M. Levindrey présida la première cérémonie de prise d'habit. Mais de graves difficultés surgirent tout à coup. A l'expiration du bail, le 29 septembre 1807, les religieuses durent quitter le Clos-Tardif et retourner loger en ville, les unes chez M. Beaumont, les autres chez Mme veuve Pallix, rue Saint-Martin. Cette pénible situation ne pouvait se prolonger sans de graves inconvénients pour la Congrégation naissante. La Providence n'abandonna pas son œuvre ; Mme Louiche, propriétaire de l'ancien prieuré, consentit, sur les instances de M. Levindrey, à vendre aux Sœurs cet immeuble, qui fut ainsi rendu à sa première destination. L'acte fut signé, le 5 mai 1808. Dès lors l'avenir de la Communauté fut définitivement assuré. Marie Rocher, qui avait pris le nom de Mère Marie de la Croix, mourut, le 11 février 1816, avec la réputation d'une sainte favorisée de dons surnaturels extraordinaires (1).

M. l'abbé Vassal n'avait dirigé la Communauté que quelques mois. Une épidémie, qui désola encore la ville de Saint-James, pendant l'automne de 1804 et le commencement de l'année suivante, l'enleva, le 28 janvier 1805, après quelques jours de maladie. Il n'avait que quarante ans (2). Sa vénérable mère ne lui survécut

(1) Voir *Vie de la Révérende Mère Marie de la Croix, fondatrice de la Congrégation de la Très-Sainte-Trinité, contenant l'histoire de cette Congrégation et des notices biographiques sur les premières religieuses qui l'ont établie,* par M. l'abbé Marie-Léandre Badiche, prêtre du clergé de Paris. Paris, lib. Adrien Leclerc et Cie, 1856.

(2) Voici l'acte de décès de M. l'abbé Vassal : « Mre Pierre-Noël-François Vassal, prêtre, ci-devant vicaire-général d'Avranches, âgé d'environ quarante ans, décédé hier en la rue Saint-Jacques, a été inhumé dans le cimetière de ce lieu par Mre Charles-Marin Chevallier, succursaire de Saint-Laurent-Terregate, assisté de Messieurs les succursaires de Montjoye, Saint-Sénier-de-Bevron, de la Croix-en-

que trois mois et décéda le 20 avril, âgée de quatre-vingt-deux ans. Elle avait été remplacée, en qualité de directrice de l'hôpital, par une pieuse et noble demoiselle de la paroisse de Heussey, Mlle Gabrielle-Jacqueline-Marie-Jeanne Avenel de Longuesves, qui mourut elle-même, le 17 novembre 1804, pendant l'épidémie, à peine âgée de trente-six ans. Elle fut inhumée à l'hôpital, qu'elle avait, dit son acte de décès, « comblé de ses bienfaits et régi pendant deux ans. »

Nous devons encore signaler la mort de deux pieuses filles : Mlles Thérèse Belloir et Perrine Lamy, religieuse Ursuline, qui s'étaient consacrées, après la Révolution, à l'instruction des petits enfants.

MM. Mazurage et Le Fagueys furent aussi emportés par cette terrible maladie : le premier succomba, le 17 décembre 1804, à quarante-six ans et demi ; le second, le 17 février 1805, à l'âge de cinquante-quatre ans.

M. l'abbé Beaumont fut alors chapelain de l'hôpital et, quelques années plus tard, curé de Précey, sa paroisse natale. M. l'abbé Morel devint lui-même curé d'Argouges.

M. Levindrey, resté seul avec M. Gauchet vieux et infirme et M. Jean Tesnière, qui fut bientôt appelé à la cure de Ferrières, demanda pour vicaires MM. J.-B. Charuel et Pigeon.

M. l'abbé Charuel, dont nous avons déjà parlé, né aux Biards, le 2 janvier 1773, de Nicolas Charuel et de Marie-Julienne Martin, avait été ordonné prêtre à Paris, vers 1797, par Mgr de Maillé de la Tour-Landry, évêque de Saint-Papoul. Pendant les dernières années de la Révolution, il se cacha tantôt aux Biards, tantôt à Saint-James et dans les environs, et s'attacha à M. Vassal, dont il devint le disciple et le compagnon fidèle.

M. l'abbé Pigeon avait émigré et était vicaire de Montjoie depuis son retour en France.

M. Charuel s'appliqua à continuer les œuvres de M. Vassal. Il fut heureux de lui succéder dans la direction des religieuses Trinitaires et de desservir la Communauté, tant qu'elle ne put avoir de chapelain. Il favorisa aussi de tout son pouvoir les vocations ecclésias-

Avranchin, d'Argouges ; de Messieurs les vicaires de Montjoye, de Saint-Aubin-Terregate, de Montanel, Carnet et des Messieurs prêtres de cette paroisse soussignés, le mardi neuf pluviose, an treize, vingt-neuf janvier mil huit cent cinq. »

tiques, et, à l'exemple de son vénérable maître, il rassemblait au presbytère les jeunes gens qu'il croyait appelés au sacerdoce, leur donnait des leçons de latin et s'intéressait à eux jusqu'à la fin de leurs études. Son amour des âmes faisait déjà prévoir ce qu'il serait un jour.

M. de Canisy reçut Mgr Dupont-Poursat, qui vint à Saint-James donner le sacrement de confirmation, en 1810. Il y avait plus de vingt ans qu'un Evêque n'avait paru dans le pays ; aussi les confirmands, qui se présentèrent des paroisses voisines et des paroisses de Bretagne, limitrophes de la Normandie, furent si nombreux que l'église n'aurait pu les contenir. On les fit ranger en longues files sous les hêtres touffus des avenues du château de la Paluelle, et, trois jours durant, l'Evêque dut recommencer la cérémonie.

M. François de Canisy avait succédé, vers la fin de 1807, à M. Charles Collin des Longchamps dans les fonctions de maire. Sa nomination est du 28 décembre de cette même année et son installation du 17 janvier suivant. Il était sénateur de l'Empire. Son frère aîné, M. Louis de Canisy, était lui-même officier de la Légion-d'Honneur, écuyer de l'empereur Napoléon et premier écuyer du roi de Rome (1). Son beau-père, M. Hervé de Canisy, qu'on appelait le grand colonel, parce qu'il avait eu autrefois ce titre dans le régiment de la Reine (cavalerie), vécut, après son retour de l'exil, en dehors du mouvement de la politique. Il s'occupa d'agriculture, embellit le parc du château de la Paluelle, et fit exécuter des travaux considérables de défrichement et de terrassement dans le bois de la Villette. Il ouvrit, à travers les rochers, des routes spacieuses et des sentiers ombreux sur les flancs du côteau abrupt qui domine le cours du Beuvron, et transforma ce bois en une ravissante promenade, dont les habitants de Saint-James jouissent depuis bientôt un siècle.

La ville de Saint-James célébra, en 1811, la naissance du roi de Rome. Un courrier en apporta la nouvelle, le 25 mars, à quatre heures du soir, et, le même jour, MM. les adjoints Loysel et Masselin, en l'absence de M. le maire, accompagnés d'un détachement de la garde nationale, s'empressèrent d'aller lire, sur toutes les places de la ville, la lettre du préfet, devant la foule, qui fit écla-

(1) La veuve de M. Louis de Canisy se maria, en 1814, à M. Armand de Caulincourt, duc de Vicence, ambassadeur en Russie et ministre des affaires étrangères.



ter sa joie par les cris de « Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le Roi de Rome! » La municipalité, malgré la modicité de ses ressources, vota une somme de neuf cents francs pour subvenir aux frais d'une fête publique, et doter une rosière qui devait épouser, ce jour-là, un ancien soldat de la commune (1).

La fête eut lieu, en effet, le 9 juin suivant. La veille au soir, la population réunie sur le boulevard Napoléon assista à un feu d'artifice suivi d'une décharge de mousqueterie.

Le lendemain, dès l'aurore, un joyeux carrillon annonça la fête du jour. Les rues, les places et les abords de la mairie et de l'église se remplirent bientôt d'une foule accourue de tous les points de la commune et des communes voisines. A huit heures et demie, le conseil municipal, accompagné des fonctionnaires et de la garde nationale, sortit de la mairie pour aller chercher la rosière et son futur époux, qui furent conduits à l'église. « Alors, continue le procès-verbal de la fête, auquel nous empruntons ces curieux détails, M. le curé, vieillard respectable, donna la bénédiction nuptiale avec cette candeur qui le distingue, et adressa un discours analogue avec la persuasion qu'il sait imprimer à tout ce qu'il dit. Un silence non interrompu faisait connaître l'attention de l'assemblée dans cet acte où la religion venait sceller de son autorité la reconnaissance à la bravoure et l'hommage à la vertu.

» Lorsque le pasteur eut entonné les premiers mots du *Te Deum*, mille voix réunies à la sienne portèrent à l'Eternel leurs vœux pour sa protection envers la France et son prince.

» Des musiciens de la ville volontairement réunis jouèrent ensuite, et pendant la messe, les airs chers à la grande patrie. Des larmes de joie coulèrent des yeux de plusieurs assistants, à la lecture de la lettre pastorale du vénérable Evêque de Coutances, où le bonheur de l'Empire était si éloquemment rappelé.

» Après la messe, le cortège s'en retourna dans le même ordre qu'il était venu.

» A midi, distribution de pain aux pauvres.

» A cinq heures, loterie de comestibles.

(1) Le conseil municipal se réunit, le 13 mai, « pour élire le militaire qui, d'après l'arrêté du 24 avril 1811, doit être marié avec une rosière choisie par le conseil municipal. » Le sieur Pivert, Julien-François, réunit la majorité des suffrages, et la demoiselle Cahu, Marie-Françoise-Rose, fut élue rosière à l'unanimité. (Registres).



» A neuf heures, feu d'artifice sur le boulevard Napoléon, couvert d'une foule d'habitants, tous jouissant de la joie de la journée qui promet un si doux avenir.

» Rappeler les illuminations élégantes, ingénieuses, les inscriptions allégoriques serait entrer dans un détail qui passe les bornes d'un rapport. A l'illumination de la ville, généralement bien distribuée, s'offrait en regard celle du château de la Paluelle, d'un effet merveilleux.

» Enfin, gaieté pure, décence, bonheur senti, vœux sincères, tel fut l'objet qui fixa constamment l'attention et le cœur des habitants de Saint-James.

» Vivent à jamais Napoléon, Marie, Napoléon François!!! (1). »

Trois ans plus tard, le 8 avril 1814, on apprenait la chute de l'Empire. M. de Canisy s'empressa d'adresser aux habitants la proclamation suivante :

Du 8 avril 1814, à cinq heures du soir.

Vive le Roi !

HABITANTS DE SAINT-JAMES,

« Je n'ai pas encore reçu la preuve officielle de notre bonheur. Je me suis empressé de vous annoncer de vive voix l'évènement heureux qui nous arrive. Aussitôt que j'aurai de plus amples instructions, je vous les ferai connaître. Je vous recommande de rester calmes dans la félicité comme je vous ai vus fermes dans le malheur. Louis XVIII, dans sa proclamation, ne parle que de pardon et d'oubli du passé ; il garantit la sûreté des personnes et *le respect des propriétés de quelque espèce qu'elles soient*. Suivons cette noble modération et montrons-nous dignes d'être gouvernés par l'Auguste Souverain, qui ne se souvient des malheurs de son illustre frère que pour nous assurer, en son nom et par son ordre, un gouvernement doux et paternel. Partagez, mes amis, l'excès de ma joie et crions tous ensemble : Vive Louis XVIII, notre roi ! (2) »

FRANÇOIS DE CANISY.

Dans une nouvelle proclamation du 11 avril, commençant et finissant par le même cri de : Vive le Roi ! M. de Canisy mettait en pa-

(1) Registre des délibérations, pp. 224, 225.
(2) *Id., Id.*, N° 37, p. 251.

rallèle le despotisme et les charges accablantes du gouvernement impérial avec le bonheur que promettait le nouveau régime.

La municipalité envoya le lendemain une adresse (1) au prince de Bénévent, président du nouveau gouvernement provisoire, et, le 27 septembre, elle prêta serment à Louis XVIII. La cérémonie eut lieu à l'église, afin de lui donner un caractère plus solennel et plus auguste. Avant la prestation du serment, M. le maire prononça le discours suivant :

MESSIEURS,

« Le serment que nous allons faire tient à la morale ; aussi l'Eglise a-t-elle cru devoir nous permettre de le prononcer dans le temple sacré de notre sainte religion, devant l'autel du Dieu qui sait briser les sceptres dans les mains impies et les rendre aux Princes légitimes, aux Princes qui n'ont jamais oublié que c'est sur la vertu et le bonheur des peuples que sont portées les colonnes inébranlables du trône.

» Il n'est plus question de ces serments sans nombre faits à des autorités éphémères ; celui-ci, Dieu nous le commande ; celui-ci, nous le devons à notre roi légitime, à l'honneur de la patrie.

» Si quelque chose pouvait ajouter à ma joie, ce serait, Messieurs, la persuasion où je suis que le bon esprit qui nous anime tous nous fait regarder comme un jour de bonheur et de fête le jour où nous sommes appelés à donner les preuves de notre attachement et de notre amour à Louis XVIII, le Désiré, au meilleur des rois, à celui qui est le plus capable de nous rendre heureux.

» Vive le Roi ! Vivent à jamais les Bourbons ! »

---

(1) Cette adresse fut signée de MM. François de Canisy, maire. Loysel et Masselin, adjoints, Belloir, J. Legendre, J.-B. Lemouland, Jean Chancerel, Guérin, J. Lhomme, Gauchet, Menard, Besnard, Belloir, Delaroche, Collin des Longchamps, membre du conseil de Sous-Préfecture, et Lemoine, secrétaire, administrateur de l'Hospice.

Le conseil municipal fut renouvelé en 1816. Les membres conservés furent : MM. Besnard, Joseph ; Belloir, Jean-François ; Chancerel, Jean ; Belloir, Jean-André ; Lemouland, J.-B. ; Lhomme, Jean ; Ameline, Michel ; Lehurey, Victor ; Legendre, Jean. Les nouveaux membres furent : MM. Le Chevalier, François ; Lebourgeois, Léonard ; Barenton, Julien ; Barbé, Gilles ; Baubigny, François-Julien ; Gérard, Louis-Pierre ; Aumont, Jean-Jacques ; Lepage, Julien ; Pigeon, Guillaume ; Menard, César ; Tesnière, Edouard. (Registre, pp. 309-310). Les adjoints, MM. Masselin et Loysel, furent conservés.



«..... Un nombre considérable d'assistants, ajoute encore le procès-verbal, ont prouvé par leur empressement combien le règne des Bourbons a laissé de souvenirs heureux, et combien celui de Louis XVIII inspire de confiance et promet de bonheur.

» MM. les ecclésiastiques de la ville ont chanté les prières qui convenaient à la cérémonie. Les membres appelés à prêter le serment l'ont prêté immédiatement. Les cris de : « Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ! » ont été répétés par l'assemblée avec l'expression qui convient à des cœurs français, avec le respect et la décence que commandait la sainteté du lieu.

» A la fin de la cérémonie, la musique a exécuté les airs chéris de toute la France.

» Pendant tout le temps qu'a duré la solennité, la garde nationale était sous les armes ; elle a reconduit le cortège à la mairie, où elle était venue le prendre pour l'escorter à l'église (1). »

La rentrée en scène de l'Empereur calma un peu l'enthousiasme de la municipalité ; mais la nouvelle du retour de Louis XVIII, après Waterloo, vint la rassurer et dissiper ses inquiétudes. M. de Canisy fit alors appel au patriotisme des habitants pour former un corps de volontaires décidés à défendre le nouveau régime et à réprimer toute tentative d'émeute ou de rébellion. La garde nationale prit alors le nom de garde royale.

Après plus de vingt ans de révolution et de guerres sanglantes, la France, épuisée d'hommes et d'argent, accueillit avec bonheur le rétablissement de la monarchie traditionnelle. La population de Saint-James, restée en grande partie royaliste, ne manqua pas de s'associer à l'allégresse générale. Qu'on en juge plutôt par le compte-rendu des réjouissances publiques, qui eurent lieu le 30 juillet 1815 :

La fête de la défaite du tyran à Mont-Saint-Jean et de la rentrée de Louis XVIII dans ses Etats a été célébrée, le 30 juillet dernier, avec un enthousiasme dont jusqu'ici nous n'avons pas eu d'exemple.

Cette fête avait été annoncée, la veille, par le son des cloches, depuis sept jusqu'à huit heures du soir, et par des salves de mousqueterie de la totalité de ceux qui, ayant précédemment composé la garde nationale, s'étaient enrôlés volontairement comme gardes royaux au service de leur souverain légitime, pour repousser toute agression des partisans de l'usurpateur.

(1) Registre des délibérations, p. 274 et suiv.

Dès le matin, les rues avaient été pavoisées de pavillons et d'emblêmes analogues à cette fête.

A quatre heures après midi, les autorités constituées, qui s'étaient réunies à la mairie, accompagnées dès gardes royaux en armes, et, à leur tête, la musique composée d'amateurs, se portèrent à l'église, d'où on partit processionnellement avec le clergé après le *Domine salvum fac regem* et prières analogues, entonnées et chantées jusqu'au lieu où Monsieur le comte de Canisy, maire, avait fait faire les préparatifs pour le feu de joie, les danses et les rafraîchissements gratuits des assistants.

Tout avait été prévu : aucune place dans la ville et les faubourgs n'aurait pu contenir la foule immense de ceux qui, du canton et des cantons circonvoisins, étaient venus pour assister à la fête. Le site du champ *Cavage*, faisant partie de la terre de la Métairie, fut choisi pour les contenir. Cette pièce avait d'ailleurs l'avantage que, pour l'accéder, on marchait presque à partir de la rue de Fougères sous une avenue d'arbres qui tempéraient la chaleur du jour et à l'ombre desquels on pouvait danser. Quatre salles en verdure pour les danseurs y formaient un carré au milieu duquel était le bouquet pour le feu de joye. Le cortège arrivé, le cercle fait autour du bouquet par la garde armée, après une première roulade de caisse, Monsieur le maire a parlé en ces termes : « Vive le Roi ! » Messieurs, permettez que je réunisse en ce jour de fête à l'expression de l'allégresse générale celle de ma reconnaissance envers vous. Je veux vous remercier de l'empressement que vous avez mis à vous enrôler dans la garde que j'ai désiré former pour le maintien de la tranquillité et le soutien du trône. Louis XVIII connaît le bon esprit qui vous anime ; les preuves de votre dévouement lui ont été mises sous les yeux ; quoique nous ne soyons qu'une très petite portion de la grande famille, il n'ignore pas que nous avons fait notre devoir.

Notre garde royale va devenir garde nationale : c'est la volonté du roi. Nous servirons également notre souverain et notre patrie. S'il arrivait que S. M. eût besoin de vos services, je ne puis avoir l'honneur de vous commander, mais je serai dans vos rangs et je suivrai votre exemple. Réunissons-nous tous pour le bien de la France ; jurons tous de défendre le roi et la patrie, c'est par une étroite union que nous ôterons jusqu'à la pensée de troubler notre bonheur.

« Vive le Roi ! Vivent à jamais les Bourbons ! »

Ces cris de : Vive le Roi ! Vivent à jamais les Bourbons ! se sont fait entendre de toutes parts. L'insertion au procès-verbal du discours de M. le maire a été proposée et adoptée à l'unanimité. Deuxième roulade, répétition des mêmes cris : « Vive le Roi ! Vive Louis XVIII ! Vivent les Bourbons ! » qui mille et mille fois répétés n'ont cessé ainsi que les décharges d'artillerie, tant que le feu du bouquet, qui avait été mis par les chefs de chacune des autorités et du

clergé, a pu durer. La musique s'étant fait entendre, le *Te Deum* a été entonné par le clergé et répété jusqu'à l'église, d'où, après le *Domine salvum fac regem* et les oraisons d'usage, les autorités ont été reconduites à la mairie. Les chefs de la garde nationale ont commandé le service pour le maintien du bon ordre.

Les danses ont commencé sur le champ de la fête et ont été ouvertes par Mme la comtesse et M. le maire, son époux, et les demoiselles ses deux filles, chaque à leur salle, et ont été prolongées jusqu'au lendemain, cinq heures du matin.

Jamais allégresse ne fut plus générale ni plus piquante ; tous les âges, tous les états y ont pris part. Un trait qu'on ne peut citer sans attendrissement, est celui de deux presque nonagénaires, des deux sexes et des plus marquants de la commune, qui, grabataires depuis plusieurs années, s'y sont fait transporter, et qui, de leurs chaises d'où ils ne pouvaient bouger, ont voulu être les témoins de la fête et partager la joye des assistants et trinquer et boire ensemble, à la santé du roi. L'illumination a été générale, feux d'artifice à dix heures du soir, salves de mousqueterie pendant toute la nuit.

Certifié par les adjoints municipaux soussignés :

MASSELIN LOYSEL (1).

Le 11 juin 1816, il y eut encore à Saint-James des réjouissances publiques, à l'occasion du mariage du duc de Berry avec la princesse Caroline. On alla en procession avec le Saint-Sacrement sur la principale place de la ville, où un magnifique reposoir avait été préparé, et, après la messe solennelle, à laquelle assistèrent les autorités civiles et la garde nationale, il y eut une distribution de pain aux pauvres. L'après-midi se passa en divertissements ; le soir, feu de joie, feux de file et de peloton exécutés par la garde nationale et la gendarmerie aux cris de : « Vive le Roi ! Vivent Monseigneur et Madame la duchesse de Berry ! Vivent les Bourbons ! »

Les autorités et la garde nationale burent ensuite à la santé du roi et au bonheur de Monseigneur le duc et de Madame la duchesse de Berry. Enfin, la journée se termina par deux feux d'artifice, tirés sur les promenades de la ville et sur la terrasse du château de la Paluelle, et par une illumination générale. « Jamais, ajoute le procès-verbal, il n'y eut pareille allégresse. Les fêtes durèrent jusqu'au dimanche suivant et la plus parfaite tranquillité ne cessa de régner (2). »

La Restauration ne suscita pas seulement dans le pays cet en-

(1) Mairie de Saint-James, Registre des délibérations, etc., p. 280 et suiv.
(2) *Id.*, *Id.*, p. 308, 309.

thousiasme populaire, qui suffirait pour la venger des calomnies et des odieuses diatribes de ses ennemis, elle détermina un admirable mouvement de foi catholique dans toutes les classes de la société.

La « grande mission » qui eut lieu à Saint-James, en 1817, fut, paraît-il, la première donnée, dans le diocèse, après la Révolution. Elle est restée célèbre par les heureux résultats qu'elle produisit dans les âmes. Elle fut ouverte au commencement de septembre et prêchée par MM. Huard, missionnaire, Duval, curé de Cancale, Latouche, professeur au collège d'Avranches, prédicateur distingué, et Harel, desservant de l'église Notre-Dame-des-Champs de la même ville et nommé peu de temps après supérieur des Missions diocésaines.

L'affluence fut si considérable qu'on fut obligé de faire deux instructions en même temps, l'une à l'église et l'autre dans le cimetière, à la foule énorme qui le remplissait et refluait jusque dans les rues voisines. Il fallut bientôt appeler, pour entendre les confessions, plusieurs prêtres des paroisses voisines, parmi lesquels MM. Gautier, curé de Saint-Léonard de Fougères, Richer, curé de Saint-Ouen-de-la-Rouairie, Oury, curé de Boucey, James, curé de Cuves, Lebel, curé de Chavoy, Murie, curé de Montbray, Cosson, curé de Vessey, Caujeul, curé des Pas, Peslin, de Précey, Provost, de Céaux, Tuley, curé d'Aucey, James, curé de Saint-Georges-de-Rouelley, etc.

Les exercices de la mission se terminèrent par la touchante cérémonie de la plantation d'un calvaire, qui devait remplacer, sur la place de l'ancien château, celui qu'on y avait élevé avant la Révolution. Ce calvaire a subsisté jusqu'en 1855.

Les Sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve furent rappelées vers cette époque à l'hôpital, pour y remplacer Mme veuve Lemercier, née Delanoe de la Bastille, de Fougères, qui avait succédé à Mlle d'Avenel. Elles ont continué depuis ce temps de le diriger avec un dévouement que la religion seule peut inspirer.

Le vénérable M. Levindrey mourut, le dimanche 14 juin 1818, à l'âge de 79 ans. Il fut inhumé le lendemain, par le curé de sa paroisse natale, M. l'abbé Lericolais, dont il avait été le bienfaiteur. Il était curé de Saint-James depuis trente-huit ans (1).

(1) L'acte d'inhumation de M. Levindrey est ainsi conçu : « Le sieur François Levindrey, fils de feu Aimard Levindrey et de feue Gilette Thierry, âgé de soixante-

Le 26 août 1815, il avait acquis de Mme Marie-Rose-Gautier, veuve Lemoyne, une maison qui faisait autrefois partie des dépendances du presbytère, et par son testament, en date du 10 octobre de la même année, il la laissa à ses successeurs « pour loger un maître d'école qui devrait instruire la jeunesse, particulièrement les jeunes gens qui se destineraient à l'état ecclésiastique. » Nous verrons bientôt M. l'abbé Charuel compléter cette fondation.

M. l'abbé Gauchet était décédé depuis le 14 octobre 1815 et avait été inhumé par son parent et son compagnon d'exil, M. l'abbé Gautier, curé de la Croix-Avranchin. Un autre prêtre « de grande vertu et douceur », dit le Livre paroissial, M. Charles-Marie Benoit, qui desservait l'hôpital depuis 1809, mourut aussi, le 25 octobre 1816, dans la maison du Pot-d'Etain, qui servait encore de logement aux chapelains de l'hôpital.

Les vides nombreux que la mort faisait dans les rangs du clergé étaient comblés par une nouvelle génération de prêtres formés par M. Charuel. Nous pouvons rappeler les noms honorés de M. Charles Gohier, dont nous allons bientôt parler, de M. Edouard-Henri Liber, Supérieur des Petits Séminaires de Sottevast et de Coutances, puis chanoine titulaire, mort à Paris en prêchant la station du Carême à l'église de Saint-Paul-Saint-Louis, en 1852 (1); de M. Roussel, curé de Précey; de MM. Pierre-Magloire Belloir, curé de Montgothier, et Pierre-Joseph Belloir, curé du Grand-Celland; de M. Jacques Desroches, décédé curé-doyen d'Isigny, en 1860. Ce dernier ressuscita dans l'Avranchin l'amour des études historiques qui furent la passion de sa vie; ses ouvrages seront toujours consultés avec fruit par les

---

dix-neuf ans trois mois et demi, né au Mesnil-Thébault, curé de Saint-James, depuis environ trente-huit ans, décédé hier en son presbytère, a été inhumé dans le cimetière de ce lieu par nous curé du Mesnil-Thébault, assisté de MM. Fizel, curé de Saint-Aubin, Muris, curé de Saint-Laurent, Loisel, curé de Saint-Sénier-de-Beuvron, Piquot, curé de Vergoncey, Gautier, curé de la Croix, Nicolle, curé de Villiers, Letullier, curé de Montanel, Morel, curé d''Argouges, Beaufils, curé de Carnet, Le Trenchant, curé du Ferré, Chevallier, desservant Hamelin, Lemasle et Jouey, vicaires de Saint-Aubin, Marigney, vicaire de Vergoncey, Poirier, vicaire de la Croix, Labbé, vicaire de Montanel, Martin, vicaire de Vezins, Piquot, diacre, Charuel et Pigeon, vicaires, Gohier, chapelain de l'hospice, soussignés, le lundi quinze juin mil huit cent dix-huit. » Suivent les signatures.

(1) La *Gazette de France* lui consacra un article nécrologique, reproduit par le *Journal de Coutances* du 6 avril 1851 et inséré dans l'*Annuaire du département de la Manche* de 1852, pp. 738, 739.

érudits. Nous devons encore citer avec un légitime orgueil le Vénérable Gilles Delamotte, martyrisé en Cochinchine, le 3 octobre 1840, que l'Eglise, nous pouvons l'espérer, mettra un jour sur les autels (1); les quatre frères Menard, prêtres au diocèse du Mans, M. J.-B. Gournel, chanoine honoraire, curé-doyen de Ducey (2), et son frère François, curé de Courtils, qui ont laissé le souvenir d'une vie de zèle sacerdotal et d'une inépuisable charité.

M. l'abbé Charuel fut nommé curé de Saint-James, au mois de septembre 1818. Il fut installé par M. l'abbé Lesplu-Dupré, curé de Saint-Gervais d'Avranches, et prit d'abord possession, suivant l'antique tradition, de l'église de Saint-Benoît. Ses vertus, ses talents et son influence dans la paroisse l'avaient désigné au choix de l'autorité ecclésiastique pour succéder à M. Levindrey. Il eut pour vicaires M. l'abbé Gohier, son élève, chapelain de l'hôpital depuis deux ans, et, peu de temps après, M. l'abbé François Poirier. M. Gohier remplaçait M. Pigeon, devenu curé de Juilley; lui-même fut bientôt appelé à la cure de Saint-Symphorien, où il est mort en 1855. M. Poirier resta seul vicaire jusqu'à son entrée dans la Société des Missionnaires diocésains, au mois de juillet 1823.

M. Charuel s'appliqua à affermir et à développer les œuvres de zèle, commencées pendant son vicariat. « Trois pensées, dit son biographe, semblent avoir dominé toute sa vie, avoir été le but principal de toutes ses actions : le salut des âmes, l'éducation de la jeunesse, le développement des vocations ecclésiastiques et religieuses, et ces pensées ont pris pour ainsi dire un corps dans les monuments publics dont il a gratifié la ville de Saint-James (3).

Il s'occupa activement de réorganiser l'enseignement primaire, désorganisé à Saint-James comme ailleurs pendant la Révolution, et il fut heureux de trouver chez les religieuses Trinitaires le concours le plus précieux et le plus empressé. Peu de temps après leur fonda-

---

(1) Voir une biographie intéressante sur le Vénérable Gilles Delamotte dans l'ouvrage publié par M. Adrien Launay, de la Société des Missions Etrangères, intitulé : *Les cinquante-deux serviteurs de Dieu, français, annamites, chinois, mis à mort pour la foi en Extrême-Orient, de 1815 à 1856, dont la cause de béatification a été introduite en 1840, 1843, 1857.* T. II, pp. 79-91.

(2) Voir Notice nécrologique, dans la *Revue catholique de Coutances* (1883-1884, p. 205).

(3) *Un prêtre selon le cœur de Dieu, ou M. J.-B. Charuel, ancien curé de Saint-James, chanoine honoraire*, par M. l'abbé Le Crecq, p. 37.

tion, elles avaient ouvert des classes externes qui devinrent bientôt florissantes. Le conseil municipal, consulté par le Préfet sur l'importance de la Communauté, son utilité et les avantages que la commune en retirait, répondit, le 19 octobre 1817, que les Religieuses « instruisaient non seulement les jeunes personnes, qui leur étaient envoyées en très grand nombre des différentes parties du département et des départements voisins, mais encore les enfants de la classe indigente de la commune, auxquelles elles donnaient l'éducation gratuite, et qu'elles faisaient, chaque année, des aumônes considérables. » Il estimait donc que cet établissement était d'un avantage inappréciable pour la commune et suppliait en conséquence Son Excellence de vouloir bien accorder aux religieuses l'autorisation qu'elles sollicitaient (1).

La Communauté, comme toutes les œuvres de Dieu, passa alors par beaucoup d'épreuves qu'elle surmonta, aidée des conseils et du dévouement de son zélé directeur.

De pieuses filles, dont nous avons déjà cité les noms, auxquels il faut associer ceux de Mlles Françoise Menard et de Françoise Boursin, faisaient l'école aux petits garçons du premier âge ; mais les enfants plus âgés ne recevaient qu'un enseignement tout à fait insuffisant. M. Charuel s'adressa à la Congrégation de Sainte-Croix du Mans et put obtenir, en 1823, deux Frères dits *de Saint-Joseph*. Il les logea d'abord dans la maison du Pot-d'Etain et plus tard dans une école qu'il fit bâtir auprès de l'église. Il put subvenir à leurs besoins les plus urgents, à l'aide des rétributions scolaires et d'une rente léguée, le 2 prairial, an XIII, par Mme veuve Mazurage aux curés de Saint-James pour l'instruction des enfants pauvres. La municipalité leur vota, en 1827, une indemnité de logement de 100 fr. et les chargea, en 1831, de l'enseignement mutuel, qu'elle voulait établir, parce qu'il présentait, à son avis, des avantages réels sur les autres modes d'enseignement. Elle rendit, dans cette circonstance, un éclatant hommage au zèle infatigable du pieux curé « qui avait acquis, disait-elle, tant de droits à la reconnaissance de la ville de Saint-James pour les établissements dont il l'avait dotée, en faveur de l'instruction publique (2). »

C'est à M. Charuel, en effet, que revient encore l'honneur d'avoir

(1) Registre, Vol. I, pp. 327, etc.
(2) *Id.*, Vol. II, N° 127.

fondé le collège, qui a rendu tant de services au pays. Depuis longtemps déjà, il réunissait au presbytère de nombreux élèves et leur donnait lui-même des leçons ; mais ne pouvant plus faire la classe régulièrement, à cause des occupations de son laborieux ministère, il s'adjoignit, en 1818, M. l'abbé J.-B. Gournel, appelé quatre ans plus tard à diriger le Petit Séminaire de Mortain, puis son frère M. François Gournel, et M. Jacques Durand, qui furent les premiers professeurs du petit collège.

Toutefois, ce ne fut qu'en 1828 que cet établissement reçut une existence légale. Le conseil municipal réuni, le 26 octobre de cette année, pour se prononcer sur les avantages qu'il y avait à le conserver, « considérant que Saint-James offrait une population de trois mille habitants ; qu'il était distant de cinq lieues au moins de tout établissement de ce genre ; que le canton était un des plus peuplés du département ; que la ville possédait un bâtiment cédé par feu M. Levindrey, curé, pour servir à l'éducation et très propre à cet usage, » fut d'avis, à l'unanimité, « que le pensionnat serait maintenu et établi dans le bâtiment cédé par ledit M. Levindrey, en se conformant toutefois aux lois et aux règlements universitaires pour ce qui concerne l'autorisation et l'organisation de cet établissement. » Il proposa, en qualité de directeur, M. Jacques Leroy, de Saint-James, qui, pour être agréé, devrait remplir les formalités exigées par l'ordonnance royale du 17 février 1815.

Cette délibération éveilla beaucoup de jalousies et suscita de grandes difficultés. On craignit même un instant que le petit établissement ne fût supprimé par ordre de l'administration supérieure, parce qu'il nuisait, disait-on, au recrutement du collège d'Avranches. Mais cette opposition ne déconcerta point M. Charuel. Rien ne pouvait rompre et abattre son courage, tant il mettait de ténacité pour faire réussir ce qu'il croyait être le bien et l'intérêt de la gloire de Dieu. Il entreprit le voyage de Paris dans la mauvaise saison et, à force d'habileté, nous pourrions dire de diplomatie et de pressantes sollicitations, il put obtenir du ministre l'autorisation d'ouvrir à Saint-James un pensionnat pour l'enseignement du latin. Le 2 décembre, le recteur de l'Académie de Caen adressa cette autorisation à M. l'abbé Leroy, et, le 11 du même mois, le maire, M. Sursois, installa le nouveau titulaire dans la maison de M. Levindrey.

Dès le 15 mai 1818, M. Charuel voulant agrandir le local qui,

déjà dans sa pensée, devait servir au futur collège, avait encore acheté de Mme veuve Lemoyne une maison contiguë à celle de M. Levindrey. Il la fit reconstruire, en 1827, et la céda à la commune, le 22 avril 1830.

En même temps qu'il organisait l'instruction primaire et secondaire, M. Charuel poursuivait la réalisation d'un projet qui lui demanda beaucoup de peines et d'argent. Il avait à cœur de ressusciter les retraites établies à Saint-James, au XVIIIe siècle, par le saint abbé de Bragelongne. Mais il fallait bâtir une maison et la meubler pour recevoir les retraitants, et les ressources lui faisaient complètement défaut. Ne consultant que son zèle, il entreprit cependant la construction d'un vaste bâtiment, avec l'espoir que la Providence ne l'abandonnerait pas. Il fit appel à la générosité de plusieurs familles chrétiennes, qui lui fournirent, en effet, les unes de l'argent, les autres des matériaux, et le mirent bientôt en mesure de mener son entreprise à bonne fin. Mgr Dupont put bénir la maison, le 7 août 1828, le même jour que la chapelle des religieuses Trinitaires, et, dès le carême de 1829, les missionnaires du diocèse y prêchèrent une retraite à plus de 400 hommes.

M. Charuel jouissait enfin du fruit de ses efforts, lorsque la Révolution de Juillet éclata comme un coup de foudre et vint menacer l'existence de ses œuvres naissantes.

M. l'abbé Leroy ne voulut point prêter serment au nouveau gouvernement et se retira. M. Charuel appela, pour le remplacer, un jeune homme de vingt ans, de la paroisse de Barenton, M. Alexandre Fouasse, que la mort enleva presque aussitôt à l'estime et à l'affection de ses élèves. Après lui, ses frères, Emile, Henri et Paul Fouasse, ont dirigé successivement le collège jusqu'en 1865, avec un admirable dévouement.

M. Charuel ne put sauver les retraites. La chapelle fut fermée par ordre de l'autorité supérieure, sous le prétexte ridicule que les réunions qu'on y faisait pouvaient troubler la tranquillité publique et devenir un danger pour l'Etat. Les conspirations et les complots ne s'ourdissent point dans les églises. On le sait bien ; mais la guerre à la religion est souvent de mode, par cette raison bien simple que les passions mauvaises ne désarment jamais et que pour elles Dieu est toujours l'*ennemi*. M. Charuel fit de nombreuses démarches, afin d'obtenir la réouverture de la chapelle.

Dans une lettre qu'il écrivit à Mgr Dupont, à la fin d'août 1831, il faisait remarquer que les retraites avaient eu lieu à Fougères, à Rennes, à Bécherel et à Saint-Servan, comme par le passé. « La retraite d'Avranches, ajoutait-il, a été très nombreuse, recueillie et approuvée au moins secrètement de toutes les autorités, qui ne s'opposeraient pas à la tenue de celles de Saint-James. Je pense donc, disait-il en terminant, que dans ce moment où l'on se prépare à des élections, on serait moins disposé que dans tout autre à parler mal des retraites ou à les troubler ; car on sait qu'en se faisant connaître ennemi de la religion on ne s'attirerait pas les voix ou suffrages (1). » Cette dernière phrase est intéressante à noter, parce qu'elle traduit bien l'opinion du pays resté foncièrement religieux comme par le passé.

Les vœux de M. Charuel ne devaient pas se réaliser si tôt. Les mouvements politiques de 1832, en Bretagne et en Vendée, en faveur de la Monarchie légitime, rendirent le gouvernement encore plus ombrageux que par le passé. On envoya même à Saint-James des troupes, qui furent logées, pendant les mois d'août, septembre et octobre, dans la maison des retraites. Ce fut en vain que le zélé curé fit de nouvelles démarches et qu'il sollicita du préfet, au commencement de 1835, l'autorisation de reprendre ces pieux exercices. M. Sursois lui transmit, à la date du 15 février, la réponse « qu'il n'y avait pas lieu, quant à présent, d'accorder cette autorisation. »

Enfin, dans les derniers mois de 1836, M. Charuel et la Mère Ricard, Supérieure de la maison, s'adressèrent à Mgr Robiou, nouvellement arrivé dans le diocèse, et le prièrent d'intervenir de nouveau auprès de l'autorité civile. Mgr Robiou écrivit, en effet, au préfet, le 3 janvier 1837, qu'ayant eu l'occasion de visiter Saint-James, il avait fait une enquête sur les dispositions des esprits par rapport aux retraites, qu'il avait pu se convaincre qu'elles étaient sympathiques aux populations de ce pays, et qu'il serait impolitique de prolonger plus longtemps l'interdiction de ces pieux exercices ; car on s'exposerait à faire naître un mécontentement qu'il serait facile d'exploiter contre le gouvernement. L'autorisation fut bientôt accordée et les retraites eurent lieu l'année suivante, aussi nombreuses que par le passé.

---

(1) Archives diocésaines.

Ces œuvres, si nombreuses et si considérables qu'elles fussent, n'empêchaient pas M. Charuel de faire des réparations importantes à l'église. Il la fit recouvrir presque en entier et remplaça les bancelles inégales et informes par des bancs propres et solides. Mais il désirait encore exhausser la tour qui n'avait que 17 mètres de hauteur : la démolition du clocher et de l'église Saint-Martin vint favoriser son projet.

Dès l'année 1808, le conseil municipal avait eu la pensée, qui ne fut point réalisée, de convertir cette église en une maison de ville et une halle à toiles. L'édifice abandonné n'offrit bientôt plus que des murailles en ruines, qu'on acheva de démolir en 1829. La tour dans laquelle se trouvait l'horloge de la ville et que, pour cette raison, on appelait le plus souvent la tour de l'horloge, lézardée en plusieurs endroits, restait debout au milieu des décombres. M. Sursois chargea l'architecte du département, M. Desquesnes, de la visiter. Le 2 mars 1835, celui-ci adressa au sous-préfet d'Avranches un rapport, dans lequel il signalait le danger de la conserver, à cause du peu de solidité des murs. Il la décrivait ainsi : « Sa forme est carrée, sa hauteur est de 18 mètres ; sa partie supérieure est couronnée d'une petite lanterne, et le tout n'offre rien de remarquable sous le rapport de l'art (1). » On la démolit quelque temps après, et le nom seul de la place, sur laquelle elle s'élevait autrefois, rappelle aujourd'hui le souvenir de l'antique église Saint-Martin.

Mais on ne savait plus où installer l'horloge de la ville. L'architecte proposait de construire « une petite tour légère » sur les fondations de l'ancienne, ou bien encore d'élever une tourelle en bois sur le milieu des halles, qu'on devait prochainement bâtir. Cette proposition, qui parut d'abord acceptable, présentait le double inconvénient d'imposer à la ville un surcroît de dépenses et de ne pas atteindre le but qu'on se proposait, car l'horloge ne serait plus entendue dans toutes les parties de la ville.

M. le curé profita de ces circonstances pour émettre l'idée d'exhausser la tour de l'église Saint-Jacques et d'y placer l'horloge. Le conseil municipal entra dans ses vues et l'autorisa à se servir des matériaux provenant de la tour Saint-Martin ; mais il ne promit de contribuer à l'entreprise que pour la somme insignifiante de cinq

(1) Registre des délibérations, Vol. II, N° 280.

cents francs. Cependant M. Charuel s'empressa de remplir les formalités nécessaires, afin de commencer la construction le plus tôt possible. Il écrivit, le 19 août 1837, à Mgr l'Evêque : « Votre Grandeur a sans doute remarqué que la tour de l'église de Saint-James, élevée seulement de cinquante pieds, n'est pas assez haute. Depuis quelques années on a bâti plusieurs maisons, qui empêchent les cloches d'être entendues, surtout à l'ouest. Un très bon ingénieur et plusieurs autres personnes habiles en architecture ont examiné cette tour et l'ont jugée capable d'être exhaussée. MM. les membres de la municipalité et de la fabrique vous prient d'agréer le projet qu'ils ont conçu de l'exhausser de trente pieds (1)... »

Les travaux furent exécutés, en 1838 et 1839, d'après les plans de MM. de Chérencey et Colibeaux, sous la direction de M. Charles Leroux, filateur à Saint-James. M. Charuel fournit encore à la dépense avec les fonds de la fabrique et les dons des particuliers. L'ancien dôme fut conservé, avec la lanterne, dans laquelle on installa l'horloge.

M. Charuel eut le bonheur d'être secondé dans ses entreprises par des collaborateurs zélés. M. l'abbé Lansard, son vicaire, arrivé au mois de juillet 1823, ne tarda pas à exercer la plus bienfaisante influence dans la paroisse, particulièrement sur la jeunesse. Aussi, quand il quitta Saint-James, en 1841, pour occuper la cure de Dragey, son départ suscita des regrets universels. Son confrère, M. l'abbé Delarue, mort curé-doyen d'Isigny, se concilia lui-même bien vite l'estime et l'affection de tous et rendit de grands services, pendant les onze années de son vicariat (1825-1836).

M. l'abbé F. Gournel, qui avait remplacé M. Gohier à l'hôpital, en 1823, aida beaucoup M. Charuel dans la construction de la maison des retraites. Un autre jeune prêtre de Saint-James, M. J. Gilles Lemoine, qui lui succéda en 1833, consacra ses talents à l'instruction des enfants et des pauvres, jusqu'en 1841, époque à laquelle il fut appelé à professer le cours d'Ecriture Sainte au Grand Séminaire de Coutances. « C'était, comme il disait plus tard, passer d'une extrémité à l'autre (2). » Ce poste modeste a été occupé après lui par M. l'abbé Charles Deslandes, jusqu'en 1877.

(1) Archives diocésaines.

(2) Voir son éloge funèbre prononcé par M. l'abbé Legoux, vicaire-général, le mercredi 25 avril 1888, jour de ses funérailles.

M. l'abbé Sanson dirigeait la communauté des Trinitaires depuis le mois de mai 1831. Ce prêtre de mérite quitta Saint-James, le 29 août 1843, pour aller fonder une nouvelle maison religieuse à Plancoët (1), où il est mort dans un âge très avancé. Les fonctions de chapelain de la communauté furent alors confiées à M. l'abbé P. Besnard, vicaire de Saint-James depuis deux ans, qui les a remplies, durant cinquante ans, avec grande édification.

Pendant que M. Charuel se dévouait sans compter pour sa paroisse, la municipalité travaillait de son côté à embellir la ville et à développer la richesse du pays, en créant des débouchés à l'agriculture et au commerce. C'est surtout à l'initiative du maire, M. Sursois, qu'il faut rapporter les travaux qui eurent lieu sous sa longue administration.

M. Eugène-Charles Sursois, né à Vergoncey, le 4 février 1792, se fit recevoir de bonne heure docteur en médecine, et s'établit à Saint-James vers 1815. Il n'avait guère que vingt-trois ans. Dès le 20 février 1817, il fut nommé maire et installé, le 5 mars suivant, par son prédécesseur, M. François de Canisy. Il se repentit bientôt, paraît-il, d'avoir accepté ces fonctions, qui lui parurent incompatibles avec ses nombreuses occupations. Il en écrivit plusieurs fois à M. le préfet, et le pria de lui désigner un successeur. Ne recevant aucune réponse, le 30 novembre 1817, il consigna sa démission sur le registre des délibérations du conseil municipal et laissa à ses adjoints, MM. Loysel et Delaroche (2), le soin d'en informer M. le préfet. M. Sursois ne tarda pas, il est vrai, à revenir sur sa détermination. Mais ce petit coup de théâtre, nous ne voudrions pas dire cette habileté, lui réussit à merveille : son autorité en devint plus forte et son influence ne fit que grandir avec le temps. On ne marchande pas son estime et son concours à un homme qui donne cette preuve d'indépendance et consent, en se désintéressant ainsi des honneurs, à travailler au bien public. Tôt ou tard le jeune maire devait conquérir une situation importante dans le pays. Esprit délié, perspicace, fertile en ressources pour dénouer une difficulté, quand il n'avait pu l'éviter, connaissant les hommes et sachant en tirer le meilleur parti, suivant les circonstances, causeur brillant, écrivain

(1) Diocèse de Saint-Brieuc.

(2) Registre, p. 328.

facile (1), M. Sursois avait toutes ces qualités maîtresses, et, pour les faire valoir, une activité qui se ralentit à peine avec les années. Malheureusement, il avait été élevé dans les idées révolutionnaires ; sous la Restauration il appartint au parti libéral : c'est assez dire qu'il accepta avec enthousiasme le gouvernement de Juillet.

Voici en quels termes il écrivit à M. le sous-préfet d'Avranches, au sujet de la fête qui eut lieu à Saint-James, à l'époque du sacre du roi Charles X :

Saint-James, le 9 juin 1825.

MONSIEUR LE SOUS-PRÉFET,

« Je m'empresse de vous rendre compte de la fête qui a été donnée par la ville de Saint-James, à l'occasion du sacre de notre auguste monarque.

» Le quatre, au soir, cette fête fut annoncée par le son des cloches, qui dura près d'une heure.

» Le cinq, à une heure de l'après-midi, il y eut distribution de pain aux pauvres. A l'issue de la procession du Saint-Sacrement, à laquelle avaient assisté les fonctionnaires publics, le cortège se rendit sur la promenade des Rochers, où un feu de joie fut allumé au milieu des cris mille fois répétés de : « Vive le Roi ! ! ! Vivent les Bourbons ! ! ! »

» Un *Te Deum* et le *Domine salvum*, etc., furent entonnés par le clergé et répétés par les assistants.

» A huit heures du soir, il y eut, sur la place du Boulevard, exercices gymnastiques exécutés par les écuyers sauteurs, que j'avais retenus dans notre ville pour cet effet.

» A dix heures, les réjouissances furent terminées par un feu d'artifice, pendant la durée duquel une foule immense d'habitants,

(1) M. Sursois a fait un *Mémoire sur Saint-James*, que nous trouvons signalé dans un compte-rendu des travaux de la Société d'Archéologie d'Avranches. (Annuaire du département de la Manche de 1847, p. 557).

Ce *Mémoire*, resté manuscrit, fut certainement déposé aux archives de cette Société. Nous lisons, en effet, cette note dans l'*Avranchin monumental et historique de M. Ed. Le Héricher, T. II, p. 336, art. Saint-James* : « Les archives de la Société d'Archéologie renferment un intéressant Mémoire de M. Sursois, plein de détails modernes sur les monuments de cette localité. » Qu'est devenu cet intéressant Mémoire que nous aurions voulu consulter ? Nous ne savons s'il existe quelque part, mais il n'est plus aux archives de la Société d'Archéologie d'Avranches.



tant de notre ville que des communes voisines, ne cessèrent de répéter les cris de : « Vive le Roi ! ! ! Vivent les Bourbons ! ! ! » Les édifices publics et un grand nombre de maisons de notre ville furent pavoisés.

» Le soir, la ville fut spontanément illuminée ; la joie qui éclatait de toutes parts ne fut troublée par aucun évènement fâcheux ; le plus grand ordre régna pendant toute la durée de cette fête, qui se prolongea jusqu'à une heure du lendemain matin.

» Tel est en abrégé le récit de ce qui s'est passé, à l'occasion d'une cérémonie dont les habitants de Saint-James garderont éternellement le souvenir.

» Agréez, Monsieur le Sous-Préfet, toute l'assurance de mon profond respect. SURSOIS. »

Faisons suivre ce compte-rendu du procès-verbal d'une autre fête organisée, cinq ans plus tard, le 19 septembre 1830, « pour célébrer l'heureux avènement au trône de Louis-Philippe Ier, roi des Français. » Ces rapprochements font naître certaines réflexions qui s'imposent d'elles-mêmes à l'esprit du lecteur.

« Dès trois heures de l'après-midi, les autorités et les fonctionnaires publics s'étaient rendus à la mairie pour prendre part à cette fête nationale, à laquelle ils avaient été convoqués. La garde nationale a aussi répondu à l'appel qui lui a été fait ; elle s'est réunie dans le meilleur ordre possible. Les armes nous manquent ; ceux des gardes nationaux qui possèdent des fusils de chasse s'en sont munis ; les autres, quoique sans armes, n'en ont pas moins marché dans les rangs avec un enthousiasme digne d'éloges. Toute la compagnie de pompiers, en pantalons blancs et chapeaux d'uniforme, a rivalisé de zèle et de dévoûment avec la garde nationale.

» A quatre heures, le cortège s'est mis en marche et a parcouru la ville, le drapeau tricolore à sa tête. La proclamation du roi Louis-Philippe Ier a été lue sur les principales places de la ville, au milieu d'un concours nombreux de citoyens. Les cris unanimes de : « Vive le Roi des Français ! Vive la Charte ! Vive Louis-Philippe Ier ! Vive la la liberté ! ! ! » ont suivi chaque lecture de cette proclamation. Arrivés sur la route départementale d'Avranches, où tout était préparé pour un feu de joie, la proclamation a été de nouveau lue et suivie des acclamations les plus unanimes. A l'instant où les principaux

fonctionnaires, munis de torches, se sont approchés pour allumer le feu, les cris de : « Vive le Roi des Français ! Vive Louis-Philippe Ier ! Vive la Charte ! » ont redoublé.

» Toute notre population s'était portée sur ce point, où devait se terminer la cérémonie à laquelle toutes les classes ont pris part avec une touchante cordialité.

» De retour à la mairie, vers six heures et demie, le cortège s'est séparé au milieu des acclamations qui n'avaient pas cessé de se faire entendre pendant toute la durée de la réunion. La joie était peinte sur tous les visages.

» A huit heures la ville était illuminée. L'union la plus parfaite n'a pas cessé de régner un seul instant. C'était une véritable fête de famille. Cet accord nous présage des jours de bonheur, fruits de la liberté triomphante.

» Vive le Roi des Français ! Vive la Charte ! »

» Fait et signé après lecture, à Saint-James, le 20 septembre 1830 (1). »

Le même jour eut lieu la prestation de serment par le maire, les

---

(1) Registre, Vol. II, N° 105. — Le 21 mai précédent, M. Sursois avait envoyé à M. le sous-préfet d'Avranches le rapport suivant, qui présente un réel intérêt au point de vue météorologique :

« Hier, 21 du courant, lendemain de l'Ascension, vers trois heures de l'après-midi, notre ville a éprouvé un orage épouvantable. Pendant plus d'une heure le tonnère a grondé sans la moindre interruption ; il a tombé à peu de distance, mais heureusement c'était sur un arbre et il n'en est résulté aucun accident. Aux premiers coups de tonnère a succédé une grêle telle qu'on n'en avait vu à Saint-James : la grosseur des grêlons était depuis celle d'un œuf de pigeon à celle d'un très gros œuf d'oie. On en a mesuré qui offraient de 8 à 9 pouces (23 centimètres) de circonférence. Quelques-uns avaient 3 pouces et demi de diamètre au moins ; leur forme variait infiniment ; il y en avait de ronds, de carrés, plusieurs allongés et ayant près de cinq pouces (13 centimètres) de longueur ; d'autres étaient plus ou moins aplatis ; mais tous hérissés d'aspérités plus ou moins prononcées. Ils étaient d'une dureté extraordinaire, ce qui explique le poids de 8 et 9 onces que plusieurs ont offert. La terre est couverte de branches d'arbres, de feuilles et de fruits qui ont été détachés par la chûte de ces énormes grêlons. Plusieurs oiseaux ont été trouvés morts, particulièrement des hirondelles qui probablement ont été surprises dans leur vol. Les vitres des maisons exposées à l'ouest ont été brisées.

» Il m'est parvenu des renseignements qui annoncent que cet orage, qui se dirigeait de l'ouest à l'est, a produit de grands ravages sur les communes de Landelles et Hamelin. Si j'apprends qu'il soit résulté quelques pertes importantes dans notre commune, je m'empresserai de vous en instruire.

» Agréez, etc. »

adjoints, conseillers municipaux et fonctionnaires, en la forme suivante : « Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume (1). » Le 7 novembre suivant, M. Sursois, accompagné des deux adjoints, donna lecture de la Charte constitutionnelle, en face de la mairie, au milieu d'un concours nombreux de citoyens (2).

Mais laissons la politique et revenons à l'administration de M. Sursois.

Une de ses premières, nous pourrions dire de ses principales préoccupations, fut de continuer la réparation des routes et d'ouvrir de nouvelles rues dans la ville. La municipalité vota, en 1819, une somme de 1,500 francs pour l'entretien des chemins vicinaux, et, presque tous les ans, elle inscrivit au budget des dépenses extraordinaires une allocation pour cet objet.

La ville de Saint-James n'avait guère changé d'aspect depuis le moyen-âge jusqu'au commencement du siècle. Ses fortifications n'existaient plus ; mais on pouvait facilement suivre la ligne des murs d'enceinte. La ville proprement dite, ou comme on disait autrefois « l'encloison de la ville, » était encore séparée des faubourgs, vers le couchant, par des terrains convertis en jardins et vergers, qui avaient été pris sur les fossés et les ouvrages extérieurs de défense. Le passage de deux rues et de la route départementale d'Avranches à Fougères, à travers ces terrains, agrandit la ville et lui donna une tout autre physionomie.

Le 7 mai 1826, le conseil municipal décida d'ouvrir une rue, qui devait continuer la route d'Antrain par les places du Portail, Bagot et du Calvaire, pour rejoindre le chemin de St-Hilaire-du-Harcouët. Il fut autorisé par un arrêté du préfet, en date du 3 novembre de la même année, à faire l'acquisition des terrains, et presque aussitôt il commença les travaux.

Deux ans plus tard, 17 février 1828, il décida également l'ouverture d'une autre rue destinée à relier la place Saint-Martin à la place du Boulevard, en traversant « l'ancienne église Saint-Martin entièrement en ruines, la maison du sieur Alleaume, Charles, et sœurs, les échoppes des sieurs Lamarre, Pigeon et Haguais, la cour et le jardin de Mme veuve Gautier, le jardin du sieur Beaumont, ceux

(1) *Id.*, *Id.*, N° 104.
(2) *Id.*, *Id.*, N° 114.

des sieurs Jean-Marie et Pierre Delanoe et Larcher, enfin le sentier conduisant à l'abreuvoir et à la place du Boulevard (1). » M. Clouard de la Fauconnière abandonna, pour être employée à l'ouverture de cette rue, l'indemnité lui revenant de l'expropriation de ses terrains pris par le chemin d'Avranches à Fougères. La municipalité lui vota même à cette occasion, le 12 avril 1826, une adresse de reconnaissance (2); mais l'exécution de ce projet fut ajournée, faute de ressources suffisantes.

On travaillait alors, en effet, à la route d'Avranches, classée, par une ordonnance du 20 mai 1820, au nombre des routes départementales. Dès le 4 mai 1824, M. Sursois avait adressé une supplique au conseil général pour l'engager à voter les fonds nécessaires à la construction de cette route si utile au pays, et en particulier à la commune de Saint-James, dont les intérêts avaient été négligés par l'administration d'une manière vraiment déplorable.

« Depuis nombre d'années, disait-il avec trop de raison, le canton de Saint-James fournit, par ses contributions, à l'établissement et à l'entretien de routes sur le reste du département, où il en existe un grand nombre, et il est le seul dont on ait paru ne vouloir s'occuper, le seul qui se trouve isolé, séparé, pour ainsi dire, du reste du département et abandonné à lui-même. S'il est de la justice du gouvernement de répartir également les charges publiques, il est aussi de son équité de répandre également les bienfaits (3)... »

Le conseil général se rendit à ces justes observations; mais il voulut faire contribuer aux frais de ce chemin les communes qui devaient surtout en profiter. La municipalité de Saint-James vota 0,20 par franc sur le principal des contributions directes, pendant les années 1825, 1826, 1827. Les travaux commencèrent immédiatement et furent achevés dans le courant de 1829.

On abandonna, en arrivant à Saint-James, le tracé du vieux chemin du moyen-âge, qui suivait une ligne à mi-côte depuis le village de la Croisette jusqu'aux abords de la ville. Le nouveau tracé est-il préférable à l'ancien ? Il est permis d'en douter ; mais il est certain qu'il a été préjudiciable à la bourgade de Saint-Benoît-de-

---

(1) Registre, Vol II, N° 69.

(2) *Id.*, *Id.*, N° 51.

(3) *Id.*, *Id.*, N° 2.

Beuvron, dont les communications avec Saint-James sont devenues beaucoup plus longues, par conséquent plus difficiles.

On éleva bientôt des constructions sur le parcours de la nouvelle route, qui est aujourd'hui la rue la plus belle et la plus commerçante de Saint-James.

M. Sursois avait un autre rêve, dont la réalisation eût fait alors de Saint-James un des principaux centres commerciaux du pays. Depuis fort longtemps il était question d'ouvrir, entre Paris et la Bretagne, une route royale se dirigeant par Alençon, Domfront, Le Teilleul, Saint-Hilaire, Saint-James, vers Brest et Saint-Malo. La municipalité de Ducey mit en jeu de puissantes influences, afin de la faire passer par cette dernière localité. M. Sursois, qui avait déjà envoyé, le 12 mai 1826, au préfet et au conseil général un long mémoire pour combattre cette prétention, en rédigea un autre dans le même sens, à la fin de 1833, pour le ministre du commerce et des travaux publics (1). Le 4 mai 1834, le conseil municipal signa

(1) M. Sursois rappelait que l'ouverture de cette route avait été ordonnée par Louis XVI, et que l'intérêt de l'agriculture et du commerce rendait sa direction obligée par Saint-James. « ... Vous ne perdrez pas de vue, écrivait-il, que la ville de Saint-James offre une population agglomérée de plus de deux mille habitants, qu'elle est située entre Avranches et Fougères, à quatre lieues de la première de ces villes et à cinq de la seconde; qu'elle possède des fabriques nombreuses de toiles, de droguets, *dits de Saint-James*, qu'il s'y fabrique aussi des draps; qu'elle possède des filatures de laine qui alimentent ses fabriques, qu'elle jouit enfin des avantages d'une heureuse position, à laquelle il manque les moyens de communication avec les pays voisins... » Du reste, le parcours serait moins long par Saint-James et l'entretien de la route plus facile et moins dispendieux.

A toutes ces considérations développées avec talent, il en ajoutait une autre qu'il faisait habilement valoir dans les circonstances critiques où se trouvait alors le gouvernement. Au point de vue stratégique, cette route assurerait au département de la Manche l'avantage inappréciable d'une ligne de défense contre les insurrections qui, nées en Bretagne, comme la Chouannerie, au siècle dernier, avaient pu envahir plusieurs cantons de l'arrondissement d'Avranches.

Nous transcrivons cette partie du rapport, qui présente un véritable intérêt historique : « La Chouannerie s'éleva dans la Bretagne, gagna notre canton et quelques autres de l'arrondissement d'Avranches, favorisée qu'elle était par un pays couvert et privé de routes. Nous devînmes le théâtre d'une guerre civile, dont je ne retracerai point les scènes sanglantes, mais dont le pays désire prévenir le retour.

» Pendant les Cent Jours, même insurrection dans les mêmes contrées, et les mêmes causes amenèrent chez nous les mêmes résultats. Il faut en convenir, toutefois, la seconde Restauration ne tarda pas à mettre fin à ce mouvement insurrectionnel et notre pays ne fut pas ensanglanté.

» Le gouvernement de Juillet a vu, comme ceux qui l'ont précédé, se lever

encore une délibération, dans laquelle il réfutait les raisons développées par la municipalité de Ducey. Il l'adressa au préfet, qui devait la soumettre au conseil général avec le rapport de M. Sursois. Malgré ces efforts multipliés, le tracé primitif fut modifié en faveur du bourg de Ducey.

Plus tard, la ville de Saint-James fut en partie dédommagée par la construction de la route de Saint-Hilaire au Mont Saint-Michel. Dans sa séance du 12 juillet 1840, le conseil municipal arrêta que ce chemin suivrait la rue Saint-Jacques, traverserait la place Saint-Martin et celle du Boulevard, pour se rendre, par une ligne nouvelle, au village du Poncéel. Le projet de la rue Neuve ou Fauconnière, qui avait dû être ajourné en 1828, fut alors repris et promptement exécuté. Mais cette direction causait un préjudice réel aux habitants de la rue du Mont. Afin de sauvegarder leurs intérêts et de donner en même temps un accès plus facile au champ de la foire Saint-Macé, on promit de relier la route d'Avranches à celle de Pontorson par un boulevard ou rue de traverse passant par « le jardin de la Joubaudière, celui des dames de la retraite, la rue du Mont, le jardin du chapelain de l'hospice et le Clos-Maugeron (1). » Cette promesse n'a pas été réalisée.

Le percement de la route de Saint-Hilaire nécessita des terrassements sur la promenade des Rochers et dans l'ancien cimetière, dont

---

contre lui les armes vendéennes et bretonnes. Cette fois, notre pays, malgré les menées du gouvernement déchu et de ses partisans, est resté paisible. Il est las sans doute de guerres civiles ; l'esprit s'y est considérablement amélioré ; mais ne nous dissimulons pas cependant que nous avons dû notre tranquillité, moins peut-être à cette amélioration qu'à l'attitude ferme des autorités du département et des gardes nationales, et à la promptitude avec laquelle on forma une ligne de défense de Domfront à Pontorson, en établissant des garnisons au Teilleul, à Saint-Hilaire-du-Harcouët, à Saint-James, à Pontorson, lieux situés sur la route qui nous occupe ici, et des détachements dans les bourgs et villages intermédiaires : à Saint-Symphorien, à Landelles, à Hamelin, à la Croix-Avranchin, etc.

» Qui sait si ces mesures n'ont pas arrêté les bandes des environs de Vitré qui, battues et poursuivies, se portèrent sur la partie de la Bretagne, dite la *Fougeraie*, et paraissaient vouloir se diriger vers nous, dans l'espoir ou d'y trouver un refuge ou de soulever le canton ? Ce fut au moins, j'en ai la certitude, cette crainte qui hâta l'exécution de ce plan de défense : les relations fréquentes et multipliées que les circonstances et mes fonctions me mirent à lieu d'entretenir alors avec les autorités civiles et militaires du département, m'ont convaincu de l'importance qu'on attachait, en effet, à ce que cette ligne fût bien surveillée... » (Registre, Vol. II, N° 242).

(1) Registre, Vol. III, pp. 66-67.

le sol fut considérablement abaissé. Le conseil municipal avait émis le vœu, au mois de juillet 1818, de transférer le cimetière le plus tôt possible en dehors de la ville ; ce ne fut que quelques années plus tard qu'il fut transporté sur la route d'Avranches, où il est aujourd'hui.

Les halles, la mairie et la justice de paix furent construites en 1832.

Les vieilles halles existaient alors telles que nous les avons décrites au siècle dernier. La grande appartenait encore à la famille de Canisy, et la petite, ou halle à blé, à l'hôpital, qui percevait, comme par le passé, le droit de « havage ou mesurage. » En 1829, la ville acheta pour une somme de dix mille francs, payable en dix ans, « la grande halle, une maison y attenant, le tout situé sur la place du Marché, une chambre, située rue de Suède, sur une vieille tour de fortification (1). » La commission de l'hospice lui céda la halle au blé, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 200 fr. On décida de rebâtir les halles et d'élever, à l'une des extrémités, une mairie et, à l'autre, une justice de paix, d'après les plan et devis de M. de Chérancey, architecte de la ville d'Avranches. Le 11 mai 1831, la municipalité nomma une commission pour passer les marchés : les ouvriers devaient se servir des matériaux provenant de la démolition de l'église Saint-Martin. Ces constructions furent commencées presque aussitôt et purent être achevées en 1833, grâce à un secours de 3,000 francs fourni par l'Etat.

L'administration municipale réalisa, vers cette époque, plusieurs améliorations que nous voudrions encore signaler.

La compagnie des sapeurs-pompiers remonte à l'année 1828. Elle fut d'abord composée de trente, puis de quarante, et enfin, en 1846, de soixante hommes âgés de vingt ans au moins et de cinquante ans au plus. Elle devint bientôt, malheureusement, trop utile, à cause des nombreux incendies qui désolèrent le pays, pendant les années 1829 et 1830, et qui préoccupèrent l'autorité à ce point qu'elle promit une prime considérable à ceux qui dénonceraient les incendiaires ou qui fourniraient des renseignements utiles pour les découvrir.

Le vendredi 2 août 1844, le feu éclata, vers deux heures et demie,

---

(1) *Id.*, Vol. II, N° 92.

dans le grenier d'une maison située à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue Cardin. Favorisé par la sécheresse de l'été, il dévora, avec une effrayante rapidité, les maisons, presque toutes couvertes en essentes ou en paille, de la rue Saint-Jacques, et gagna, en moins d'une heure, la place Saint-Martin. L'incendie, limité jusque-là au côté nord de la rue Saint-Jacques, se propagea des deux côtés de la rue Saint-Martin, atteignit promptement la Grande-Rue et étendit ses ravages vers le nord et le midi. Il ne s'arrêta qu'à sept heures du soir, au carrefour formé par la Grande-Rue et la rue Fauconnière. Le terrible fléau avait réduit en cendres au moins 160 maisons et laissé plus de 100 familles presque sans ressources.

C'eût été mal entendre les intérêts de la ville que de ne pas profiter de ce désastre pour donner aux rues, qui avaient été détruites, un alignement et une largeur convenables. La municipalité le comprit. Dès le 15 juin 1820, une commission avait été chargée d'étudier cette question de l'alignement des rues, qui ne reçut pas alors de solution, à cause des nombreuses difficultés pratiques qu'elle soulevait. Elle fut encore reprise en 1839, sans plus de résultat. Il fut alors arrêté qu'on placerait aux angles des rues et sur les places de la ville des plaques portant les noms de ces rues et places, d'après un tableau descriptif transcrit sur le registre des délibérations (1). Ces plaques n'ont pas été placées. Enfin, dans la séance du 15 septembre 1844, le conseil fut d'avis, à l'unanimité, d'élargir la place et la rue Saint-Martin. Le 3 novembre suivant, il vota des fonds pour l'acquisition des terrains nécessaires, ainsi qu'une somme de 3,000 fr. destinée à payer le jardin de M. Sursois, qui fut réuni peu de temps après à la place Saint-Léonard.

L'administration municipale désirait exécuter plusieurs projets, tels que la conduite des eaux de la fontaine du Reclus dans l'intérieur de la ville, la construction d'une école d'instruction primaire supérieure et l'établissement d'une salle d'asile, dont la nécessité se faisait sentir depuis longtemps.

Cette dernière œuvre si populaire est encore due à l'inépuisable charité de M. Charuel. Il avait, en effet, cédé à la ville, en 1839, la maison du Pot-d'Etain pour en faire une salle d'asile et y loger des

(1) Nous donnons ce tableau descriptif aux Pièces Justificatives, sous le N° XXVII.

religieuses, ou, à leur défaut, « des filles ou femmes gardes-malades. » Quatre ans plus tard, M. Sursois vit à Saint-James Mme la Supérieure générale des religieuses de Saint Thomas de Villeneuve et la pria de donner deux sœurs, dont l'une serait chargée de surveiller les enfants et l'autre serait plus spécialement consacrée à la visite et au soin des malades à domicile. Sa demande fut agréée avec un désintéressement auquel il rendit hommage dans la séance du 14 mai 1843 (1). Mais la ville ne put alors entreprendre les réparations assez considérables qu'il fallait faire à cette maison, et M. Charuel n'eut pas le bonheur, avant de mourir, de bénir dans cet asile, préparé par ses soins, les petits enfants qu'il avait tant aimés. Ce fut en 1853 seulement que cet établissement put être complètement installé et que l'œuvre fonctionna d'une manière régulière.

Le bon curé eut la consolation, bien douce pour son âme vraiment sacerdotale, de voir l'église de Saint-Benoît érigée en église paroissiale.

L'antique paroisse de Saint-Benoît-de-Beuvron, devenue simple succursale au siècle dernier, avait été desservie avant la Révolution par un des vicaires de Saint-James. Après le Concordat, l'église resta fermée jusque vers 1825. A cette époque, M. l'abbé Durand, et après lui MM. Queslier et Lecanu, professeurs au petit collège, vinrent, le dimanche, y célébrer la messe et les vêpres. M. Charuel, dont les pensées dominaient de toute la hauteur de sa foi les visées mesquines de l'amour-propre et de l'intérêt particulier, déplorait un tel état de choses et résolut d'y remédier en faisant rétablir la paroisse de Saint-Benoît. Le 8 juillet 1843, il présenta à la municipalité de Saint-James une délibération du conseil de fabrique rédigée dans ce sens. La municipalité, qui avait d'abord rejeté cette demande, l'accepta le 15 septembre 1844, « aux conditions que l'église actuelle et le presbytère seraient livrés dans un état convenable d'appropriation et que la commune ne serait point obligée de contribuer aux dépenses..... (2). »

M. Charuel mit dans cette affaire l'activité qui lui était habituelle et put obtenir l'autorisation royale, le 29 avril 1845. Le 28 juillet suivant, M. l'abbé Charles Fouasse, vicaire de Servon, devint curé

(1) Registre, Vol. III, pp. 123 verso et 124.

(2) Registre, Vol. III, p. 150.

de la nouvelle paroisse. La nécessité d'une école pour les enfants de cette section se fit bientôt sentir, et le conseil municipal vota une allocation pour le logement et le traitement d'une institutrice. La sœur Louise Leprieur, de la congrégation du Tiers-Ordre du Carmel d'Avranches, fut nommée, au mois de septembre 1848, et, depuis bientôt cinquante ans, elle se dévoue à l'instruction des enfants de Saint-Benoît.

M. l'abbé Fouasse rebâtit la nef de l'église, en 1852. C'est aussi à ses démarches actives et persévérantes que la paroisse doit de posséder un cimetière, dont elle était privée.

Le saint curé de Saint-James ne survécut pas longtemps à cette bonne œuvre. Il tomba malade, au commencement de novembre 1846, et mourut, le dimanche 15 du même mois, pendant la grand' messe, à l'âge de 73 ans 10 mois et 13 jours. La paroisse comprit la perte qu'elle faisait et donna des témoignages touchants de sa profonde douleur. « ... Tout à coup, écrivait plus tard son biographe, se répand la nouvelle de la mort de M. le curé de Saint-James... Tout le monde est consterné : l'église était pleine de fidèles qui firent entendre des sanglots étouffés pendant la récitation du *De profundis*.

» Le presbytère fut bientôt envahi. L'on voulait voir une dernière fois les traits de ce vénérable vieillard, l'ami et le consolateur de tous. L'on se pressait autour de sa couche funèbre, l'on baisait avec respect ses membres glacés. L'on sentait bien alors l'immense perte que l'on venait de faire : c'était un père qui venait de mourir et toute la famille était en deuil...

» La foule qui l'accompagna à sa dernière demeure fut immense : tous les prêtres étaient dans la douleur et comme un voile de deuil planait sur la ville... (1). »

---

(1) *Un prêtre selon le cœur de Dieu*, etc., p. 104. — La Communauté des religieuses Trinitaires de Saint-James conserve avec grand respect le bonnet carré de M. Charuel, un cilice et une discipline qui lui appartenaient. Le cilice en crin présente la forme d'un scapulaire. La discipline est formée de cinq petites chaînettes de fer mesurant à peu près 15 centimètres de longueur et terminées par une pointe de même métal. Ces deux derniers objets ont été donnés, le 4 juin 1870, aux religieuses Trinitaires, « pour qu'ils soient conservés avec vénération », par la sœur Marie Brégaint, institutrice du Carmel d'Avranches. Elle les avait reçus de Mlle Sophie Charuel, morte le 2 novembre 1869, à laquelle les avait légués sa vénérable tante, Mme Marie Charuel, décédée supérieure du Carmel, le 17 octobre 1832.

Mgr l'Evêque, qui connaissait son éminente vertu et ses rares mérites, l'avait nommé depuis longtemps chanoine honoraire.

Son éloge funèbre fut prononcé, le mardi 17 novembre, jour de ses funérailles, par M. l'abbé J.-B. Legoupils, supérieur des missionnaires diocésains.

La vénération dont M. Charuel avait été l'objet, pendant sa vie, s'est accrue après sa mort, et son tombeau est devenu dans le pays un lieu de pèlerinages, où se sont produits et se produisent encore des faits merveilleux qu'il est permis d'attribuer à sa puissante intercession auprès de Dieu.

M. l'abbé Gilles Bosmel, né à Hébécrevon, le 31 mars 1799, ancien missionnaire diocésain, curé de Blainville, fut nommé curé de Saint-James, le 28 janvier 1847. Ses qualités remarquables de cœur et d'esprit lui concilièrent bientôt l'estime et l'affection de ses confrères et de la population, pendant le peu de temps qu'il resta à Saint-James.

Le mardi 17 juillet 1847, il fit la translation, au nouveau cimetière, des nombreux ossements trouvés dans les terrassements de l'ancien. Il invita à cette grande cérémonie funèbre tous les prêtres natifs de Saint-James. L'un d'eux, M. le chanoine Liber, y porta la parole et saisit cette occasion pour rappeler, avec une émotion qu'il communiqua à son auditoire, la mémoire et les vertus de M. Charuel.

M. Bosmel fut profondément attristé par le départ des Frères de Saint-Joseph, pendant les vacances de 1847.

Depuis quelques années, la municipalité s'était montrée malveillante à leur égard. Elle avait augmenté le nombre des élèves gratuits, abaissé le taux de la rétribution scolaire au-dessous de 1 fr. 50 et réduit par là-même leur traitement à un chiffre insuffisant. Le Supérieur rappela un des Frères, en 1843, et voulut, avant de le renvoyer, que la municipalité prît l'engagement de garantir à chaque maître un traitement de 500 fr. M. Charuel écrivit alors à M. Sursois deux lettres, dans lesquelles il plaidait la cause des Frères. « ...Si l'on a fait quelque plainte, disait-il, je suis dans l'impatience d'avoir l'occasion de venger les instituteurs et de justifier ma réclamation. Je la soumets à votre équité... (1). » La rétribution scolaire fut de nouveau élevée à 1 fr., 1 fr. 25, 1 fr. 50, suivant

(1) Registres, Vol. III, pp. 132-133.

les cours; mais il était facile de prévoir que le moment n'était pas éloigné où les Frères seraient obligés de se retirer définitivement.

Loin de s'améliorer, la situation devint, en effet, plus tendue après la mort de M. Charuel, et le Supérieur général prit le parti, au mois de septembre 1847, d'abandonner ce poste. Ces ennuis et la maladie de poitrine, dont il souffrait depuis longtemps, décidèrent M. Bosmel à donner sa démission et à se retirer à Saint-Lo, où il mourut le 3 juillet 1848.

Son successeur fut M. l'abbé Charles-Nicolas Lelaizant, vicaire de la paroisse de Sainte-Trinité de Cherbourg. Sa nomination est du 26 mai 1848. Il n'avait guère que quarante ans. Il sut bientôt surmonter, par son intelligence et son activité, les difficultés de la situation. Son principal souci, en arrivant dans la paroisse, fut d'établir une école libre. Il fit venir deux Frères de la congrégation de la Miséricorde de Montebourg et s'adressa à la charité des fidèles pour subvenir à leurs premiers besoins. Il réclama aussi le revenu de la terre des pauvres, confisqué par la municipalité, au profit de l'école laïque. De part et d'autre on rédigea des mémoires pour démontrer son bon droit sur cette rente, qui fut enfin déclarée appartenir à M. le curé, par un arrêté du préfet, en date du 22 janvier 1852. Le 3 juin suivant, M. Lelaizant acheta la vallée des Tourelles, des demoiselles Marie et Jeanne Guyhomard, et y construisit l'établissement St-Nicolas, à l'aide d'une somme d'environ 10,000 francs recueillie par lui et son vicaire, M. Théodore Piquerel, d'une subvention de 4,000 francs accordée par le Gouvernement, de corvées et de divers dons en nature. Les constructions n'étaient pas achevées quand il fut appelé, le 11 janvier 1853, à la cure de Notre-Dame de Granville; mais son œuvre était assurée et devait prendre de rapides développements, grâce au zèle et à la capacité des instituteurs et aux sympathies de la population, qui ne lui ont jamais fait défaut.

Les vicaires de Saint-James, après le départ de MM. Delarue et Lansard, dont nous avons parlé précédemment, furent MM. Denis Gallouin, nommé à la cure de Subligny, le 2 mars 1846, P. Besnard et Th. Piquerel, qui devint curé de Tanis, le 1er décembre 1853, puis de Montanel, où il est mort le 20 février 1870. M. Ambroise Bizet remplaça M. Gallouin et M. l'abbé Frédéric-Julien Leroy fut le successeur de M. Piquerel.

L'administration municipale avait subi des modifications considérables, depuis quelques années. M. Sursois avait donné sa démission en 1845, pour cause de santé. Il était alors chevalier de la Légion-d'honneur et conseiller général du canton de Saint-James. M. Besnard-Locherie, qui avait rempli les fonctions de maire pendant l'intérim, lui succéda au mois de novembre 1847. Ses adjoints furent MM. Gabriel-François Simon et Louis Despréaux. Mais la Révolution de 1848 amena de nouveaux changements. Le maire et les adjoints furent remplacés, au mois de mars, par une commission de cinq membres, dont M. Sursois fut le président. Dès le 5 du même mois, le conseil municipal fit parvenir au commissaire de la République dans le département de la Manche, M. Havin, cette adhésion au nouveau régime :

Liberté, Egalité, Fraternité.

A Monsieur HAVIN, commissaire du Gouvernement pour le département de la Manche.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE,

« Le conseil municipal de la ville de Saint-James s'empresse d'adhérer de toutes ses forces à la proclamation et au maintien de la République.

» Que les membres du Gouvernement soutiennent énergiquement la cause sacrée, à la tête de laquelle la volonté du peuple les a placés, et le peuple les soutiendra avec la même énergie. Plus la tâche qu'ils ont entreprise leur occasionne de soins et de fatigues, plus sera grand notre dévouement à cette cause, plus notre reconnaissance pour eux grandira. Mais que les ennemis de l'ordre soient regardés et traités comme les ennemis de la République, à laquelle on imputerait leurs excès et leurs crimes (1). »

Les ennemis de l'ordre ne furent pas longtemps tranquilles. Les journées de Juin vinrent bientôt jeter l'épouvante dans le pays. La nouvelle de l'émeute parvint à Saint-James, le dimanche 23 juin, pendant la procession du Saint-Sacrement. M. Sursois fit appel au patriotisme des habitants, et sur le champ vingt-cinq citoyens de

(1) Registre, Vol. IV, p. 54, verso.

la garde nationale se présentèrent pour aller à Paris combattre l'insurrection (1).

Les 30 et 31 juillet 1848, eurent lieu des élections municipales qui amenèrent les résultats suivants : Electeurs inscrits, 827 ; votants, 596. Elus au premier tour de scrutin : MM. Sursois, Eugène-Charles, 578 voix ; Carbonnel de Canisy, Paul, 547 ; Despréaux, Louis, 543 ; Guérandel, Roch, 539 ; Simon, François-Gabriel, 537 ; Lhomme, Charles, 515 ; Onfray, Louis, 499 ; Belloir, Valentin, 493 ; Gérard, Pierre, 445 ; Dupont, Auguste, 443 ; Ameline, Auguste, 418 ; Legendre, Louis, 413 ; Le Roy, Joseph, 388 ; Besnard-Locherie, Pierre-Marie, 382 ; Delaroche, Louis, 374 ; Menard, François, 368 ; Payen, Honoré, 321 ; Le Roux, Victor, 305.

Le lendemain, furent élus au deuxième tour de scrutin, MM. Ameline, Joseph, 136 voix ; Poisnel, Honoré, 122 ; Gautier, Jean-Marie, 116, sur 422 votants.

M. Sursois fut de nouveau élu maire, le 20 août, et installé, le 15 octobre, par le deuxième conseiller municipal, M. le comte P. de Canisy (2). Mais il ne resta guère plus d'un an à la tête de l'administration municipale ; il fut remplacé, au mois de novembre 1849, par M. Louis Despréaux, qui résigna lui-même ses fonctions au bout de quelques mois. M. Besnard-Locherie redevint maire le 14 avril 1850. La municipalité se rallia bientôt à la politique du prince Napoléon et crut même devoir lui envoyer cette adresse, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851 :

(1) C'étaient : MM. Collin, Charles, commandant ; Collin, Hippolyte, porte-drapeau ; Gautier, Jules, chirurgien-major ; Delaroche, Narcisse, capitaine ; Lemazurier, Aza, officier d'armement ; Juin, Julien, sergent-major ; Madelaine, Julien, sergent ; Chauvin, Pierre, sergent ; Destroches, Hervé ; Loivel, Prosper ; Boulon, Pierre ; Ameline, Emmanuel ; Onfroy, Louis ; Martin-Charterie ; Poisson, Mathurin ; Larcher, Jean-Marie ; Galles, Stanislas ; Menard, Auguste ; Corbe, Jacques ; Lemonnier, Auguste ; Bliard, Jacques ; Dubois, Pierre ; Foubert, Honoré ; Fauchon, Narcisse ; Buridan.

(2) M. le comte Paul-Adrien de Carbonnel de Canisy était fils de l'ancien maire de Saint-James, M. François de Canisy, mort le 29 novembre 1829.

M. François de Canisy laissa un fils et deux filles :

1° M. Paul-Adrien, dont nous venons de parler, né le 2 février 1814, marié, le 15 juillet 1845, à Mlle Jeanne-Marie-Emilie de Giresse-la Beyrie, fille du baron de Giresse-la Beyrie, comte du Saint-Empire, secrétaire des commandements de M. le Dauphin et préfet de l'Eure-et-Loir jusqu'en 1830, et de Clémentine-Henriette Poissallolles de Nanteuil la Norville, décédé au château de la Paluelle, le 7 août 1889.

2° Pauline-Etiennette, mariée, en 1828, à M. le comte Guiton de la Villeberge.

3° Marie-Mathilde, qui épousa, en 1831, M. le marquis d'Auray.

A Monsieur le Président de la République.

« Le Conseil municipal de la commune de Saint-James, spontanément réuni en la salle de la mairie,... manifeste et consigne sa franche et cordiale adhésion au décret du 2 décembre, qu'il avait déjà sanctionné par ses suffrages. Puisse le sage gouvernement de Louis-Napoléon Bonaparte faire disparaître à jamais de folles et effrayantes utopies, rallier tous les partis et donner à la France le repos, le bonheur et la prospérité qu'elle était menacée de perdre sans l'énergique et salutaire résolution du Président de la République !

» A Saint-James, le quatre janvier mil huit cent cinquante-deux (1). »

Un décret présidentiel du 26 juillet nomma M. Besnard-Locherie maire, et MM. Simon et Belloir adjoints.

Les élections municipales des 12 et 19 septembre 1852 apportèrent quelques modifications dans la composition du Conseil. Voici les noms des élus : MM. Le Gendre, Louis, Onfray, Louis, Sursois, Eugène, Dupont, Auguste, Belloir, Valentin, Payen, Honoré, Despréaux, Louis, Besnard-Locherie, Pierre-Marie, Simon, François, Delaroche, Louis, Le Roux, Victor, Gérard, Pierre, Lhomme, Charles, Guérandel, Roch, Le Roy, Joseph, Gautier, Jules, Ameline, Auguste, Morel, Hippolyte, Poisnel, Honoré, Chevalier, Joseph-Alexandre, Cochet, Paul.

Ils furent installés et prêtèrent serment au gouvernement le 17 octobre. Le même jour, ils signèrent cette nouvelle adresse au Président de la République :

PRINCE IMPÉRIAL,

« Les conseillers municipaux et autres habitants de la commune de Saint-James, partageant les sentiments de la France entière qui vous doit le retour de l'ordre, de la tranquillité et du bonheur public, joignent ici leurs vœux à ceux des conseils d'arrondissement et de département pour demander que le pouvoir se consolide en se perpétuant entre vos mains qui en tiennent les rênes avec tant de sagesse et de fermeté.

(1) Registre, Vol. IV, p. 160, verso.

» Que la couronne impériale ceigne au plus tôt votre front si digne de la porter, et puisse, après une longue suite d'années, se transmettre à vos descendants !

» Ainsi s'évanouiront à jamais d'effroyables et criminelles utopies, ainsi se fermera l'ère sanglante et désastreuse des révolutions (1). »

Ce langage, qui peut nous surprendre aujourd'hui, à une distance de près de cinquante ans, n'était alors, en effet, que l'expression du sentiment général, pour ne pas dire unanime, de la nation.

L'Empire fut proclamé le 2 décembre 1852 ; ce jour-là le conseil municipal vota des fonds pour l'illumination de la ville et l'achat de comestibles qui furent distribués aux pauvres.

Malgré la fièvre politique qui agitait alors les esprits et l'instabilité de l'administration municipale, plusieurs travaux importants furent exécutés. Les eaux de la fontaine du Reclus furent amenées sur la place Saint-Martin et dans les différents quartiers de la ville. L'adjudication eut lieu le 6 août 1848. Les travaux furent terminés l'année suivante et coûtèrent environ 10,000 francs.

On avait le projet de construire un bassin-fontaine sur la place Saint-Martin. Ce projet ne put être réalisé : il fallait, en effet, achever les réparations de la salle d'asile, dont nous avons déjà parlé, et bâtir une école pour les garçons.

Le maître laïque, appelé après le départ des Frères, fut logé dans une maison de la rue Saint-Martin, qui ne convenait point à la destination d'une école communale. On eut alors la pensée de faire l'acquisition de la belle propriété du Clos-Tardif, dans le but d'y installer le collège, qui ne comptait pas moins de quatre-vingts élèves, suivant les cours de latin, et de faire servir les bâtiments du collège à l'école communale. Un compromis fut même signé, le 28 novembre 1850, avec le propriétaire, M. L. Despréaux, pour une somme de 19,000 francs. Mais cette excellente combinaison, qui paraissait assurée, échoua au dernier moment devant des considérations d'économie, et l'on se décida à construire, sur la route de Pontorson, l'école actuelle qui ne coûta pas beaucoup moins cher.

(1) Reg., Vol. IV, p. 185, recto.

Il nous resterait encore à parler du long ministère pastoral de M. l'abbé Legrand à Saint-James, de la construction de l'église et du collège, de l'administration municipale, des mouvements politiques et des faits principaux qui ont marqué la seconde moitié du XIXe siècle dans le pays ; mais ces évènements sont trop récents pour que nous puissions entreprendre de les raconter.



ADDITIONS

Note I (voir pp. 25 et 26).

Souterrain du Clos-Tardif.

Nous voulons encore signaler l'existence d'un souterrain débouchant dans la cour de la maison du Clos-Tardif, appartenant à M. L. Despréaux. L'entrée d'un souterrain à cet endroit prouve qu'il y avait là, autrefois, une tour fortifiée se reliant aux ouvrages de défense de la ville et commandant le vieux chemin de Saint-James à Antrain, qui longeait les maisons du Clos-Tardif. Ce souterrain mesure à son orifice à peu près quatre pieds de hauteur sur cinq ou six de largeur; sa voûte légère est cependant si solide qu'elle supporte le passage des voitures le plus pesamment chargées. Il se dirige vers le nord-est, c'est-à-dire vers les murailles de la ville ; mais il serait difficile de dire où il aboutit. On eut, paraît-il, il y a une cinquantaine d'années, le projet de faire des fouilles, afin de s'assurer de sa direction; ce projet fut malheureusement abandonné.

Note II (p. 50).

A la demande de Saint Hamon, religieux de l'abbaye de Savigny-le-Vieux, Dieu opère un prodige dans l'église de l'Abbaye-Blanche, à l'occasion de la reconstruction de la chapelle de la léproserie de Saint-James.

Vers le milieu du XII[e] siècle (Traduction).

Je ne crois pas devoir passer sous silence que le serviteur de Dieu eut à souffrir de la part de beaucoup d'envieux et de détracteurs de ses œuvres. C'est un nouveau trait de ressemblance qu'il eut avec Notre-Seigneur, que les Pharisiens, poussés par un sentiment de basse jalousie, accusaient de chasser les démons et de faire ses autres prodiges, vraiment divins, au nom de Béelzebuth. Et, ce n'était pas seulement de la part des étrangers, mais, ce qui est plus pénible, c'était le plus souvent de la part des gens de sa maison et de sa religion qu'il avait à supporter ces persécutions. Ainsi, parce qu'il avait grand soin, comme un économe fidèle, d'employer les

sommes qu'il recevait des rois, des princes et des puissants de ce monde à bâtir des églises, à édifier des chapelles, à construire des ponts, à nourrir et vêtir les pauvres et à faire toutes sortes d'œuvres de miséricorde, plusieurs en prenaient occasion de lancer contre lui les traits de leurs censures et de lui reprocher que de toutes ces richesses il ne réservait rien ou presque rien pour lui et pour ses frères, et ainsi il leur devenait, suivant la parole de l'Apôtre, une odeur de vie pour la mort.

Enfin, comme on savait qu'il avait construit, ainsi que nous venons de le dire, plusieurs basiliques en l'honneur du Christ et de ses saints, on le pria d'aider à rebâtir dans de meilleures conditions la chapelle des lépreux de Saint-James de Beuron, élevée autrefois en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, et dont les murailles ébranlées étaient tombées en ruine, parce qu'on n'avait employé pour les faire que de l'argile au lieu de ciment. Mais le bienheureux (c'est le propre de la faiblesse humaine), ennuyé des persécutions auxquelles il était en butte, refusa de coopérer à cette bonne œuvre, pour apaiser les murmures des mécontents. Toutefois, il résolut de prier, afin de connaître la volonté de Dieu sur cette affaire.

Or, il se rendit, dans ce temps-là, à l'abbaye des religieuses de Mortain, et je l'accompagnai dans ce voyage. Je revins presque aussitôt. Lui resta quelques jours à l'abbaye et y célébra la fête de la Bienheureuse Mère de Dieu, qui était proche.

Le jour même de la fête il alla donc à l'église, et, afin de pouvoir prier dans un plus grand recueillement, il se dirigea vers une crypte située du côté droit, dans laquelle il y avait un autel. Après avoir imploré le pardon de ses fautes par de nombreuses génuflexions, il supplia instamment le Dieu de bonté de lui faire connaître s'il voulait qu'il aidât à reconstruire la basilique en question et de lui manifester sa volonté de telle manière qu'il lui plairait. Pendant qu'il était tout entier à cette pensée et qu'il priait avec instance dans l'intention que nous venons de dire, de connaître la volonté du Seigneur sur cette entreprise, tout à coup parut devant lui un rayon céleste d'une grandeur et d'un éclat merveilleux, n'ayant point la direction ordinaire des rayons du soleil, mais s'élevant de terre dans les airs.

L'homme de Dieu, tout rempli d'une ineffable douceur, que l'Es-

prit-Saint présent avec ce rayon répandait dans les puissances de son âme, fixa longtemps cette lumière avec attention. Enfin, la consolation cessa d'une manière surnaturelle et le rayon remonta à travers le toit de l'église vers le ciel, d'où il était venu.

Le bienheureux remercia le Seigneur avec effusion de cette visite céleste, et, ne pouvant plus douter de la volonté divine sur ce qui faisait l'objet de sa prière, après cette manifestation de l'Esprit-Saint, il ne tint aucun compte des critiques de ses détracteurs et entreprit aussitôt avec un grand sentiment de dévotion la reconstruction de la basilique en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, et continua, comme un très fervent zélateur de toutes les vertus, de se consacrer aux autres œuvres de piété qu'il avait coutume de faire par le passé.

(Extrait de la *Vie de saint Hamon*, *moine de Savigny*, d'après le manuscrit du Musée Britannique de Londres).

Texte de la Note II.

« Illud autem silentio nequaquam prætermittendum existimo, quod hic famulus Dei multos sustinuit operum suorum æmulos et detractores, in hoc etiam Domini nostri sequens vestigia, quem dæmonia propellentem et cætera divinæ virtutis insigna patrantem Pharisæi, zelo invidiæ concitati, in Beelzebud hæc actitare nequiter accusabant. Non solum autem hoc ab alienis, sed, quod gravius est, a domesticis et suæ professionis hominibus sæpius patiebatur. Nam cum ea quæ a regibus et principibus et cæteris hujus mundi potentibus eroganda accipiebat ecclesiis erigendis, capellis a fundamento ædificandis, pontibus construendis, pauperibus alendis atque vestiendis, et ceteris misericordiæ operibus adimplendis, ut fidelis Domini sui dispensator sollicitus impenderet, hinc vel maxime nonnulli linguæ suæ gladios adversus illum armabant, quod ex his sibi vel his cum quibus communem ducebat vitam, parum aut certe nihil relinqueret ; sicque, juxta apostolum erat illis odor vitæ in mortem.

Denique cum plures, ut diximus, basilicas ædificasset in honore Christi et sanctorum ejus, suasum est ei ut basilicam leprosorum Sancti-Jacobi de Beuron, quæ, quondam in honore Beatæ Virginis Mariæ constructa, quassatis parietibus, utpote non ex cæmento sed ex luto compactis, deciderat, ipse, impenso pleniori adjutorio, ad reædificandum juvaret. Ipse autem, ut est humanæ fragilitatis infirmitas, tædio quodam mentis affectus, cum, ut jam diximus, propter murmurantium querelas consopiendias prædicto operi copiam denegaret, statuit tamen apud se Domini voluntatem super hoc sollicitis precibus implorare.

Contigit autem illum tunc temporis Moretonium, ad abbatiam sanctimonialium properare meque cum ipso sociabile iter carpere. Me autem ocius re-

Note III (1re partie, chap. IVe).

Miracles opérés par les « Saints de Savigny », en faveur d'habitants de l'ancienne paroisse de Saint-James.

XIIIe siècle (Traduction).

Un homme guéri de la goutte.

Jean Repanel, de Saint-James de Bevron, fut atteint d'un rhumatisme dans les reins, et sa douleur était telle qu'il ne pouvait ni marcher, ni dormir, ni trouver nulle part de repos. Sa mère, nommée Loysel, compatissant à sa douleur, souffrant même de sa douleur, le voua aux Saints de Savigny. Un mieux se fit bientôt sentir ; sans tarder il se mit en route, malgré sa grande faiblesse, et recouvra une santé parfaite pendant le voyage.

---

deunte, ipse ibidem paucis diebus commoratus est ac inibi Nativitatem Beatæ Dei Genitricis, quæ tunc instabat, celebravit.

Cum igitur, ejusdem solemnitatis die, ecclesiam ingressus, cryptam quamdam quæ in dextra ecclesiæ ipsius parte cum altari quodam habetur, secretius orandi gratia expetisset, crebras cum flexione genuum venias petens, cæpit Domini clementiam attentius exorare, quatenus, si voluntas ejus esset ut prædictæ basilicæ ædificandæ operam impendere deberet, id ei quo sibi placeret modo, revelare dignaretur. Cumque tota mente hac meditatione et intentionis studio, ut diximus, orationi insisteret, ut Domini voluntatem in prædicto opere agnoscere posset, repente astitit ante illum cælitus emissus immensæ claritatis et magnitudinis radius, non, ut radii solaris mos est in directum, sed a terra in sublime perrectus.

Interim autem cum vir Domini per Spiritus Sancti præsentiam, qui cum eodem radio advenisse non dubitatur, inenarrabili suavitatis dulcedine saginatus, in eumdem radium coram se positum oculorum aciem diutius infixisset, tandem, peractà divinitus consolatione, idem radius per ipsius ecclesiæ tectum in cælum, unde venerat, se recepit.

Ipse vero de indultà sibi cælitus visitatione Deo condignas referens gratias, et per Sancti Spiritus inspirationem de Domini voluntate in eo quod petierat certissimus effectus, confestim, spretis maledictorum subsannationibus, cæpit eamdem basilicam in honore Beatæ Virginis Mariæ cum maximo devotionis affectu ædificare, et cæteris quibus ante consueverat pietatis operibus, utpote virtutum omnium ferventissimus æmulator, insistere.

(*Ex vità Sancti Hamonis, monachi Savigneii*).

Un homme qui avait perdu l'ouïe.

Jean Brusart, de Saint-James de Bevron, qui avait perdu l'ouïe depuis trois semaines, fit un vœu aux Saints de Savigny. Il vint à leurs tombeaux, la veille de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, et recouvra entièrement l'ouïe.

Une femme guérie du mal hispanique.

L'épouse de Guillaume Tardif, de Saint-James de Bevron, ayant marché par hasard sur un fer pointu, se fit au pied une profonde blessure. Bientôt après, il lui sembla qu'elle était guérie; mais au bout d'un certain temps, le pied enfla, les humeurs s'y amassèrent, une fièvre dangereuse se déclara et cette femme fut en proie à d'intolérables souffrances. Les uns disaient qu'elle était atteinte du mal qu'on appelle porfil, d'autres que c'était un anthrax, d'autres enfin pensaient que c'était un lupus, autrement dit mal royal. Elle consulta les chirurgiens qui furent d'avis qu'il fallait brûler le pied et l'ouvrir, ou même le couper tout à fait. La pauvre femme, saisie d'effroi en les voyant préparer leurs instruments et les cordes pour la lier, ne voulut plus consentir à subir l'opération. Désespérant des ressources de la science humaine, elle mit sa confiance en la miséricordieuse puissance de Dieu, et, dans l'espoir qu'elle serait guérie miraculeusement, elle se voua très dévotement aux Saints de Savigny. Que dirai-je de plus? Les douleurs s'apaisèrent, des ouvertures se firent dans le pied, il en coula un pus abondant, le pied se dégonfla, la douleur disparut entièrement et cette femme fut bientôt guérie sans aucun remède.

Pierre de Quarnet, de Saint-James de Bevron, revenant de la ville de Bordeaux, courut un grand danger dans une barque, sur la Gironde. Ayant invoqué les Saints, la barque et ceux qui la montaient furent aussitôt hors de danger.

Nicolas Milon, de Saint-James de Bevron, avait un fils gravement malade d'une fistule. Il avait, en effet, au cou, cinq plaies purulentes. Le père le voua aux Saints et, par leurs mérites, son fils fut guéri.

Thomas des Pins, clerc, de Saint-James, avait presque perdu l'œil

droit, dont la pupille était couverte d'une taie. Il se voua aux Saints, pria longtemps sur leurs tombeaux et recouvra l'usage de la vue.

Herbert de Ramendoor, de Saint-James, avait eu, pendant deux ans, la fièvre quarte. Dans un accès, il se voua aux Saints, et dorénavant il n'eut plus de fièvre et ne sentit plus, comme il en a témoigné, sa douleur accoutumée.

Guillaume Le Chartier, de Saint-James de Bevron, eut le mal hispanique sur tout le visage et les joues jusqu'à la gorge, et il avait la face toute tuméfiée. Il se voua à nos Saints : dès le lendemain il était presque guéri et peu de temps après, il le fut entièrement.

Richard Lestre, de la même ville, fut aussi guéri de la fièvre quarte par les mérites des Saints.

Renault Gaudin, châtelain de Saint-James de Bevron, avait tous les jours la fièvre. En revenant du Poitou, où il était allé avec d'autres commerçants de sa connaissance vendre ses marchandises, il se trouva si malade de la fièvre qu'il ne pouvait plus continuer son chemin avec ses compagnons. Il se voua aux Saints de Savigny ; bientôt la fièvre le quitta et il put revenir plein de joie chez lui avec ses compagnons.

Ranulfe de Longue-Touche, qui avait eu à la jambe le mal hispanique, fut aussi guéri par l'intercession des Saints.

Barthélemy le Comte, de Saint-James de Bevron, qui avait perdu l'usage des mains et des bras, confesse avoir été complètement guéri par les mérites des Saints de Savigny.

(Extrait du *Livre des miracles des Saints de Savigny*).

Texte de la Note III.

Manuscrit original, p. 11. — *De quodam sanato ab arthetica.*

« Joannes Repanel, de Sancto Jacobo de Bevron, percussus fuit gutta arthetica in renibus, et tanto dolore cruciabatur, quod alicubi ire, dormire ant quiescere ullo modo non valebat. Mater ipsius, dicta Aales, compatiens dolori filii sui, imo pro eo patiens, vovit eum Sanctis nostris. Quo facto, sine mora, paulatim convalescens, iter arripuit, licet esset debilis plurimum, et in via ad plenum sanatus est. »

Ibid. p. 39. — *De quodam qui amiserat auditum.*

« Johannes Brusart, de Sancto Jacobo de Bevron, per tres septimanas amisit

Note IV.

Combat du Château de Boucéel, du 3 décembre 1795 (pp. 345, 346 et 347).

La terrasse et le jardin anglais, qui s'étendent devant la façade du château de Boucéel, forment un quadrilatère entouré, comme l'indique M. de Pontbriand dans son récit, d'une douve ou fossé profond. A l'un des angles, du côté de la prairie, existe une ancienne grosse tour; à l'autre angle du même côté s'élève un marronnier d'une grosseur extraordinaire, derrière lequel les chouans, dit-on, s'abritèrent durant le combat. Cet arbre est encore vigoureux, malgré les ans et les balles dont il dut être criblé ce jour-là.

---

auditum. Vovit se Sanctis et Savigniacum veniens ad pignora sanctorum, vigilia Assumptionis B. Mariæ Virginis, plenarie recuperavit auditum. »

Ibid. p. 39-40. — *De muliere curata a morbo hispanico.*

« Uxor Guillelmi Tardif, de Sancto Jacobo de Bevron, casu calcans super quoddam ferramentum acutum, vulnerata est graviter in pede; sed in brevi, prout ei videbatur, sanata est. Processu vero temporis pes intumuit, humores ibi occurrerunt, ægritudo periculosa insiliit, mulier dolore intolerabili cruciabatur. Quidam dicebant quod hic erat morbus qui dicitur vulgo porfil, alii anthrax, alii lupus, id est morbus regius. Consuluit cerurgianos qui dixerunt quod oportebat pedem uri et secari vel omnino abscindi. Quæ cum videret ferramenta ad hoc faciendum parari et vincula ad ipsam ligandam, timore perterrita, ab ipsorum consiliis declinavit. Tandem desperata de auxilio humanæ industriæ, fixit spem suam in miraculis et clementia virtutis divinæ, et Sanctis Savigniacensibus vovit se devotissime. Quid plura? Dolores mitigati sunt, foramina in pede apparuerunt, sanies inde cæpit fluere, pes purgavit se, ægritudo omnino extincta est et mulier absque omni humana industria in brevi sanata est.

Ibid. p. 57. — Petrus de Quarnet, de Sancto Jacobo de Bevron, rediens a Burdegala civitate, existens in navicula in fluvio qui dicitur Gironda, periclitabatur. Ad invocationem Sanctorum navicula et qui in ea erant viri a periculo liberati sunt.

Ibid. p. 60. — Nicolaus Milon, de S. Jacobo de Bevron, habebat filium qui graviter infirmabatur gutta fistula; habebat enim in collo quinque foramina sanie fluentia. Pater vovit eum Sanctis et per eorum merita sanatus est.

Ibid. p. 66. — Thomas des Pins, clericus, de Sancto Jacobo, occasione maculæ pupillam operientis, lumen dextri oculi fere amiserat. Vovit se Sanctis et vigilavit in oratione ad tumbas Sanctorum et usum videndi recepit.

Ibid. p. 66. — Herbertus de Ramendoor, de Sancto Jacobo, per duos annos

Note V.

Combat du 30 décembre 1795 (pp. 352, 353, 354 et 355).

Le livre paroissial de Saint-Benoît-de-Beuvron contient cette note intéressante : « Les villages de Touchegate, en Saint-Benoît, et de la Croisette, furent, au fort de la Révolution, le théâtre d'un combat acharné entre 1,500 chouans, commandés par Boisguy, breton, et 800 républicains, ayant à leur tête le général Chalus (1). Les pertes furent considérables de part et d'autre. Le champ de bataille resta aux chouans. »

Cette note se rapporte sans aucun doute au combat du 30 décembre 1795.

D'après la tradition du pays, l'action commença dans un champ dépendant de la terre de Touchegate, appelé le *Guidon*, situé à l'angle formé par le vieux chemin de Saint-James à Avranches et celui de Saint-Benoît à la Croix-Avranchin, par les villages du

---

quartana laboraverat, et cum quodam die febricitaret, vovit se Sanctis. Quo facto, nec illa die nec deinceps, sicut dixit, aliquam habuit occasionem nec solitam sensit passionem.

Ibid. p. 73. — Guillelmus Quadrigarius, de Sancto Jacobo de Bevron, habuit morbum hispanicum in totà facie et genis usque ad guttur, et inflataerat facies vehementer. Vovit se Sanctis nostris et in crastino quasi totus sanatus apparuit et modico post ad plenum convaluit.

Ibid. p. 73. — Ricardus Lestre, de eadem villa, per merita Sanctorum sanatus est quartana.

Ibid. p. 74. — Renalt Gaudin, castrensis Sancti Jacobi de Bevron, laborabat febre quotidiana; qui, dum rediret a Pictavia, ubi merces suas venundandas detulerat, una cum aliis negotiatoribus sociis, et valde affligeretur a febre, nec ulterius posset itinerare cum sociis, vovit se Sanctis Savigniaci, et deinceps reliquit eum febris et gaudens venit cum sociis suis usque in patriam suam.

Ibid. p. 76 — Ranulfus de Longa-Tuscha habuit malum hispanicum in tibia et per Sanctos sanatus est.

Ibid. p. 78. — Bartholomœus le Comte, de Sancto Jacobo de Bevron, usum manuum et brachiorum amiserat. Per merita Sanctorum plenarie se sanatum fuisse confitetur. »

(Ex Libro de miraculis Sanctorum Savigniacentium).

(1) **L'auteur de cette note se trompe ici évidemment : Chalus était un chef royaliste qui combattait avec du Boisguy.**

Bois et de l'Epine. Ce fut là que du Boisguy attendit les troupes républicaines venant de St-Georges-de-Reintembault et retournant à Avranches. Ce champ présentait, en effet, une position avantageuse pour l'attaque, à cause de sa situation et de son plan incliné vers la route d'Avranches.

Le combat eut lieu, comme nous l'avons dit, sur le chemin de Saint-Benoit à la Croix-Avranchin. Un vieillard nous a raconté, d'après un témoin oculaire, que, le soir du combat, on enterra cent ou cent cinquante bleus dans le champ appelé *les Douaires*, situé sur le bord de la route, à la hauteur du village du Bois. On avait fait dans la longueur de ce champ, qui mesure environ un hectare, ce qu'on appelle vulgairement dans le pays un *patoure*, c'est-à-dire une tranchée formant haie et fossé, pour parquer un troupeau de moutons. On élargit et on creusa plus profondément le fossé, dans lequel furent déposés les cadavres. On trouve aussi, paraît-il, de nombreux ossements dans les champs situés de l'autre côté de la route, en face celui des *Douaires*.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Charte de fondation de la ville et du château de Saint-James (1). Avril 1067.

Quicumque hâc fragili et caducâ detinentur vitâ, oportet ut semper habeant præ oculis discussionem judicii Dei omnipotentis, et agant dum licet, ne in ipsius judicio inveniantur in sinistrâ parte cum reprobis; maximè quidem illos quos Dei providentia super alios extulit, quia quantò ditiores et sublimiores sunt cæteris, tantò ad bona opera exequenda et ad justa promptiores esse debent judicia.

Quæ omnia perpendentes et secum sedulò pertractantes Richardus, Normannorum dux, et Robertus frater ejus, pro redemptione et salute animarum suarum et antecessorum suorum contulerunt

(1) Les archives d'Orléans possèdent une copie de cette charte, d'après l'original, qui se trouvait à l'abbaye de Fleury-sur-Loire. Cenalis et le chanoine Guérin la donnent aussi dans leurs ouvrages manuscrits. C'est le texte du chanoine Guérin, qui reproduit celui de Cenalis et des archives du Loiret, que nous publions. Dom Martène a imprimé cette charte dans son recueil intitulé : *Thesaurus novus anecdotorum*, T. I, p. 196 ; mais le texte est fautif en plusieurs endroits.

Deo et S. Benedicto ecclesiam S. Jacobi, quæ in confinio Normanniæ et Britanniæ sita est cum terrâ et aquâ eidem ecclesiæ pertinenti.

Circa vero eamdem ecclesiam ego Willelmus, successor eorum, dux Normannorum et per Dei misericordiam Anglorum rex effectus, bellis ingruentibus, ob meæ terræ defensionem, cum locus magis idoneus ad id videretur, castellum extruxi.

Quo facto, multa illi quæ ibi non pertinebant attribui, videlicet leudam cum sanguine et teloneo, et mercatum de Cruce, pro quo Radulpho abbati et monachis de S. Michaele commutationem et cambium dedi, et nundinas duas et pediaticum. Tria stagna construxi et homines illos qui pro sua voluntate ibi manebant stabiles esse feci.

Videntes autem monachi S. Benedicti locum per me, Deo adjuvante, melioratum adierunt meam præsentiam communi concilio capituli S. Benedicti, Hugo abbas et cæteri complures orantes et humiliter deprecantes, ut medietatem illorum quæ loco supradicto addideram illis donarem, eo pacto, ut et ipsi me in medietatem suorum colligerent, exceptâ ecclesiâ et oblationibus ad eamdem ecclesiam pertinentibus, quæ ipsorum erant et sunt. Ego vero petitioni eorum libenter adquievi. Distinctio autem rerum inter nos talis fuit, quod medietatem totius castri, scilicet ex molendinis, ex furnis, ex teloneis, ex pediaticis, ex nundinis, ex mercatis, ex omnibus justitiis, sive ex omnibus redditibus et consuetudinibus, quæ ex ipso castro, vel ex adjacentiis ejus accipiuntur, et de omnibus ad hoc pertinentibus quæ ibi meliorabuntur, medietatem mihi retinui et medietatem illis dedi, ita ut ab hâc die et deinceps perpetuò in jure et dominatione sit S. Benedicti et fratrum Floracencis cænobii.

De stagnis vero tribus quæ ibi feci, piscationem superioris mihi retinui, piscationem medii stagni totam illis concessi, piscationem vero tertii, mihi dimidiam servavi et dimidiam illis dedi.

De ministris vero hoc decrevimus, ut ministri S. Benedicti mihi fidelitatem faciant, et mei ministri fidelitatem faciant S. Benedicto et monachis.

Et quoniam pro hoc facto magis quærebam et desiderabam remunerationem animæ quam corporis, hoc mihi spoponderunt et hoc ab iis munus exegi ut unâquâque hebdomadâ, pro salute et incolumitate meâ et uxoris meæ et filiorum nostrorum et pro remedio

animarum predecessorum et successorum meorum, missam unam celebrent et unum monachum vice mea (1) in monasterio S. Benedicti habeant, et semper unum pauperem pascant. Orationes quoque et eleemosynas et beneficia in vitâ et post obitum mihi polliciti sunt et pacti, non solùm in monasterio S. Benedicti, sed in cœnobiis et cellis Floriacensibus sibi appendiciis, et hoc mihi concesserunt communi concilio abbas et omnes monachi.

Et ut hoc fiirmum atque indivulsum permaneat, signo annotationis meo subterfirmavi, uxoris quoque et filiorum nostrorum adstipulatione firmari feci.

† Signum : W. regis Anglorum et Normannorum ducis. — † S. Roberti, filii sui Normannorum comitis. — † S. Matildis, conjugis suæ. — † S. Ricardi, filii sui. — † S. Hugonis de Gornaio. — † S. Geraldi de Novo Mercato. — † S. Stigandi, dapiferi. — S. Henrici de Ferreriis. — † S. Rad. de Rodei. – † S. Gilberti de Mananoth. — † S. Rainaldi, junioris capellani. — S. Hilgeri.

Actum publice apud Rodolium supra Auduram fluvium, mense aprili, anno ab Incarnatione Domini millesimo sexagesimo septimo, regnante rege Philippo, anno nono.

II

Lettre de l'abbé Araldus, au B. Achard, évêque d'Avranches. Vers 1165.

Venerabili Domino et amico suo Achardo, Dei gratiâ Abrincensi episcopo, Araldus, ecclesiæ Beati Benedicti Floriacensis humilis minister, salutem et dilectionem.

Sanctitas Vestra non ignorat quanta mala, quanta damna ecclesiæ et fratribus nostris de Sancto Jacobo contigere super discordiam quæ inter eos et presbyteros tamdiu extitisse dignoscitur. Nos autem audientes illud Apostoli ubi ait : « Vince in bono malum, » necesse putavimus ut aliqua fieret dispensatio per quam inter eos pax et concordatio posset reformari. Concessimus igitur presbyteris sextam partem majoris decimæ, quæ est in frugibus ; medietatem quoque aliarum decimarum et panum de Natali, de Pascha, de Pentecosten, (de quibus omnibus nihil omnino pertinet ad presbyteratum) ; de centum quoque solidis qui G. Crasso persolvuntur non nisi 60 reddent.

(1) Variante : « Vitæ meæ loco. »

Hoc autem eis concessimus in vita suâ, vel quandiu ipsi ecclesiam illam tenuerint; quam tamen pactionem auctoritate vestrâ volumus et precamur confirmari, ne ecclesia nostra propter hoc damnum patiatur in posterum, videlicet, ne ista compositio personalis sit, neque transeat de persona in personam, quodque istis intuitu pacis et concordiæ concessimus, alius post eos non requirat vel habeat; istisque defunctis, vel ad conversionem venientibus, ecclesiæ qui successerit antiquum habeat presbyteratum. Vale.

(Coll. cum originali). Cartulaire de Saint-Benoît-sur-Loire (pp. 403, 404). Cette charte, dont la date n'est pas indiquée, est placée dans une réunion d'actes de 1244, 1218, 1231, 1230, 1233).

III

Litteræ Petri, ducis Britanniæ, de pactionibus matrimonii inter Yolandim filiam suam et Johannem fratrem regis Franciæ contrahendis. Mars 1227.

... Præterea sciendum est quod idem dominus meus rex Ludovicus dedit mihi et concessit Sanctum Jacobum de Bevron cum pertinenciis suis ad usus et consuetudines Normannie, et Belesmum et Perreriam cum foresta et feodis et aliis pertinenciis ad usus similiter et consuetudines terræ mihi et meis heredibus perpetuo possidenda, tali si quidem modo quod neque in hiis que hereditarie neque in hiis que ad tempus tenere debeo poterimus ego vel heredes mei novas facere fortericias neque veteres inforciare, et salvis in omnibus hiis feodis et elemosinis et donis que facta sunt in eisdem temporibus retroactis, et salvo omni alieno jure; ita quidem quod, si per jus perderem Belesmum et Perreriam cum foresta et aliis pertinentiis, redditus castri Belesmi et Perreriæ, sicut et tenet dominus rex ad presens, modo appreciabuntur et venditio boscorum similiter et valor redditus omnium predictorum mihi assignaretur in terra.

Sciendum est autem quod ego Yolendi filie mee, quam debet, sicut predictum est, ducere in uxorem prefatus Joannes, frater domini regis, dedi et concessi in maritagium Braiam cum universis ejus pertinenciis, ad usus et consuetudines Francie, et Castrum Celsum et quidquid justo modo acquirere potero in Andegavia, et Sanctum Jacobum de Bevron et Perreriam et Belesmum cum suis pertinenciis, salvo eo quod hec omnia tenebo toto tempore vite mee.

Actum Vindocini, anno Domini, M° CC° vicesimo sexto, mense martis. (*Layettes du Trésor des Chartes*, T. II, n° 1922).

IV

Traité de Paris entre Saint Louis et Pierre de Dreux, duc de Bretagne. Décembre 1234.

Ego Petrus, dux Britanniæ, comes Richemontis, notum facio, etc... quod ego charissimo domino meo Ludovico, regi Francorum illustri, et dominæ reginæ illustri matri ejus, bene et fideliter serviam et eos juvabo bona fide contra omnem creaturam quæ possit vivere et mori, et quod non de me, non de filio meo, vel de filia mea, vel de aliqua alia re in mundo, aliquam colligationem et confæderationem faciam, vel fieri permittam pro posse meo, per matrimonium, vel alio modo cum rege Angliæ, vel cum Richardo fratre suo, vel cum aliquo alio de suis, vel cum aliquibus aliis, qui eumdem dominum regem aut regnum suum guerrearent, vel cum ipso treugam haberent; et eidem et hæredibus suis et dominæ reginæ, matri ejus, semper fideliter adhærebo.

Præterea ego quietavi et quieto in perpetuum eidem domino regi et hæredibus suis castrum Sancti Jacobi de Bevron firmatum sicuti modo est, et quidquid de dono ejusdem domini regis in comitatibus Cenomanensi et Andegavi habeamus, et castra Belistarum et Petrarum cum eorum pertinantiis, tali modo, quod nec ego, nec hæredes mei in eis aliquid de cætero reclamabimus, nec poterimus reclamare. Et promisi quod eidem domino regi litteras suas quas exinde habebam, infra instantem Nativitatem Domini reddam. In cujus rei testimonium præsentes litteras eidem domino regi sigilli mei munimine roboravi.

Actum Parisiis, anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo quarto, mense decembri.

(Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, T. I, col. 1679.)

V

Le roi d'Angleterre Henri III se plaint au Pape Grégoire IX de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, qui lui avait enlevé la ville de Saint-James-de-Beuvron pour la donner au roi de France.

25 Février 1235.

Domino Papæ salutem et debitam ac devotam in omnibus reverentiam.

... Revertente autem comite ad partes suas et nobis per consi-

lium suum in terra nostra manentibus, cum æstate sequenti congregasset Rex Franciæ universum posse suum ad invadendum terram prædicti comitis, cum totis viribus nostris in succursum ejus ad suum mandatum transfretavimus in Britanniam, non sine gravi dispendio corporis nostri et jactura irreparabili magnatum et aliorum hominum nostrorum quos ibidem perdidimus. Cum ergo per adventum nostrum ab incursibus prædicti Regis Franciæ deffensus extitisset et securus, et ipso Rege sine obtentu propositi sui ad partes suas revertente, vellemus similiter ad terram nostram redire, de concilio suo convenit inter nos et memoratum comitem Britanniæ, quod ad tenendum ei milites et servientes, quamdam summam pecuniæ daremus eidem per annum, tempore guerræ, et aliam summam pecuniæ, si contingeret inter regem Franciæ et nos tunc treugas iniri, sicut factum est; quod quidem sine omni defectu ei plene perfecimus.

Novissime vero cum, instante fine treugarum inter ipsum Regem et nos, essemus requisiti ab ipso comite de militibus et servientibus mittendis in succursum suum et ad castrum nostrum S. Jacobi super Bevronem, quod fuit in manu sua de Ballio nostro muniendum, (et pro quo nobis reddendo, cum venissemus in Britanniam, ei dederimus duo millia marchorum), gratanter annuimus ejus petitioni, destinantes ad eum dilectum et fidelem nostrum Amauricum de Sancto-Amando, senecallum nostrum, cum numero militum et servientium quem ipse comes petierat. Quos postquam ad placitum suum retinuerat ad nos remittens, sub simulatione parcendi sumptibus nostris, nunciavit nobis quod castrum prædictum salvo custodiret ad opus nostrum.

Insuper ad mandatum ejus nobilem H. de Truville, senecallum nostrum Wosconiæ, cum multitudine armatorum ad eum misimus, qui strenue et potenter suæ instabat defensioni; in cujus etiam præsentia et prædictorum multitudinis armatorum juravit super verum corpus Christi, quod nec pacem cum Rege Franciæ faceret nec etiam cum eo tractatum haberet. Licet quidem ipse comes, ut prædiximus, nullum in nobis repererit defectum, imo juxta conventionem inter nos habitam et ultra ei semper satisfecerimus per finem quem cum eo fecimus, singulis vicibus quibus propter hoc ad nos venit, vel misit, et idem adhuc facere pro viribus nostris essemus parati, cum omni injuria, sua spreta fidei suæ religione et

sacramento de fideli servitio nobis præstito, sive eo quod nos diffideret, vel aliquid nobis mandaret, a nobis recessit et Regi Franciæ adhæsit homagium ei faciens et reddens eidem, ad exheredationem nostram, prædictum castrum S. Jacobi, et Castrum-Celsum quod Theobaldus Crespin tenuit de nobis de comite Andegavensi, et Castrum de Moroeil, quod est de comitatu nostro Pictaviæ. Ne igitur super præmissis rei veritas vos lateret, vel ne per alicujus suggestionem minus vere dicam crederetis aliquatenus dictum comitem per deffectum nostrum a nobis recessisse, præmissa Vestræ Sanctitati feriatim duximus intimenda supplicantes attentius, quatenus ipsum comitem ut ad servitium nostrum et fidelitatem nostram redeat et super pecunia a nobis recepta et castris prædictis per ipsum Regi Franciæ liberatis nobis satisfaciat per censuram ecclesiasticam coherceatis. Teste rege apud West. Monasterium, 25 die februarii.

(Rimer, T. I, p. 335. — Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, T. I des Preuves, p. 898, 899).

VI

Joannes, dux Britanniæ, castrum de Bevrone et quædam alia domino regi in perpetuum concedit.

Avril, après Pâques, du 4 au 20, 1238.

Ego Joannes, dux Britanniæ et comes Richemontis, notum facio omnibus tam presentibus quam futuris quod ego karissimo domino meo Ludovico, regi Franciæ illustri, et heredibus ejus quietavi in perpetuum et quito castrum Sancti Jacobi de Bevrone, quod ipse karissimo patri et domino meo P. (Petro), tunc comiti Britanniæ, dederat et heredibus ejus, et idem dominus et pater meus illud eidem domino regi tradidit et quitavit. Belysmum etiam et Perreriam cum omnibus que idem dominus rex eidem patri meo in partibus illis sibi et heredibus dederat, eidem domino regi et heredibus ejus in perpetuum quitavi atque quito.

In illis etiam que dominus rex in comitatibus Andegavensi et Cenomanensi eidem domino et patri meo ad tempus contulit nichil penitus reclamo nec reclamabo, promittens et per presentes litteras confirmans quod in omnibus supradictis vel in eorum pertinentiis que jam dicto patri meo sive ad tempus sive hereditario fuerunt collata, nichil omnino ego et heredes mei de cetero ullo unquam tem-

pore reclamabimus vel poterimus reclamare. Preterea cum supradictus pater meus litteras illas, quas de dictis donationibus habebat sepe dicto domino regi infra certum terminum, qui jam elapsus est, reddire debuerit et eas non reddiderit, quia invenire non potuit, promisi domino regi, tanquam domino meo ligio, quod pro posse meo et bona fide ad predictas litteras inveniendas laborabo diligenter, et si inveniri potuerint, eidem domino regi vel domine mee regine, matri ejus, vel ejusdem domini regis heredi sine difficultate et dilatione restituam easdem.

Volo etiam et concedo ut, si forte tempore aliquo predicte littere invente fuerint vel alicubi aliquando exhibite, nullius omnino virtutis sint vel vigoris et penibus irrite sint et inanes et mihi vel heredibus vel successoribus meis nichil possint afferre commodi, nec eidem domino regi vel heredibus vel successoribus ipsius aliquid afferre valeant nocumenti. Ego autem in presentia supradicti domini mei regis, super sacrosancta juravi me omnia supradicta integre et firmiter servaturum, nec contra vel per me vel per alium ullo unquam tempore me venturum. Quod ut firmum sit et stabile in perpetuum presentem paginam sigilli mei munimine roboravi.

Actum apud Pontisaram, anno Domini M° CC° tricesimo octavo, mensi aprili.

(*Layettes du Trésor des Chartes*, T. II, N° 2705).

VII

Litteræ Petri de Brena super quitatione castri de Bevrone et aliis. Avril, après Pâques, du 4 au 20, 1238.

Ego Petrus de Brena, miles, notum facio omnibus tam presentibus quam futuris presentes litteras inspecturis quod, cum per pacem quam cum karissimo domino meo Ludovico, rege Francie illustri et cum karissima domina mea Blancha, regina Francie illustri, matre ejus, feci Parisiis, anno Domini M° CC° tricesimo quarto, mense novembri, eidem domino regi reddiderim castrum Sancti Jacobi de Bevrone, quod mihi dominus rex et heredibus meis dederat, et ipsi et heredibus suis in perpetuum quitaverim, et preterea quidquid idem dominus meus rex michi dederat ad tempus in comitatibus Andegavensi et Cenomanensi ; et insuper Belysmum et Petrariam cum pertinentiis eorumdem, in omnibus que de dono ipsius in partibus illis habebam, que et heredibus meis dede-

rat, eidem sepedicto domino regi et ejus heredibus quitaverim in perpetuum et ipsi promiserim me litteras illas, quas super donationibus predictorum habebam ab ipso, infra certum tempus et determinatum quod jam elapsum est, redditurum eidem, nec dictas litteras adhuc invenire potuerim, licet ad hoc laboraverim diligenter, ad securitatem majorem per presentes recognosco litteras me predictarum rerum omnium quitacionem fecisse et adhuc pro me et heredibus meis predicta quito omnia, ita quod ego vel heredes mei in predictis nichil omnino de cætero reclamabimus nec possumus reclamare, promittens insuper eidem domino regi, tanquam domino meo ligio, quod pro posse meo et bona fide ad predictas litteras inveniendas laborabo diligenter, et si inveniri potuerint eidem domino regi, heredi sine omni difficultate et dilatione restituam easdem.

Volo etiam et concedo, ut si forte tempore aliquo... (Vide supra).

(*Layettes du Trésor des Chartes*, T. II, N° 2706).

VIII

Rentes de l'Abbaye du Mont Saint-Michel dans le val du Beuvron. Septembre 1270.

Anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo decimo, mense septembri, factus est rotulus iste de redditibus pertinentibus ad manerum de Ardevone per homines juratos et diligenter inquisitos. Sciant omnes quod omnes isti redditus ponuntur in rotulis ad turonenses . . . .

Vallis de Beuvron.

Guillelmus Elemosinarius, pro horto suo ante molendinum Diluvii, duos solidos.

Mattheus Morel, pro feodo de mota, duos solidos.

Colinus Brito, decem denarios, pro furno.

Gaufridus Rubin, pro quadam domo pertinenti, duos solidos sex denarios.

Joanna, filia Johannis Bruault, pro hebergemento suo, duos solidos.

Joannes Primogenitus, pro hebergemento suo, duos solidos.

Joannes Primogenitus, pro molendino de Burgo, quinque solidos quatuor denarios.

Guillelmus Guitton, pro molendino Petri, duos solidos octo denarios.

Robinus Monachus, pro molendino Bruslé, trigenta duos denarios.

Michael Prepositus, pro molendino Deluge, trigenta duos denarios.

Petrus Jordani, pro molendino Juette, quinque solidos quatuor denarios.

Dominus Rex Francie per manus prepositorum Sancti Jacobi de Bevron, pro molendino de Prateo, quinque solidos quatuor denarios.

Nicolaus Leduc, pro quodam hebergemento, novem denarios obolum.

Guillelmus Hillequin, pro hebergemento, novem decem denarios.

Guillelmus de Mota, duos solidos, pro hebergemento suo.

Galterius Hagonis, pro hebergemento suo, duodecim denarios.

Michael Prepositus, pro hebergemento suo, tres solidos.

Dominus Gautherius d'Atré, pro quodam hebergemento, duos solidos.

Gautherius Repanel, pro hebergemento suo, sexdecim denarios.

Joannes Anglicus, pro quodam hebergemento, vigenti unum denarios.

Guillelmus Hagonis, pro quodam hebergemento, duodecim solidos.

Joannes Ales, pro quodam hebergemento, duodecim denarios.

Odo Pichon, pro hebergemento suo, tres solidos quatuor denarios.

Gautherius Moaudon, pro hebergemento suo, septem denarios.

Robert Hay, pro hebergemento suo, tres solidos et residentiam.

Gaufridus Guitton, Guillelmus Guitton, Rodulphus Lecoq, pro tenementis suis des vallées de Bevron, vigenti sex solidos.

Summa censuum : sexaginta unum solidos et decem denarios (1).

Et sciendum est quod si aliquis hominum de valle de Bevron haberet tredecim bidentes residentes in feodo suo, quod solveret pro eisdem octo decem denarios, et si non haberet tredecim non solveret nisi pro una quaque unum denarium, et si haberet centum non solveret nisi octo decem denarios.

(Archives de la Manche, Série H, *Abbaye du Mont Saint-Michel*).

---

(1) Il y a une erréur dans le total, qui devrait être de 94^s 8^d, d'après les sommes partielles indiquées.



IX

Lettres de rémisssion accordées par Charles V à Guillaume Le Bouc, de Saint-James.

Mars 1359.

CHARLES aisné fils, etc., etc.

Savoir faisons à tous presens et avenir que de la partie Guillot le Bouc, de la chastellenie de Sainct Jame de Beuron, nous a esté signifié que comme Jacques Tireton, Angloys, eust été prins comme Angloys et ennemi de Mon^s^., de nous et de la couronne de France par Mess. Guillaume de Michelion, chevalier, lors bon et loyal françois, qui le tint prisonnier un an ou environ avant qu'il se rançonnast audit chevalier, et depuis qu'il ot paiée sa rançon se maria en ladite chastellenie de Saint Jame de Beuron, et jura estre bon et loyal françoys, et se tint comme françoys par aucun temps; et après ce, en revenant à sa premiere nature, s'en ala demourer en la ville d'Avranches avec les Navarroys, lors ennemis de N^re^ dit seigneur, de nous et de la couronne de France; et depuis a fait et porté moult de dommages à nos bons et loyaulx subjets et pris par deux foiz ledit Guillot Le Bouc, qui estoit et a esté touziours bon et loyal françois, et li fist souffrir moult de paines et le mist a grant rançon, pour lesquelles paier ledit Guillot, son pere et plusieurs de ses amis sont mis a pouvreté et aussi comme essilliez. Et apres ce que l'accort fut fait nagaires entre nous d'une part et notre tres chier et amé frere le Roy de Navaire d'autre, ledit Jacques et plusieurs autres ses complices alaient pillier en la terre de Fougeres, qui est à Mon^s^ d'Alençon, et ledit Guillot Le Bouc, Guillemet Rumilly, Colinet Menard, autrement dit Chouet et Jehannet dessus le Lair, d'une part, et ledit Jacques et ses compaignons d'autre, s'entre trouverent en tele maniere que ledit Jacques et quatre ou cinq de ses compaignons furent mis a mort par lesdiz Guillot, Guillet, Colinet et Jehannet.

Et pour ce que ledit Jacques auroit esté par aucun temps françois, et que il et ses compaignons dessus diz ont esté mis a mort depuis ledit accord fait entre nous et ledit Roy de Navarre, ledit senefiant se doubte que a l'instigacion d'aucuns ses malveillans ou autrement ne peust estre suis ou approchiez par aucuns noz justices ou autre souz couleur dudit fait, jasoit ce que ledit Jacques Tireton

et ses compaignons feussent pilleurs et que, depuis ledit accort, ils eussent pillé sur le plat païs ce que ilz pouvoient trouver, sy nous a supplié ledit segnefiant que sur les choses dessus dites nous li vueillons pourveoir de remede gracieux.

Pourquoy nous considérées les choses dessus dites, etc.

Donné à Paris, l'an de grace MCCCLIX, au mois de mars. Signé par Mons[r] le Regent, à la rellation du Conseil (1).

N. LEGROS.

(Arch. Nat., JJ, 87, p. 155, recto.)

X

Le roi Jean Le Bon accorde aux habitants de Saint-James deux deniers des douze deniers levés pour sa rançon, afin de leur aider à fortifier et à défendre la ville.

27 mars 1362.

JEHAN par la grace de Dieu Roy de France,

A touz ceulx qui ces presentes lettres verront, salut.

Comme de la partie de nos bien amez les bourgeois et habitanz de Saint Jame de Buron, ville fermée, nous a esté donné à entendre que pour cause des guerres qui ont esté ou pais, ilz ont fait grans mises et despens pour la fortificacion de ladite ville et pour aidier à la garder, dont ils sont tenuz à plusieurs personnes. Et encores de present et necessairement leur faut faire grans mises et despens, tant pour la fortification que pour la aidier à garder, que faire ne pourroient senz notre aide et grace, si comme ilz disent en nous suppliant humblement que de notre grace nous veille plaire leur donner et octroyer deux deniers des douze deus pour livre, qui ont et auront cours en la dite ville pour cause de notre délivrance, pour aidier à supporter les fraiz dessus diz.

Savoir faisons que nous en consideration aus choses dessus dites inclinant à leur supplication avons octroyé et octroyons de grace especial par ces presentes aus diz bourgeois et habitans de la dite ville les deux deniers de l'imposition des douze deniers par livre qui ont et auront cours en ycelle ville jusques à un an à compter du premier jour de feuvrier jusques à l'an revolu que nous leur octroyasmes les deux deniers dessus diz pour l'année pas-

(1) Charles V accorda de pareilles lettres de rémission à Guillaume de Romilly, à Nicolas Menard et à Jean dessus-le-Lair.



sée, comme dis est. Et donnons en mandement par ces mesmes presentes à nos amez et feaulx les Generaux tresoriers sur le fait de notre delivrance que de tout ce qui sera levé et receu des douze deniers dessus diz en la dite ville, durant le temps dessus dit compté et rabatu avant toute autre mise, fraiz et remissions, si aucunes en faisons, et pertes par deffaut de plegence, si aucunes y en avoit, ilz baillent senz contredit aus diz bourgeois et habitans ou à leurs deputez les diz deux deniers de sur les diz douze deniers qu'ilz recevront ou feront recevoir, si comme dessus est dit, sans aucun delay ou empeschement, pour tourner et convertir en ce que dit est. En les faisant jouir et user de notre presente grace voulons que tout ce qui baillié leur sera pour ladite cause soit alloué es comptes du receveur ou de celui ou ceulx qui paié et baillié l'auroient par noz amez et feaulx les gens de nos comptes à paier senz contredit ou difficulté aucune.

En temoing de laquelle chose nous avons fait mettre notre seel à ces presentes lettres.

Donné à Paris, le XXVIIe jour de mars, l'an de grace mil troiz cens soissante deux, soulz le seel de notre chastellet de present en absence de notre grant.

(Arch. Nat., K. 48, n° 29).

XI

Lettres de rémission accordées par Charles V à Jean Paynel, capitaine de Saint-James, qui avait chassé du château de ladite ville le châtelain Thomas Pinchon, grand bailli du Cotentin, sa femme et ses gens soupçonnés d'être favorables au parti anglais.

Août 1358.

CHARLES, etc.,

Savoir faisons à touz presents et avenir que exposé à nous de la partie de Messire Jehan Paienel, chevalier, capitaine de la ville de S. Jame de Beuron, et des bourgeois et habitans d'icelle que nagueres eus aians presompcion et doubte que aucuns noz rebelles et ennemis, aliez de notre ennemi et adversaire le Roy de Navaire, nommez Colin et Guillaume Avenel, frères de la femme de Messire Thomas Pinchon, bailli de Costentin, naguères garde ou chastellain de notre chastel de S. Jame de Beuron, avec les Anglois Navairois et autres noz ennemis ou adversaires ne entrassent par la volenté du dit Messire Thomas ou par la suggestion de la dite femme ou

autrement ou dit chastel pour le occuper et tenir contre nous et grever nous et nos subgez de la dite ville et du pais d'environ; mesmement que ja auroient les diz exposants requis ou fait requerir au dit Messire Thomas et à ses gens qu'il preist des gens d'armes, escuiers, gens de pié et bourgeois pour la garde du dit chastel, dont il furent refusans, ils entrerent de fait et par force ledit chastel et l'ont tenu et gardé et se exposent de jour et de nuit pour le tenir, garder et deffendre contre noz diz ennemis pour nous et en notre nom, et debouterent et misrent hors du chasteau led. Messire Thomas, sa dite femme et ses gens, qui par presomption et commune renomée du pays sont plus favorables à notre dit ennemi que à nous.

Et de bien et loyaument garder ledit chastel et deffendre pour nous donnerent foy et serment vers nos amez et feaux chevaliers, Messire Henri de Tieuville, maistre de notre hostel, et Messire Henri de Colombières, commissaires de par nous à visiter les forteresses des baillages de Caen et de Constantin, lesqueux commissaires leur promirent leur faire remettre quitte et pardonner par nous tout meffait pour ce encouru, ou paine ou amende, se aucune y escheoit...... »

Charles V donne pleine et entière rémission à Jean Paynel et à ses vaillants compagnons et veut qu'ils gardent et défendent dorénavant le château, « selon les constitutions et ordonnances que par noz lettres avons ordonné. »

Donné à Paris, l'an MCCCLVIII, au mois d'aoust. — Signé par Mons[r] le Régent.

JULIANUS.

(Arch. Nat. JJ. 87, N° 61).

XII

Lettres qui portent que la ville et chastellenie de Saint-James de Beuvron ne seront jamais séparez de la Couronne. Avril 1361.

CHARLES ainsné fils, etc.,

Savoir faisons à tous présens et avenir nous avoir receue et entendue la supplication à nous faite, à grant humilité, de la partie de noz bons, vrais et loyaulx subjectz les bourgeois et habitans de noz ville et chastellenie de Saint Jame de Beuvron, contenant comme nostre dite ville et chastellenie soient de l'ordenance

et assiettes d'icelles, assises sur et en frontières et marchées de plusieurs païs tant par terre que par mer ; c'est assavoir de Bretaigne, du Maine, en circuité de toutes parties de plusieurs villes, chasteaux et forteresces appartenant à présent à plusieurs, et soubz diverses seigneuries et jurisdiction non subjettes à nous sans moyen. — Et soit ladite ville porte et aussi comme clef et entrée de nostre duchié de Normandie par devers les parties et païs dessus diz, et dedens lesquelles ville et chastellenie sont assis et enclavez plusieurs nobles fieux, tenuz en haute et souveraine justice de nous, et en moïenne et basse de plusieurs seigneurs, lesquels par privilèges anciens de nos très chers seigneurs, qui ont été roys de France et dux de Normandie, ont été et sont adjoins et unis, réservés et annexez au droit, honneur, juridiction et seigneurie entière de la couronne de France, en tele manière et par tielx privileges et possessions obtenues sur ce qu'ils n'en pevent estre ne oncques ne furent separez, combien que long temps a, aucune assiettes, transpors ou eschanges de terre aient été faites de la dite ville et chastellenie au duc de Bretaingne et à autres ; lesquelles par vertu des dits privilèges et soubz couleur d'iceux, et pour le proufit et seureté du pais, ont été annullés et réunies au demaine royal et nostre, si comme de fait est nagaires apparu et appert ; et se du demourant ladite ville et chastellenie non ainsi réservées et privilegiées, comme dit est, aucuns transpors ou assiettes estaient faiz dores-en-avant hors de notre main, obeissance, seignourie et demaine, plusieurs grans inconveniens, discentions et dommages irreparables s'en pourroient ensuir à nous, aus dis supplians et au païs, tant en temps de guerre que ès revenues et proffiz desdites ville et chastellenie en moult de manières ; et pour eschevir aus perilz, inconveniens et dommages dessus diz, et aussi pour la grant affection et vraie amour que les diz supplians ont et veulent tous temps avoir à monseigneur et à nous, pour vivre en pais et transquillité, et estre deffenduz et gardez souz nous et notre poissance, comme eulx et leurs ancesseurs ont touzjours esté, de toute adversités et poissances indeües, remembrans des graces, subsides et confors que ils ont trouvées à nous à leurs requestes et besoings, nous, yceulx supplians et leurs successeurs avec les dites ville et chastellenie, ensemble les drois, justices et seignourie d'icelles, tant en fieux, arrière-fieux, droiz de bourgoisie, que en quelconques autres

seignories, jurisdiction et cognoissances à nous appartenans sur les dis supplians, tant en leurs personnes que en leurs biens, veullions retenir perpetuelement et sanz separation à nous et à nostre demaine et jurisdiction sans moyen.

Pour ce est-il que nous considérées et entendues les choses dessus dites, eue bonne et meure deliberacion sur ce à noz amez et feaulx les genz de nostre grant conseil et de la chambre de nos comptes, yceulx bourgeois et habitans, leurs hoirs et successeurs, ensemble ladite ville et chastellenie, tant en chief que en membres, fieux, arrière-fieux, vavassouries, droiz de bourgoisie et autres teneures, possessions, usaiges et libertez acquises ou à acquerir, avons retenu, réservé ou annexé, et par ces presentes de graces especial et auctorité et de nostre pleine puissance, retenons, reservons et annexons perpetuellement et sanz division, transport ou separation faire sur ce, pour le temps avenir, à nous, à notre propre demaine, souveraineté, jurisdiction, obéissance et seignorie, en tout cas et en toutes choses, droiz et souverainetés dont noz predecesseurs et nous avons esté et sommes saisis de fait, de droit et d'ancienneté sur noz diz bourgeois et habitans et ès ville et chastellenie dessus dites à estre dores-en-avant gouvernez en toutes jurisdictions comme nos subjez sans moyen par noz baillis et vicontes presens et avenir, chacun en tout comme à lui appartiendra, et en la manière accoutumée d'ancienneté, sanz jamais estre mis hors de nostre main et obéissance, ne baillées ou tournées en assiette à vie, à temps ou à héritage à quelque personne que ce soit.

Et afin que ce soit ferme chose et estable pour le temps avenir nous avons fait mettre nostre scel à ces presentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes.

Donné à Paris, l'an de grace mil trois cens soixante et un, au moys d'avril. Ainsi signé par Monseigneur le Duc, auquel Nous et les gens des comptes estiez.

B. Jobelin.

(Secousse, *Ordonnances des Rois de France*, T. II, p. 490).

V. MENARD

SAINT ORTAIRE

Notions préliminaires et critiques.



La vie de saint Ortaire a été écrite à une époque ancienne. Celle que nous possédons rappelle un siècle moins éloigné, mais qui est antérieur à l'élévation des reliques du saint. Un prédicateur dominicain la trouva en 1630 dans l'église d'Etavaux, arrondissement de Caen, canton de Fontenay-Saint-Martin. Cette légende, d'après les Bollandistes, n'était que la copie d'un vieux lectionnaire qui se trouvait, comme on le pense, dans l'église de la Bazoque, arrondissement de Bernay, canton de Thiberville (Eure). C'est dans ce lectionnaire que le Père Papebrock transcrivit non seulement la vie, qu'il publia au 21 mai, et qui se trouvait déjà à Etavaux et à Landelles, mais encore l'office du saint (1). Il en donna plusieurs répons qu'il regardait comme des fragments d'une vie primitive. Nous donnons ces répons à la fin du texte, bien qu'ils n'ajoutent rien de nouveau aux faits déjà connus.

I. — La vie se résume ainsi : Saint Ortaire naquit de parents nobles. Tout jeune il aimait à fréquenter l'église et les moines. A l'âge de douze ans, il se livra à l'étude des lettres humaines ; se sentant alors un vif désir de mener une vie religieuse, il dit adieu à ses parents et vint se retirer dans un monastère peu éloigné de celui de Landelles. Il y brilla par son humilité, ses jeûnes et sa grande charité pour les pauvres. Il remporta même de grandes victoires sur le démon qui, jaloux de sa vertu, lui livrait de rudes combats. Ayant été présider aux funérailles de l'abbé de Landelles, dont le monastère était voisin du sien, les moines l'élurent pour succéder au défunt. A cette nouvelle, il prit la fuite et alla se cacher dans une grotte. Découvert, il reconnut la volonté de Dieu et accepta le fardeau qui lui était imposé. Il se rendit remarquable par ses

(1) *De Sancto Ortario abbate, Landellis in Normanniæ, commentarium historicus, apud Bolland.* 21 maii, Tom. 18, pag. 37, nouvelle édition.

austérités, ses miracles et le rachat d'un grand nombre de captifs, à l'aide des offrandes qui lui étaient faites. Cette conduite lui attira un nombre considérable de disciples. Animé d'une grande dévotion pour la Sainte Vierge, il lui éleva, près de l'église abbatiale, une chapelle dans laquelle il fut plus tard inhumé. Il atteignit un âge très avancé et mourut doucement, le 15 avril, au milieu de ses frères, après leur avoir donné ses dernières instructions.

II. — Cette vie ne donne aucun détail sur le lieu natal du saint. Cependant, des traditions le font naître à Poilley, canton de Ducey, arrondissement d'Avranches (1). D'autres prétendent que saint Ortaire fut un des grands oncles des comtes d'Avranches (2). Ces assertions ne sauraient guère être prouvées ; et en particulier la dernière ; car de quels comtes veut-on parler ? — Des comtes de l'époque mérovingienne ? Mais ils sont ignorés, si ce n'est peut-être le seigneur Rodolphe ou le comte Gurvan qui devint plus tard duc de Bretagne. Mais le premier est d'origine franque, l'autre est un Armoricain qui ne fit que passer. Ils vécurent tous les deux au IX[e] siècle et ils ne sont connus, comme propriétaires dans l'Avranchin, que par l'histoire de la translation des reliques de saint Laumer, conservée dans les *Acta sanctorum* de Mabillon. Veut-on parler des vicomtes d'Avranches devenus comtes palatins de Chester? Ces derniers descendent en ligne directe de Rollon ou de la famille royale de Guillaume-le-Conquérant, et ils n'apparaissent guère avant le XI[e] siècle. Descendus de la Norwège, on ne voit nullement comment saint Ortaire aurait pu appartenir à leur race.

La seule cause qui ait pu donner lieu à cette tradition, qui du reste ne paraît pas ancienne, même à Landelles, c'est que Hugues Le Loup, neveu du roi d'Angleterre, vicomte d'Avranches et comte de Chester, était en même temps baron de Saint-Sever et de Landelles. Il faut avouer que cette raison est bien futile.

Une *Vie de saint Ortaire* imprimée à Saint-Lo, en 1708, fait

(1) L'abbé Desroches, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique de la province de Normandie et de celle de Tours*, mss. de la bibliothèque d'Avranches, fin du 3[e] volume. — M. Victor Brunet : *La légende de saint Ortaire*, p. 8. — *Saint Ortaire et l'église de la Bazoque*, p. 6. — *Du culte de saint Ortaire*, p. 2. — *Saint Ortaire, abbé de Landelles et apôtre de la Basse-Normandie*, p. 12.

(2) *Vie des Saints du diocèse de Séez et histoire de leur culte*, par M. l'abbé Blin, curé de Durcet, T. I, p. 332. — M. Victor Brunet, *Saint Ortaire, abbé de Landelles et apôtre de la Basse-Normandie*, p. 56.



naître le saint à Malloué, sans doute parce qu'il se retira dans une grotte de cette commune quand les moines de Landelles voulurent le prendre pour abbé. Cet argument paraît plus faible encore que le précédent.

On peut maintenant se poser cette question : A quelle époque vécut le saint abbé? Les Bollandistes ont pensé qu'il avait pu vivre avant le VIe siècle.

D'autres, d'après M. l'abbé Pétin (1), le font mourir dans le VIe ou dans le VIIIe siècle. Les bréviaires de Coutances marquent en effet sa mort vers 580 ; Toustain de Billy et Trigan le font vivre dans le VIIIe siècle. La fin du VIe ou le commencement du VIIe siècle est peut être l'époque la plus convenable où l'on puisse placer saint Ortaire, et voici notre raison. Au temps du seigneur Corbecène, saint Sever fonda, près de la forêt qui porte son nom, une abbaye qui était alors le seul monastère de tout le Val-de-Vire. Landelles, à huit kilomètres de Saint-Sever, n'existait donc pas. Cette abbaye ne paraît que plus tard, sans doute comme une fille ou succursale de la première ; d'un autre côté, comme nos listes épiscopales et nos meilleurs historiens font mourir saint Sever vers 578, ce n'est pas trop exiger que d'attendre la fin du VIe siècle pour y trouver la nouvelle abbaye et son Supérieur saint Ortaire.

III. — La légende ne dit pas dans quel monastère saint Ortaire se retira. Nous savons seulement que ce monastère était près de celui de Landelles. Or l'abbaye la plus rapprochée était celle de Saint-Sever, et on ne peut en supposer d'autres dans ce Val assez circonscrit. Il semble donc que c'est dans l'abbaye fondée par le saint évêque d'Avranches que saint Ortaire dut se retirer. Et si ce saint est né dans l'Avranchin, comme on l'a dit plus haut, on s'expliquerait la prédilection d'Ortaire pour une abbaye fondée par l'ancien pontife de son diocèse. D'autres auteurs, mais sans preuves, supposent qu'il se serait primitivement rendu à Landelles et en serait ensuite sorti pour se retirer comme ermite, à deux kilomètres plus loin, dans une grotte de la paroisse de Beaumesnil. C'est de là qu'il serait venu pour présider aux funérailles de l'abbé de Landelles. Elu ensuite par les moines de ce monastère pour succéder au défunt, il aurait pris la fuite pour se rendre dans une autre grotte, à six milles

(1) *Dictionnaire hagiographique* ou *Vies des Saints et des Bienheureux*, Tom. II, col. 609.



de l'abbaye (1). La tradition montre encore cette caverne dans la paroisse de Malloué, à sept kilomètres de Landelles, et l'appelle toujours la grotte de saint Ortaire. Elle s'élève sur la rive droite de la Vire, dans un rocher qui domine une berge ardue et boisée ; son ouverture vers le midi est d'un accès assez difficile, et l'intérieur offre à peine une superficie de 2 mètres carrés. Dans la belle saison de nombreux visiteurs viennent contempler cet affreux séjour où le saint coucha sur la pierre nue. Aujourd'hui un moulin à eau coule au pied du rocher.

IV. — Le monastère primitif de Landelles a complètement disparu. On a simplement retrouvé un grand nombre de substructions et de tombeaux en pierre dans le cimetière actuel et dans les environs, ce qui fait supposer que l'église paroissiale a été élevée sur l'emplacement de l'ancienne basilique. Cette église offre trois nefs sans déambulatoire autour du chœur. Les bas-côtés sont assez lourds, mais l'abside est élégante. Elle est éclairée par trois fenêtres à double lancette et aux tympans ondulés. C'est l'œuvre du XV[e] siècle. Des deux chapelles qui existaient jadis des deux côtés de la basilique (2), l'une, celle de la Sainte Vierge, et dans laquelle le saint fut d'abord inhumé, a disparu. La seconde, dédiée à saint Ortaire et contenant ses précieux restes, avait été conservée. Nous l'avons vue en assez bon état en 1862. Ravagée et presque détruite par les protestants, en 1562, elle n'offrait plus un grand caractère d'antiquité, si l'on excepte quelques pans de murs et le tombeau en granit. C'était un petit édicule rectangulaire à double toit. A l'orient se trouvait l'autel surmonté, dans le pignon, par une simple fenêtre. Du côté de l'Epître se voyait la statue du saint, sans aucun attribut (3). Au nord, du côté de l'Evangile, on apercevait le cénotaphe. Un couvercle en bois avait remplacé celui qui était en pierre, et, avec sa serrure, il ressemblait assez à un coffre fermant à clef. L'inscription :

---

(1) M. Bunet, ouvrage déjà cité. — M. Blin, *Vies des Saints du diocèse de Séez*, article saint Ortaire.

(2) Le Livre Blanc du diocèse de Coutances, écrit vers 1336, sous le pontificat de Guillaume de Thieville, parle ainsi de ces deux chapelles et du B. Ortaire : « *In dicta parochia* [*de Landellis*] *sunt duæ capellæ juxta ecclesiam sitæ, quarum una est de Beatâ Virgine; ibidem est alia in quâ corpus Beati Hortarii jacet, et conjectæ sunt dictæ capellæ ecclesiæ.* »

(3) Avant les ravages des huguenots, existait une vieille statue représentant le saint avec une crosse en forme de T, suivant l'usage des Orientaux.

« *Cy gist le corps de Monsieur saint Ortaire* » n'existait plus. Malgré ces mutilations et l'absence des reliques du taumaturge, la chapelle était toujours visitée par de nombreux pèlerins; mais elle devait bientôt disparaître. Frappée d'alignement en 1854, par l'ouverture d'une route de grande communication de Saint-Pois à Mesnil-Bocage, on l'a détruite en 1880 et remplacée par une charmante ecclésiole gothique rappelant le style du XIV[e] siècle. Elle comprend trois travées avec un riche portail surmonté de la statue du saint et encadré entre deux clochetons fleuris. Sous l'autel, dans le style de la chapelle, on voit le tombeau du Bienheureux.

V. — Pendant les invasions normandes, le corps de saint Ortaire, comme celui de saint Sever, resta caché sous terre et sous les ruines de l'abbaye. Lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, les fidèles vinrent de nouveau prier sur son tombeau. De nombreux miracles eurent lieu, et, le culte du saint ayant été autorisé, on leva le corps pour le transporter dans une chapelle qu'on érigea en son nom; de l'autre côté du cimetière, vers le nord. C'est la chapelle qui a été détruite en 1880. On ne sait trop à quelle époque se fit cette translation, mais nous ne croyons pas qu'elle soit postérieure au XII[e] ou au XIII[e] siècle, parce que c'est à cette époque que le culte du saint prend une plus grande extension, comme le prouvent les anciens lectionnaires ou offices du saint. Cette élévation des pieuses reliques se fit dans les fêtes de la Pentecôte, le lundi 21 mai, et c'est en ce jour que vinrent particulièrement l'invoquer les paralytiques, les gouteux, tous ceux qui souffraient dans les articulations. C'est aussi le lundi de la Pentecôte que dans ses chapelles, au pied des autels qui lui sont consacrés, on lui amène une foule d'enfants rachitiques ou qui manquent de force, pour que le saint leur rende la santé (1). Cette fête du 21 mai remplaça celle du 15 avril, et le lundi de la Pentecôte fut le jour consacré aux pèlerinages.

VI. — La fête de saint Ortaire n'est pas ancienne dans la liturgie de Coutances. Nous la voyons paraître, pour la première fois, dans le bréviaire de Mgr de Matignon, imprimé en 1741. Le missel de Robert Cenalis, évêque d'Avranches, en 1534, l'indique au 21 mai et un supplément, en caractères gothiques, donne l'office en entier.

(1) Voir le Bréviaire de Mgr de Matignon, imprimé en 1741. Ces leçons ont été conservées sans changement dans le propre des saints du diocèse de Coutances, imprimé en 1860.

Le manuscrit trouvé à Etavaux en 1637 prouve que la fête de saint Ortaire y était célébrée depuis fort longtemps. Le bréviaire de Saint-Jean de Falaise, écrit en 1468 et conservé à l'évêché de Séez, suppose que, dans ce monastère, l'office du saint abbé de Landelles remonte à une date reculée. Le vieux lectionnaire copié par le Père Papebrock prouve aussi la haute antiquité de la fête du 21 mai.

VII. — Les reliques de saint Ortaire ayant été brûlées par les protestants en 1562, sont devenues excessivement rares. Nous ne connaissons que celles qui furent données à l'église d'Avranches avant cette époque. Déposées dans l'église Saint-Gervais de la même ville, en 1792, elles y furent conservées jusqu'en 1864. A cette époque, M. Gilbert, vicaire-général du diocèse de Coutances et Avranches, obtint cette relique avec un fragment du chef de saint Aubert. Dans une procession solennelle de la cité d'Avranches au Mont de l'Archange, il les porta lui-même au Mont Saint-Michel, rendu au culte, pour commencer le nouveau trésor de cette sainte basilique. Nous pensons que c'est la seule relique de saint Ortaire qui existe encore dans le monde.

Saint Ortaire ayant paru tard dans la liturgie diocésaine, n'est cité dans aucun martyrologe. Godescard lui-même ne l'a pas connu. Du Saussay est le seul qui en parle et encore le confond-il avec saint Gautier de Pontoise (1).

VIII. — Une tradition, conservée dans une vie du saint publiée à Saint-Lo en 1708, et dans le bréviaire de Coutances en 1741, nous représente saint Ortaire parcourant les bourgs (2) et les villages en semant la parole de Dieu. On dit même que le saint avait construit un oratoire dans la forêt d'Andaine et qu'un certain nombre de chapelles furent élevées en son honneur dans les différentes localités qu'il visita (3).

Nous ne connaissons pas d'église paroissiale sous le vocable de saint Ortaire, mais plusieurs ont des autels et parfois des sanctuaires isolés et fréquentés des pèlerins. Qu'il nous suffise de citer :

---

(1) Voir les Bollandistes, *Vie de Saint Ortaire*, Tom. 18 maii, p. 37.

(2) Inerat ei magnum animarum salutis desiderium, cum populos videret magnâ adhuc ex parte simulacrorum cultui deditos, quibus, incitante Spiritu, verbo salutis prædicato, quam plurimos, castra et vicos perambulando, pertraxit ad fidem. (Bréviaire de Coutances, leçons de la fête du 21 mai).

(3) *Vies des saints du diocèse de Séez*, par M. Blin. Article de saint Ortaire.

1° Dans le diocèse de Coutances, la chapelle de la Mare, dans la commune du Désert, canton de Saint-Jean-de-Daye; elle est fort ancienne et très visitée. Des autels ou statues du saint se trouvent encore à Saint-Nicolas de Coutances, dans les chapelles des hospices de Saint-Lo et de Périers, dans les églises de Montpinchon, du Guislin, de Villebaudon et de Mesnil-Hue.

2° Dans l'ancien diocèse d'Avranches on cite les chapelles de la Gigannière, en Saint-Clément; celle de Notre-Dame et de Saint-Ortaire, à Saint-Denis-de-Cuves, et les églises de Poilley et de Saint-Martin-le-Bouillant.

3° Dans le diocèse de Bayeux, saint Ortaire était le second patron de la chapelle Saint-Clair, près Vire. Le saint avait aussi ses autels dans les églises d'Estry, de Saint-Germain-l'Angot, près Falaise; à Etavaux, près de Caen, et jadis à l'abbaye de Barbery.

4° Dans le diocèse d'Evreux, l'église de la Bazoque, près de Bernay, possède un autel très vénéré et remontant à une époque ancienne. C'est dans cette église qu'on trouva le vieux lectionnaire renfermant l'office et la vie du saint publiée par les Bollandistes.

5° Dans le diocèse de Séez, on cite la chapelle de Beziers, dans la forêt d'Andaine; puis des autels dans les églises d'Ecouché, de Mesnil-Goudouin, de Saint-Pierre-de-Montsort à Alençon, et dans l'ancienne abbaye de Saint-Jean de Falaise.

Vie ou Actes de Saint Ortaire, abbé de Landelles.

Issu de parents nobles, Ortaire fit ses délices, dès sa plus tendre enfance, de fréquenter assidûment l'église. Il se plaisait au monastère, il aimait les moines, mais d'un amour beaucoup plus tendre Notre Seigneur Jésus-Christ. En effet, à l'âge de douze ans, lorsque, tout jeune, il se livrait à l'étude des lettres humaines, inspiré de la grâce divine, il dit adieu à ses parents et embrassa la vie monastique. En peu de temps il fit de si grands progrès qu'il devint pour ses frères un objet d'admiration. Dans le monastère où il s'était retiré, il se livrait aux veilles et au jeûne; mais son humilité surpassait encore tout le reste. Les aliments qu'il recevait de l'économe, il les distribuait en cachette aux pauvres, et il lui arriva parfois de se dépouiller de son vêtement pour couvrir leur nudité.

Le démon, jaloux de tant de vertus, assaillit le bienheureux Ortaire de diverses tentations; mais celui-ci remportait la victoire au moyen du jeûne et de l'oraison. Vaincu et ne pouvant le détourner du service de Dieu, l'esprit du mal lui livra encore des combats corporels; quelquefois il le couvrait de blessures, dans d'autres moments il lui apparaissait sous des formes extraordinaires et monstrueuses, afin de l'effrayer.

Mais parlons maintenant de l'abbaye de Landelles. L'abbé de ce monastère étant sur le point de mourir, le bienheureux Ortaire fut averti en songe d'aller rendre à ce père le dernier devoir, et lui donner la sépulture. Au moment où il arrivait, il vit les chœurs célestes descendre à la rencontre de cette sainte âme et l'emmener au ciel avec une allégresse ineffable. Ortaire, l'homme de Dieu, se rendit aussitôt à la cellule où le corps du saint abbé gisait inanimé. Les frères chantèrent l'office des morts et il présida aux funérailles. Après s'être acquitté de ce devoir, il regagna son monastère, lorsque les moines, auxquels revenait le droit de se choisir un abbé, l'élurent d'une voix unanime. A cette nouvelle, il s'enfuit, dans la crainte qu'un tel fardeau ne fût trop lourd pour ses épaules, et se cacha dans les rochers d'un escarpement, à six milles du monastère. On le chercha, et, personne ne pouvant le trouver, il fut résolu d'annuler l'élection. Mais pendant que les électeurs hésitaient, incertains sur le choix, ils entendirent une voix céleste qui dit : « Dieu a choisi Ortaire, en ce moment il prie dans le rocher de la montagne voisine; c'est là que vous le trouverez. » Des frères furent envoyés à la montagne et Ortaire, connaissant la volonté de Dieu, accepta virilement le fardeau.

Ainsi devenu abbé à l'âge de cinquante ans, on ne saurait exprimer le haut degré de sainteté auquel il s'éleva. Il évitait soigneusement les entretiens avec les femmes, comme la semence des vices. Il était d'une si grande abstinence qu'il ne mangeait chaque jour, disait-on, qu'une once de pain d'orge qu'il préparait lui-même. Il ne buvait que de l'eau et encore une moindre ration chaque troisième jour. Il portait pour vêtement un sac et un cilice et par dessous sa tunique, sur la chair nue, une chaîne pour ceinture. Sa sainteté fut suffisamment attestée par des miracles. Une jeune fille noble ayant les mains desséchées et les genoux débiles vint à lui; elle se prosterna à ses pieds et le pria de la guérir. Le saint

tomba à genoux devant Dieu et se mit en prière. Puis se relevant, il fit une onction d'huile bénite sur les mains et les genoux de la jeune fille ; celle-ci, par un effet de la bonté du Christ, fut aussitôt guérie. Plus tard il délivra si bien une femme de la lèpre, dont son corps était couvert, qu'il ne resta pas même de traces de l'infirmité. De tels miracles accrurent la renommée du saint homme, son nom fut connu dans toute la contrée et il y devint lui-même en singulière vénération. Aussi beaucoup de personnes dirent adieu au monde et vinrent se ranger sous sa discipline.

Il était animé d'une tendre dévotion envers la Sainte Vierge Marie ; aussi il lui éleva une belle chapelle auprès de son monastère. Là il rendit la vue à des aveugles, l'ouïe à des sourds, la facilité de marcher à des boiteux et guérit une multitude d'infirmes par l'invocation du nom du Christ. Il racheta un grand nombre de captifs au moyen des oblations de ceux qui faisaient des vœux. Il était tellement enflammé du zèle du salut des âmes, qu'il convertit à la foi une multitude d'infidèles. C'est en pratiquant ces vertus et en accomplissant ces œuvres que le bienheureux Ortaire arriva à l'âge de la vieillesse.

Il avait atteint sa quatre-vingt-dix-huitième année lorsque, reconnaissant que la fin de sa vie était arrivée, il se retira pour prier dans son oratoire consacré à la Très Sainte Vierge Marie. Là, après les dernières douleurs et au milieu de ses frères, qu'il avait convoqués, il s'envola vers le Seigneur le XVII des calendes de mai [15 avril] en exhortant ceux-ci à la pratique de la charité, de la piété et des autres vertus. Il laissait après lui le souvenir des miracles qu'il avait opérés et il fut inhumé dans ce même oratoire.

Il serait beaucoup trop long d'exposer un à un les miracles que le Seigneur a daigné opérer par l'intercession de son serviteur, car un grand nombre de démoniaques ont été délivrés près de son tombeau, et tous les infirmes, qui y sont venus prier avec piété et la ferme volonté d'être guéris, s'en sont retournés exaucés. Il se fait chaque année, ce même jour XVIIe des calendes de mai, un grand concours de pèlerins à ladite chapelle, et on assure que les goutteux qu'on y mène reçoivent le soulagement par l'intercession de saint Ortaire.

Fragment d'une vie primitive de Saint Ortaire, tiré de l'office du Saint.

Enflammé de l'amour de Jésus-Christ par dessus toutes choses, le bienheureux Ortaire dit adieu à sa famille et se retira de bonne heure dans un monastère. Par l'inspiration du Saint-Esprit, il se jeta aux pieds de l'abbé et lui demanda très humblement l'habit. L'abbé, convaincu de la sincérité de son cœur, le reçut au nombre des moines et l'instruisit comme un bon père instruit son fils.

Le Bienheureux Père Ortaire, revêtu du saint habit de la religion, s'élevait de jour en jour davantage dans le divin amour et surmontait, au moyen du jeûne, les cupidités terrestres. Il s'accoutuma à garder le silence, au point de ne le rompre que par nécessité. Il mandait tous les pauvres par lettre et leur donnait l'aumône en secret ; jamais un pauvre ne s'en est allé d'auprès de lui sans emporter une aumône. Voici l'homme sans pareil qui n'a jamais commis un péché de parole et qui n'a jamais eu lieu de se repentir d'une mauvaise action. Voici l'homme admirable que les hommes et les démons envieux ont assailli dans le désert, mais sans pouvoir le vaincre. Aussi le Seigneur lui a donné son héritage et l'a placé au premier rang à la table du festin céleste. Vous êtes bienheureux, Ortaire, confesseur de Dieu, parce que vous vous réjouirez avec les saints et triompherez avec les anges éternellement.

Acta Sancti Ortarii abbatis, Landellis in Normanniæ.

Ortarius, nobilibus parentibus ortus, ab ipsa infantiæ suæ ætatula semper frequentans ecclesiæ catholicæ limina, desideravit monasterium, dilexit monachos, amavit præ omnibus Christum. Nam cum liberalibus disciplinis puer institueretur, divina benedictione præventus, duodecimum ætatis annum attingens, relictis parentibus, monachus efficitur. Brevi in tantum profecit, ut ceteris admirationi esset. In hoc itaque degens monasterio, insistebat jejuniis et vigiliis, attentius super omnia humilitatem servans. Cibum quem accipiebat à monastico Præposito, latenter egentibus tribuere proccurabat; sæpiusque veste sua exutus, nuditatem eorum studebat operire. Cujus vir-

tutibus invidens diabolus, B. Ortarium variis tentationibus aggreditur; quas oratione et jejunio vincebat. Cum ergo non posset eum à Dei servitio deflectere, cæpit saltem insequi prælio corporali, et aliquando eum [mulctabat] verberibus, aliquando in portentosis et monstruosis formis ad eum deterrendum apparebat.

Non est prætermittendum, quod cum abbas Landellensis monasterii è corpore esset abiturus, B. Ortarius in somnis est admonitus, ut ad officia funeris illi Patri præstanda properaret. Cumque ad fores ejus pervenisset, vidit cœlestium agminum choros sanctæ illius animæ occurrere, eamque cum ineffabili gaudio ad cœlum deducere. Mox vir Dei Ortarius ad cellam ingreditur, ubi corpus sancti abbatis exanime jacebat; Fratribusque debita obsequia decantantibus, ejus funus curat. Peracto sepulturæ officio, revertitur ad monasterium suum: at monachi, penes quos jus erat de eligendo abbate, uno ominum ore Ortarium in Abbatem designant. Quod cum Ortario nuntiaretur, timens ne sub tanto pondere deficeret, sexto milliario à monasterio ad cujusdam montis rupem se latitavit. Quæritur autem, et cum a nullo inveniretur, de revocanda electione decernitur. At dum eligentium corda in ambiguo versarentur, audita est vox desuper dicens : « Elegit Deus Ortarium; ecce enim in rupe proximi » montis orat, ibique illum invenietis. » Mittuntur ad montem fratres: et Ortarius, cognitâ Dei voluntate, onus constanti animo suscepit.

Factus igitur abbas anno ætatis suæ quinquagesimo, incredibile memoratu est quanta vitæ sanctimonia floruerit. Mulierum colloquia, tanquam vitiorum semina, magno studio fugiebat : tanta vero erat abstinentia, ut panis hordeacei, quem ipse suis manibus conficiebat non nisi unciam unam in cibum sumere diceretur : et cum præter aquam nullum omnino potum admitteret, ea ipse tertio quoque die parcissime utebatur. Vestes ei saccus et cilicium ; subtus tunicam, super nudo corpore, catena cingebatur. Nec defuerunt ei miracula, quæ sanctitatis ejus non dubia essent documenta. Quædam puella nobilis, manus aridas et debilia habens genua, ad eum venit; cadensque ad pedes ejus, sibi restitui petiit. Ille, humi se prosternens, Dominum rogat; indè surgens, manus et genua puellæ benedicto oleo perungit; illa, Christi benignitate, mox revalescit. Subsequenti tempore quamdam feminam, lepræ vitio aspersam, ita emundavit, ut pristinæ infirmitatis vestigia minime apparerent in ea.

Crevit hinc fama sancti viri, et in omnem regionem illam pervagata est, ita ut mire eum venerarentur; permulti quoque mundo valefacientes ei adhæsere, ut disciplinis ejus instruerentur. Eximia erga Virginem Mariam devotio in eo reluxit, ut in ejus honorem prope suum monasterium pulchrum sacellum ædificaverit, ubi cæcis visum, surdis auditum, claudis gressum, multaque infirmitatum genera patientibus, Christo invocato, sanitatem restituit : magnam quoque catervam captivorum de obligationibus redemit devotorum. Inerat ei magnum animarum salutis desiderium, quare quam plurimos infideles ad fidem convertit. His virtutibus et aliis miraculis B. Ortarius ad maturam pervenit ætatem.

Anno igitur ætatis nonagesimo octavo, sentiens finem vitæ suæ appropinquare, in oratorium suum quod sacræ Virgini Mariæ dicaverat, orationis causa secessit. Ibi, gravi correptus morbo, ad se tamen vocatis fratribus, quod ad caritatem, pietatem, virtutesque omnes adhortatus est, decimo septimo kalendas maii, clarus miraculis migravit ad Dominum, et sepultus est in dicto oratorio. Sed quanta Dominus per servum suum ostendere dignatus est miracula, longum est ire per singula: nam multi a diabolo vexati, liberati sunt; et quicumque habens infirmitatem devoto animo et promptissima voluntate ad ejus sepulcrium expetierit sanitatem, lætus redit ad domum suam cum magna hilaritate. Ad illud sacellum, dicta die XVII kalendas maii, adire solet quotannis frequens populus, et podagricos, qui eo deducuntur, B. Ortarii opem experiri ferunt.

Repons et Antiennes de l'office de Saint Ortaire, pris, comme on le croit, dans une vie primitive du Saint.

B. Ortarius amans præ omnibus Christum, oblita cognatione parentum, festinus tetendit ad monasterium. Inspirante Spiritu sancto ad pedes abbatis corruens, cum magnâ humilitate habitum postulavit. Abbas, considerans sinceritatem cordis ejus, suscepit in monachum, et instruxit eum quasi bonus pater filium suum. Beatus Pater Ortarius, sacris Religionis vestibus indutus, in dies magis ac magis in amore divino flagrabat, et abstinentiâ terrenas cupiditates superabat. Tanti silentii factus est, ut non nisi opus esset loqueretur. Pauperes omnes litteris demandabat, quibus clanculum præbe-

bat alimoniam : nemo unquam miser ab eo eleemosina discedebat. Ecce vir egregius, qui nunquam est lapsus verbo, et non est stimulatur in tristitia delicti. Ecce virum admirabilem, quem homines [et dæmones] propter invidiam circumdederunt in deserto : sed nunquam separari potuit. Ideo dedit illi Dominus hereditatem suam ; panem ipsius imprimis paravit in satietatem. Beatus est, confessor Dei Ortari, quia cum sanctis gaudebis, et cum Angelis exultabis in æternum.



SAINT LÉODOVALD OU SAINT LÉONARD

Observations préliminaires et critiques.



Saint Léodovald, contemporain de Grégoire de Tours, naquit, selon la tradition, dans la commune de Vains, d'une famille franque, mais très chrétienne. On montre encore l'endroit où se dressait son castel ou manoir, occupé aujourd'hui par un prieuré qui porte le nom de Saint-Léonard, de Saint-Lieubaut ou de Saint-Léodovald. Près de là sont aussi les terres qui formaient son patrimoine,

D'une taille élevée, d'une force herculéenne, Léodovald eut une jeunesse assez orageuse et se fit redouter dans toute la contrée. Cependant sa mère ne cessait de prier pour son fils et faisait tous ses efforts pour le ramener à une vie meilleure. Après avoir versé bien des larmes, elle vit enfin ses vœux exaucés, et la conversion de Léodovald fut si sincère qu'on ne craignit point de l'élever à la dignité épiscopale. Sa vie devint dès lors très mortifiée, son épiscopat fut celui d'un saint évêque et on le cita comme un des grands pontifes d'Avranches. A Vains, on l'invoque comme le protecteur né du pays qui lui avait donné le jour. Robert Cenalis crut que le village qui porte le nom de Saint-Léonard était une altération de Léodovald qui serait devenu Léodenald et enfin Léonard. Le prieuré de Saint-Léonard lui parut être dès lors celui de Leodénald ou Leodovald : « *Quem prioratum Sancti Leonard crederim ego appellandum Sancti Leodenaldi à divo Leodevaldi præsule quondum Arboretaneo.* » Le *Gallia Christiana* partage la même idée et nous dit que saint Leodevald possède à Vains une église de son nom : « *Ecclesia Sancti Leonardi seu Sancti Leodevaldi seu Leodeval.* » Les historiens locaux, comme l'abbé Desroches, Le Héricher, Fulgence Girard, sont aussi du même sentiment. Il est vrai que les noms se sont souvent modifiés de la sorte, et Leodovald devenu Léonard n'est pas plus étonnant que l'appellation Romachaire transformé en Romphaire et celle de Fragaire en Fégase.

Cependant, les moines de Saint-Etienne de Caen, fondateurs du

prieuré de Vains, firent placer dans l'église, au XVI[e] siècle, une statue non d'un évêque, mais d'un abbé. Sa tête est rasée, son vêtement est une riche chasuble, représentant une grande croix historiée ; il tient, de la main gauche une crosse, et de la droite une chaîne comme signe du pouvoir qu'il avait de délivrer les captifs : c'est saint Léonard du Limousin, abbé de Noblac.

Cette statue monacale n'empêcha point le peuple de Vains d'invoquer toujours saint Léonard comme évêque d'Avranches, comme patron des voyageurs, des agriculteurs malheureux dans leurs courses et leurs travaux, et nullement comme le saint qu'on priait pour la délivrance des femmes malades ou des captifs enchaînés. L'histoire de saint Léonard de Noblac ne ressemble aucunement, du reste, à celle de saint Leodovald. Le saint ermite du Limousin, converti par saint Remi, tenu sur les fonds baptismaux par Clovis, devint l'ami de Théodebert, roi de Metz, et le fondateur d'un riche monastère. Saint Leodovald, au contraire, ramené à Dieu par les prières de sa mère, et élu évêque d'Avranches, se fit remarquer par sa dévotion particulière envers saint Martin de Tours, en l'honneur duquel il éleva une église dans sa ville épiscopale.

Robert Cenalis termine l'histoire de saint Leodovald par ces deux vers :

« Dévoué à saint Martin, tu célébras son nom et sa puissance et ton peuple en éprouva les plus heureux bienfaits. »

Martino addictus, nomen numenque colebas
Ex quo non modicam plebs tua sensit opem.

La fête de saint Leodovald est indiquée dans le martyrologe du Père Dumoustier, dans le *Neustria Sancta*, le 4 janvier, qui est aussi l'octave des Saints Innocents. L'abbé Petin cite saint Leodovald dans dans son *Dictionnaire de la vie des Saints*, et les *Petits Bollandistes* ont publié sa vie remplie de détails intéressants. Nous la donnons nous-même d'après la tradition et les documents légués par Grégoire de Tours.

Vie de Saint Leodovald ou Léonard, de Vains.

Saint Leodovald ou Leonard naquit dans l'Avranchin, dans la bourgade de Vains qui porte son nom, vers 540. On pense que son castel mérovingien se dressait jadis sur le monticule où plus tard

s'éleva l'église d'un riche prieuré. Sa famille, d'origine franque, était noble et pieuse, mais la jeunesse du fils ne répondit point aux sages instructions de ses parents. Né avec un caractère vif et emporté, doué en outre d'une force herculéenne et d'une taille majestueuse, il tomba dans tous les excès auxquels se livrait trop souvent la jeunesse de son siècle. L'abus de sa force et de sa puissance le rendit même le fléau de la contrée.

Sa pieuse mère ne cessait néanmoins de le rappeler à une vie plus modérée et plus chrétienne; mais le temps fixé par la Providence pour toucher et convertir ce jeune cœur n'était pas encore arrivé. Toutefois, au milieu de ses débordements, le bien surnageait encore, et plus d'une fois on put y reconnaître l'élément d'un cœur excellent et le principe d'une bonne action. Aussi se plaisait-on à raconter que maintes fois on l'avait vu porter secours aux agriculteurs des environs et retirer, par la force de son bras, leurs voitures embourbées dans les cavités du chemin ou les sables mouvants des grèves.

Cependant, sa mère priait toujours, et, comme une autre Monique, attendait, pleine d'espérance, son sincère retour à Dieu. Un enfant qui avait coûté tant de larmes ne pouvait périr, et cette femme vit bientôt arriver l'heureux moment après lequel elle soupirait : la conversion éclatante de son cher fils.

Pensif et solitaire, Leodovald descendait un jour les côteaux verdoyants de ses domaines (1) et sous l'ombrage des vergers roulait dans son esprit les sollicitations pressantes de sa mère et les actes de sa vie passée. Tout à coup une branche de pommier, chargée de fruits, l'arrache à ses rêveries. Il s'arrête pour en cueillir un dont la couleur vermeille et la forme charmante l'ont frappé. Mais à peine l'a-t-il portée à sa bouche que la pomme, acide et trop verte encore, l'a bientôt dégoûté. Il la rejette aussitôt et presque en colère la dépose sur les branches fourchues de l'arbre. Quelque temps après, repassant par le même endroit, il retrouve la pomme où il l'avait laissée. Cette fois elle lui parut plus ravissante encore ; sa couleur verte et purpurine a pris celle de l'or, et il s'arrête pour la goûter de nouveau. Il la trouva délicieuse, et sa saveur, naguère si

(1) Ces domaines sont situés au midi de la bourgade de Saint Léonard, vers l'estuaire de la Sée ; les vieillards vous indiquent encore ces champs à peu de distance du bourg, en descendant le chemin qui conduit au havre de Gisors.

amère, est devenue des plus agréables. Cette simple aventure, cette heureuse rencontre, lui inspire alors les plus heureuses réflexions. Tout se modifie, dit-il, tout s'améliore, tout se perfectionne, moi serais-je le seul à ne pas changer; serai-je toujours le fruit vert que l'on rejette ou l'arbre stérile qui ne produit rien ? Non, s'écria-t-il ; à l'instant même Dieu touchait son cœur, et Leodovald était converti. La lumière s'était faite dans son âme, il avait eu honte de son passé, et l'orgueilleux seigneur humilié s'était trouvé petit devant Dieu. Mais dans son humiliation, ce fut l'humilité qui triompha, et cet homme, terrassé jadis par les passions, se redressa comme l'arbre couché par l'orage, et plus il avait penché vers la terre, plus son âme, ayant repris son élan, se releva vers les cieux.

Sa conversion fut sincère et la science marcha de pair avec la sainteté, car saint Sever s'étant démis des fonctions épiscopales, le clergé et le peuple élurent Leodovald pour succéder au saint évêque redevenu moine. Dans le cours de son épiscopat, saint Léodovald eut une grande dévotion pour saint Martin, qu'il regardait comme un des apôtres de son diocèse. Saisi d'un vif désir de posséder des reliques de ce grand thaumaturge des Gaules, il envoya un de ses prêtres à Tours pour obtenir ce qu'il souhaitait si ardemment. L'envoyé ayant prié sur le tombeau du saint, obtint ce qu'il était venu demander et s'empressa ensuite de revenir vers la cité des Abrincates. Lorsque les habitants d'Avranches connurent son arrivée, chacun d'eux s'empressa de se rendre sur son passage. Au sein de la foule on vit un paralytique qui, porté sur les bras de ses amis, vint pieusement se recommander à saint Martin, en baisant avec confiance le voile qui recouvrait le reliquaire. Aussitôt il se sentit guéri, et se tenant debout, retourna dans sa demeure sans avoir besoin d'aucun secours. Cette guérison ayant été rapportée à Grégoire de Tours, il le consigna dans son livre des miracles en ajoutant ces mots à la gloire de son prédécesseur : « Ce n'est pas » assez pour vous, ô bienheureux confesseur, d'illustrer par vos » miracles la basilique de Tours, mais vous voulez encore que vos » vertus brillent de tout leur éclat, sur une terre que vos pieds » n'ont point foulée. »

A l'endroit où ce miracle était arrivé dans le territoire d'Avranches, saint Leodovald ou Léonard fit élever une église qu'il consacra lui-même en l'honneur de saint Martin.

Quant aux reliques du bienheureux elles furent placées dans l'église cathédrale où elles devinrent l'objet d'un pèlerinage. Grégoire de Tours nous apprend qu'on venait y invoquer le saint pontife qui rendit encore la voix à une femme qui avait perdu l'usage de la parole, et, peu après, la vue à un aveugle qui s'était fait conduire devant la châsse bénie. A la vue de ces prodiges un autre habitant d'Avranches, devenu aveugle, voulut être conduit au tombeau de saint Martin, accompagné des siens. Ayant recouvré la lumière, il fut si touché de reconnaissance qu'il se rasa la tête et, après avoir revu son pays, regagna de nouveau la ville de Tours pour accomplir le vœu qu'il avait fait de se consacrer au service du Seigneur. Ces prodiges augmentèrent dans toute la Neustrie la dévotion envers saint Martin, et de tous côtés on éleva des églises sous son invocation. La Normandie en compte un grand nombre et le diocèse d'Avranches en particulier (1).

Saint Leodoval ou Léonard mourut dans un âge avancé, vers 625 (2). Il avait vécu sous le roi d'Austrasie, Childebert II, et la glorieuse et infortunée Brunehaut qui, en 587, dans le partage de la Gaule, avaient rattaché le diocèse d'Avranches au royaume de Metz (3). L'église élevée sous le vocable de saint Leodoval ou Léonard ne remonte qu'au XII[e] siècle (4).

---

(1) On connaît ces dictons :

Saint Martin et Sainte Marie
Se partagent la Normandie.

Sainte Marie et Saint Martin
Se partagent tout l'Avranchin.

Sainte Marie et Saint Martin
Se partagent le Cotentin.

L'église fondée par saint Léodoval se trouvait à l'angle de la rue du Séminaire et du boulevard Saint-Martin, dit aussi boulevard du Sud. Cet antique monument fut vendu en 1806 et détruit par son propriétaire. Son emplacement est occupé aujourd'hui par une riche demeure, flanquée de quatre tourelles. Elle indique le lieu où saint Léodoval vint recevoir les reliques du saint évêque de Tours. « On a fait bâtir une église à Dieu, sous l'invocation de saint Martin, au lieu du miracle, dite à présent Saint-Martin-des-Champs. » (Nicole, vicaire général de Daniel Huet, dans son *Catalogue des Evêques du diocèse d'Avranches*, page 9). Cette église devint plus tard et tout à la fois église du Grand Séminaire d'Avranches et église paroissiale.

(2) On lui donne communément 48 ou 50 ans d'Episcopat, c'est-à-dire depuis 575 ou 578 à 625.

(3) Grégoire de Tours, *Historia Francorum, liber nonus*, traité d'Andelot, 28 novembre 587.

(4) Le patrimoine de saint Léodeval rentra dans le domaine royal. A l'époque

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Saint Leodovald cité par Grégoire de Tours.

Sancti Gregorii, episcopi Turonensis, de Miraculis Sancti Martini. Liber secundus. — Caput XXXVI.

De pignoribus, quæ Leodovaldus episcopus detulit.

Multi etiam fide pleni reliquias beati Viri portantes, virtutes multas experiuntur. Nam Leodovaldus Abrincatinæ civitatis episcopus, sancti Domni reliquias per presbyterum suum devotus expetiit. Quibus acceptis, cum terminum antedictæ civitatis ingressus fuisset, occurrit ei adhuc inter deserta posito paralyticus deferentium illatus manibus ; osculatus autem fideliter velum quo capsa sanctorum pignorum cooperta erat, mox in pedes constitit, ac propriis gressibus domum regressus est. Hæc enim agis, beatissime confessor, nec tibi sat est propriam ædem exornare prodi-

mérovingienne, vers le VII[e] ou VIII[e] siècle, il paraît avoir été donné aux deux frères Landulphe, monnayeurs royaux, établis l'un à Avranches, l'autre à Vains, désigné alors sous le nom de *Venesciacus*. Cette propriété s'appelait alors la terre *des Deux Francs*. Après la conquête normande, elle rentra dans le domaine ducal et fut fieffée aux seigneurs de Vains. En 1087, peu de jours avant sa mort, Guillaume-le-Conquérant la donna à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, qui fonda dans cette seigneurie un de ses meilleurs prieurés.

Le seigneur de Vains avoue, en 1414, tenir par foi et hommage, des religieux de Saint-Etienne de Caen, un franc fief noble, « à cour et usage, » à cause de leur terre et seigneurerie de Saint-Léonard. Le prieur de Vains, représentant l'abbaye, était donc le grand seigneur suzerain dans la paroisse et le seigneur laïque relevait de lui. L'église du prieuré ne fut construite qu'après 1160, comme le prouve la charte confirmative des biens de l'abbaye par le roi Henri II, vers 1158. Ce diplôme ne parle, en effet, que de la pêcherie et du manoir qui existait anciennement : « Confirmo, concedo et corroboro et reddo... clamo etiam quietam totam terram » sancti Stephani, et abbas de Cadomo ita benè habeat et in pace teneat... piscationem suam de aqua de Vaim, sicut rex Willelmus habebat illam, vel ille qui » tenebat manerium de ipso. » (*Neustria pia*, page 631). Cette église prieuriale, au centre d'une bourgade qui montre encore son champ de foire et sa vieille halle gothique, est un curieux monument du roman secondaire. Dominant la baie du Mont Saint-Michel et les contrées environnantes, il comprend un chœur avec arceaux et une large nef. Au centre est une tour élancée, percée de baies romanes, ornée de contreforts et de modillons. Sa voute possède, comme le sanctuaire, des colonnes basées et chapitées, le tout en granit. Cette église, devenue propriété particulière, a été utilisée pour des usages profanes.

giis, nisi etiam diversos saltus quos pedibus non adiisti virtutibus tremendis illustres. Sed et deinceps cæcus quidam, adminiculo deducente, in occursum earum velociter properat. Adveniens autem quando Beati pignora in sanctum locabantur altare, expedita solemnitate, visum recipere meruit oculorum. Sed et alia nihilominus mulier, quæ diu muta fuerat, sermonis usum recepit.

Liber tertius. — Caput XIX.

De cæco illuminato.

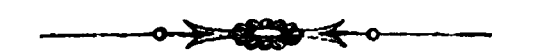
Abrincatinus quoque incola, cui per sex annos videndi usus fuerat denegatus, beati Confessoris expetiit salvari præsidio. Ad cujus basilicam accedens, multoque tempore jejuniis et orationibus vacans, auxilium beati implorabat Antistitis. Denique adveniente sacrosancta festivitate, populis missarum solemnia spectantibus, huic visus est redditus; rediitque in patriam videns, qui ad sanctam basilicam alio deducente pervenerat. Ipse autem pro tantæ pietatis gaudio vovit se ibidem tonsurari. Quod postea devotus rediens implevit.



SAINTE PIENCE

VIERGE ET MARTYRE

Son culte dans le diocèse d'Avranches.



Vers l'année 250 (d'autres disent 150 (1), ce qui est moins probable), saint Nicaise fut envoyé dans la seconde Lyonnaise ou le *Pagus Viliocassinus*, aujourd'hui le Vexin (2), pour en être l'apôtre et le premier pontife (3). Contemporain de saint Denis et peut-être son ancien disciple, il partit de Paris avec le prêtre Quirin et le diacre Scubicule, puis descendit la Seine, en prêchant la bonne nou-

(1) Saint Nicaise paraît avoir été ordonné évêque par saint Denis, de Paris, et envoyé par lui dans le pays des Viliocasses, vers l'an 250. Tel est le sentiment du *Gallia Christiana*, Tom. XI, col. 5. Le martyrologe d'Anvers pense de même. Les martyrologes d'Utrecht et de Leyde croient que saint Nicaise fut envoyé par le pape Clément, c'est-à-dire vers 150.

(2) Le diocèse de Rouen comprenait un territoire beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui. Limité au nord par la mer de la Manche, au midi par la Seine, à l'ouest par la mer et la Rille, à l'est par l'Epte et l'Oise, il renfermait deux anciens peuples, les Veliocasses (le Vexin), capitale Rothamagus, Rouen, et les Calletes (le pays de Caux), capitale Juliobona, Lillebonne. Ce fut ainsi, jusqu'en 1789, un des plus vastes diocèses de l'empire des Francs. Quand la seconde Lyonnaise, devenue la Neustrie, fut cédée au conquérant Rollon, le roi de France, Charles-le-Simple, se réserva la partie du Vexin renfermée entre l'Epte et l'Oise ; mais cette contrée, dont Pontoise fut le chef-lieu, bien que française, n'en resta pas moins sous la juridiction des évêques de Rouen, comme par le passé. Leur diocèse s'étendit ainsi sur deux empires : celui des Normands et celui des Français, qui eut la moindre portion. C'est cette contrée, restée française, que saint Nicaise évangélisa, c'est-à-dire depuis l'Oise jusqu'à l'Epte, et, en particulier, toute la rive droite de la Seine.

(3) Le martyrologe d'Usuard ne donne à saint Nicaise que le titre de prêtre, mais les mots *presbyter, sacerdos* sont alors synonymes de pontife, et nous pourrions en donner des exemples nombreux ; c'est ce que prouvent aussi les auteurs du *Gallia*, T. XI, col. 4. Le martyrologe romain traduit le mot *sacerdos, presbyter*, par *pontifex :* « Au pays Vexin, supplice de saint Nicaise, évêque de Rouen, de saint Gérin, prêtre, de saint Egobille, diacre, de sainte Pience, vierge, martyrs, sous le président Fescennius. » Le martyrologe de Centulen donne à saint Nicaise le titre de premier évêque de Rouen : « In pago Vilcassino, sanctorum Nichasii primi Rothomagensium episcopi et sociorum ejus Quiriaci et Pientiæ martyrum. »

velle. Il fit de nombreuses conversions à Conflans (*Condatus*), Audrecy, Triel, Vaux, Meulan, Mantes, Monceaux et la Roche-Guyon, où il gagna au Seigneur une personne de qualité, la vierge Piencia, connue aujourd'hui sous le nom de sainte Pience. Arrivé sur les rives de l'Itta, l'Epte, en face de Gany (*Vadiniacum*), il fut arrêté par des ennemis du Christ et décapité avec ses deux auxiliaires. Sainte Pience ayant été accusée d'avoir facilité leur inhumation(1), fut elle-même mise à mort, et reposa près des saints martyrs.

Abrégé de la vie de sainte Pience, vierge et martyre.

Le bréviaire d'Avranches résume ainsi la vie de saint Nicaise et de sainte Pience, d'après les actes de ces glorieux martyrs :

« Saint Nicaise désigné comme pontife, le prêtre Quirin et le » diacre Scubicule furent envoyés en Neustrie pour y prêcher l'Evan- » gile. Ils convertirent à la foi chrétienne une grande multitude » d'infidèles. Le préfet Fescennius, ayant entendu parler de leurs » prédications, les fit arrêter. Ses satellites, après les avoir frappés » de verges, leur tranchèrent la tête et leur procurèrent ainsi la » couronne des martyrs.

» Une noble femme du nom de Pience donna à leurs corps une » honorable sépulture. Le juge infidèle, informé de cette action, la » fit cruellement flageller, et elle fut décapitée, après avoir vu son » corps mis en lambeaux. Ses reliques, apportées dans l'église d'A- » vranches, y sont en très grande vénération. »

(Bréviaire de Daniel Huet, évêque d'Avranches, imprimé en 1698 ; fête du 11 octobre).

Histoire des reliques de sainte Pience.

Les reliques de saint Nicaise reposaient depuis plusieurs siècles dans une île de la rivière d'Epte, près de Gany, lorsqu'en 842, à l'arrivée des hommes du Nord et de leur chef Hasting, on vint de nouveau y déposer le corps de saint Ouen, archevêque de Rouen. Les invasions des Scandinaves continuant, on transporta la majeure

(1) « Corpora autem eorum Vadiniaci sepulta sicut ad Ittam fluvium ab religiosa quadam femina nomine Pientia quae et ipsa non ita multo post martyrii coronam adepta est. » *Gallia Christiana*, T. XI, col. 5.

partie des reliques de saint Nicaise, avec les corps de saint Quirin, de saint Scubicule, de sainte Pience et du vénérable saint Ouen, en dehors du diocèse de Rouen, sur la rive gauche de l'Oise, et dans le royaume de France, c'est-à-dire dans la place forte de Conflans, qu'on appelait alors *Condatus*, parce qu'elle est située au confluent de l'Oise avec la Seine. Une portion considérable du corps de saint Nicaise était resté à Gany, car en 872, nous la voyons visitée par l'archevêque Riculphe, accompagné de Sebar, évêque d'Evreux.

A Conflans on apporta aussi le corps de sainte Honorine, autre martyre du diocèse de Rouen, au pays de Caux. Pendant que tous ces corps reposaient ainsi dans cette citadelle française, le roi Charles-le-Chauve en gratifia plusieurs églises, et en particulier celle de Malmedy, au diocèse de Liège. Cette localité qui posséda une abbaye bénédictine, reçut des reliques de saint Nicaise, de saint Scubicule et une grande partie du corps de saint Quirin ; mais il n'est fait nulle mention du corps de sainte Pience. La crainte des Normands occasionna encore de nouvelles donations de saint Nicaise et de saint Quirin, à une église de Lorraine, et toujours on garde le silence sur celles de sainte Pience, ce qui ferait croire que déjà elles avaient été transportées ailleurs.

Les traditions de l'église d'Avranches nous apprennent, en effet, qu'elles avaient été données à l'église cathédrale au temps même de Charlemagne. C'est ce que nous apprend le chanoine Guérin, en 1680. « L'évêque Jean s'étant trouvé à Aix-la-chapelle, en 804, » dans une assemblée de pontifes, présidée par le pape Léon et » l'empereur d'Occident, on croit que c'est vers cette époque » que le corps de la vierge martyre, sainte Pience, dut être donné » à l'église d'Avranches, sous le glorieux règne de Charlemagne et » à la prière de l'évêque Jean. Cette translation, dit-il, est regar- » dée comme très ancienne, et une tradition constante non seule- » ment de notre église mais encore de presque toutes les cathédrales » normandes, la fait remonter à cette date. »

L'antique bréviaire de Coutances de 1499 et celui de 1601 admettent cette tradition en ces termes : « Le nombre des martyrs [de » Gany] fut heureusement augmenté par la mort d'une vierge de ce » pays, sainte Pience, de la Roche-Guyon, comme on le croit. » Ayant été convertie par saint Nicaise, elle prit soin d'inhumer les » corps des martyrs. Un persécuteur cruel des chrétiens, un juge

» inhumain, que plusieurs historiens nomment Fescennius, la fit
» décapiter. Son corps fut enseveli près de saint Nicaise et ses
» compagnons, à Gany. En dernier lieu, des reliques de saint
» Nicaise furent portées et honorablement placées à Meulan, dans
» une chapelle admirable, construite en l'honneur du saint. Mais
» avant cette translation, plusieurs reliques des martyrs, sur les
» instances de Charlemagne, furent données à l'église de Malmedy;
» quant au corps de sainte Pience, on le transporta dans la ville
» d'Avranches, et ces translations augmentèrent l'honneur de ces
» saints (1). »

Ce Charlemagne ne paraît pas avoir été l'empereur d'Occident, mais bien son petit-fils, Charles-le-Chauve, qui prit aussi le titre d'empereur, en 875. Il nous semble cependant que la donation se fit avant que Charles eût été couronné par le Pape Jean VIII, car à cette époque les donations aux églises d'Allemagne et de Lotharingie avaient déjà eu lieu. Nous croirions donc plutôt que le corps

---

(1) His temporibus, anno 804, venerabilis Sanctæ Pientiæ virginis et matronæ reliquiæ translatæ fuerunt ad ecclesiam Abrincensem, regnante scilicet et instante Carolo Magno, prece forsan et hortatu Joannis episcopi nostri cujus translationis antiquissima et constantissima memoria in omnibus pene Normanniæ cathedralibus, sed præcipue in ecclesia prædicta solemniter festo triplici quod vocatur festum reliquiarum quotannis cum octava celebratur officio proprio et oratione sequenti : « Deus qui sanctam nobis hujus diei solemnitatem in hororem sanctorum martyrum tuorum Nicasii, Quirini, Scubiculi, Pientiæ et aliorum quorum reliquiæ in nostra continentur ecclesia consecrasti, adesto familiæ tuæ precibus et præsta ut quorum festivitatem celebramus, eorum meritis et intercessionibus sublevemur. Per.. .

Non solum in officio diei prædictæ solemnitatis, sed et per annum pluries invocatur sancta Pientia in ecclesia Abrincensi, ut patet ex antiquo processionali dictæ ecclesiæ, in litaniis eiusdem, maxime in processione Montis Sancti Michælis, ut dicetur infra ; et quia moderni scriptores de translatione hujusmodi nil aut contra dixerunt ad traditionis nostræ probationem, actus authenticos hic inserere opere pretium duximus.

(Ex breviario Constantiensi pro sancta Pientia).

.... Sed et martyrum auxit feliciter numerum nobilis illius regionis matrona Pientia cujus ditionis Rupes Guidonis fuisse fertur quæ à Nicasio conversa ad Christum, dum ejus et sociorum sacra curat corpora ab immani judice et fidelium persecutore atrocissimo, quem Fecennium multi nominant, truncta est capite, sepulta Beati Antistitis et sociorum nec non Pientiæ apud Ganiacum corpora tandem ad constructam per Mellentios comites magnificam sancti Nigasii ædem in fortissima arce suæ insulæ Mellentinæ tutius ob bellorum tumultus et honorificentius illata sunt. Sed et aliquot eorum partes, instante Carolo Magno, Malmundarium, et Sanctæ Pientiæ apud Abrincas delatæ, antquam Mellenti recluderentur, magnam ubique eorum augent venerationem. (Guérin, *Acta Sanctæ Ecclessiæ Abrincensis*, pages 105 et 106).

de sainte Pience fut offert à la cathédrale d'Avranches sous le pontificat de l'évêque Remedius qui, en 856, se trouva à l'Assemblée de Bonneuil, et eut des rapports particuliers avec le roi Charles. Ce prince étant décédé avec le titre d'empereur, la tradition aura attribué la donation des reliques de sainte Pience à Charlemagne, *Carolus Magnus*, et, en cela, elle n'est pas complètement en défaut (1).

Culte de sainte Pience dans la cathédrale et le diocèse d'Avranches.

Dès le XIe siècle, près du Parc et du château fortifié des évêques d'Avranches, on éleva une église à la vierge martyre du Vexin, église qui donna son nom à la paroisse et à la commune qui s'appelle toujours Sainte-Pience. Son nom est encore cité dans les litanies au rang des vierges et des martyres (2). Ses reliques furent placées dans un coffret d'ivoire, ouvrage bizantin, remarquable par la richesse de ses sculptures et de ses dessins. Dans un inventaire de 1295, contenu dans le Cartulaire du chapitre ou Livre-Vert, il est ainsi signalé : « *Item una casa eborea cum reliquiis Sanctæ Pientiæ* (3). »

En 1417, ce reliquaire est encore cité parmi les joyaux de la cathédrale, qui furent déposés dans l'Abbaye du Mont Saint-Michel, au début de la guerre de Cent ans : « Item un coffret d'ivière où sont les reliques et chiefs de sainte Pience et de saint Nicaise et ses compagnons (4). » Dans le long catalogue des reliques de la cathédrale d'Avranches, l'évêque Robert Cenalis cite deux nouveaux reliquaires de sainte Pience, dans l'un desquels il indique les dents de la vierge encore bien fixées dans les deux maxillaires : « *Dentes*

(1) De *Condatus* ou de Conflans, en France, Rollon fit revenir les reliques de saint Ouen et de saint Nicaise, qui furent portées à Rouen. (Voir le *Neustria pia*, pages 9 et 10). Il en revint aussi de la Lorraine, en 1032, au temps du roi Robert. Des reliques de saint Nicaise furent aussi données à Meulan, où on éleva une abbaye en l'honneur du saint, vers 1076. (*Neustria pia*, page 332.)

(2) Bréviaires, missels et paroissiens du diocèse d'Avranches.

(3) Livre-Vert, manuscrit aujourd'hui déposé dans la bibliothèque d'Avranches et portant le N° 206, page 26.

(4) Archives du chapitre d'Avranches et Manuscrit du chanoine Guérin : *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, pag. 110.

sanctæ Pientiæ infixi in maxillas (1). » Dans une autre châsse il nous montre aussi trois têtes ou portions de chefs de saint Nicaise et de ses compagnons : « *Capita tria beatorum Nicasii et sociorum ejus.* » Ce qui prouve que l'église d'Avranches avait non seulement obtenu le corps de sainte Pience, mais encore des souvenirs des autres premiers apôtres et martyrs de la Normandie. Aussi la fête de sainte Pience fut célébrée avec pompe le 11 octobre, avec celle de saint Nicaise et ses compagnons ; elle était solennelle et avait une octave ; on fêtait le même jour les reliques de tous les saints conservées dans l'église cathédrale : « *Die 11 octobris, sancti Nicasii et sociorum et reliquiarum, triplex, cum octava* (2). »

Mais la procession de la cathédrale d'Avranches au Mont Saint-Michel était le glorieux triomphe de sainte Pience. Ce jour on portait solennellement sa châsse au Mont ; les religieux la prenaient sur leurs épaules, l'élevaient à l'entrée de la grande porte et tout le peuple passait dessous. Dans la nef on chantait des versets et répons avec une oraison particulière en l'honneur de la Vierge martyre.

Il était d'usage, nous dit dom Huynes, l'historien de l'abbaye (3), « que les religieux du Mont Saint-Michel et les chanoines de l'église cathédrale Saint-André d'Avranches allassent en procession une fois l'an, vers les festes de la Pentecostes, d'une église à l'autre et que les religieux portassent le corps de saint Aubert et les chanoynes celui de sainte Pience, noble vierge. »

Cette procession était même de rigueur pour les moines du Mont, depuis que l'évêque Jean, en 1060, avait accordé à l'abbé du monastère le titre et les droits d'archidiacre (4). La procession d'Avranches au Mont ne paraît pas moins ancienne d'après les manuscrits de l'abbaye ; c'était pour ainsi dire le pèlerinage obligatoire et an-

---

(1) Robert Cenalis : *Hierarchia Neustriæ*, manuscrit N° 5201, de la Bibliothèque nationale, page 15.

(2) Au temps de Robert Cenalis on ne fêtait que saint Nicaise, ses compagnons et sainte Pience avec octave, c'est-à-dire en 1560. En 1592, dans le bréviaire de François Péricard, on ajoute la fête des reliques renfermées dans l'église cathédrale.

(3) Dom Jean Huynes, *Histoire générale de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer*, T. I, p. 77.

(4) Charte de l'évêque Jean d'Avranches, donnée comme pièce justificative dans son livre intitulé : *De officiis ecclesiasticis*. On la trouve également dans : *Le diocèse d'Avranches*, T. II, p. 658.

nuel de la cité épiscopale à l'église de l'Archange (1). On avait même rédigé au Mont et à Avranches un règlement particulier pour ces processions.

Le cérémonial du Mont l'indique en ces termes : « Si la procession d'Avranches vient au Mont Saint-Michel au péril de la mer, » le vendredi avant la fête de la Pentecôte, comme elle a coutume » de s'y rendre chaque année, la procession du Mont la reçoit ainsi : » tous les religieux du Mont, en chape, descendront jusqu'à la porte » de la bailliverie ou procure (2), c'est-à-dire au-dessous du moulin » qui est sous le transcept de l'église, près de la grande citerne du » Mont, avec de l'eau bénite, deux candélabres, deux encensoirs, » deux textes [ou missels] ; l'abbé, s'il est présent, ou, à son défaut, » le prieur ou un autre maître de l'ordre, passera au milieu des » deux processions et donnera l'eau bénite à l'évêque, s'il est pré- » sent, l'encensera et lui présentera le texte à baiser. Si le Pontife » est absent, le prieur ou un autre dignitaire du Mont fera la » même chose au doyen ou à celui qui présidera la procession. »

» Tous les autres chanoines et chapelains présents baiseront » également le texte. Cela fait, deux religieux, commandés par le » chantre, recevront la châsse des reliques qu'ils porteront ; ils l'élè- » veront entre les deux battants de la porte de l'église, pour que tous » passent dessous. La procession d'Avranches ainsi reçue, le chantre » du Mont commencera le répons : « *Regnum mundi*, » et la pro- » cession monacale se placera dans la nef, du côté gauche, en face » de celle d'Avranches, dont les derniers seront, d'un côté l'évêque, » s'il est présent, avec le doyen ; de l'autre côté, l'abbé avec le » prieur. Si le pontife n'est pas venu, l'abbé avec le doyen et le » prieur se tiendront les derniers. Si l'abbé fait défaut, le prieur » ou un autre dignitaire accompagnera l'évêque et le doyen, ou » celui qui présidera la procession. Le répons fini, l'évêque dira » l'oraison, si bon lui semble ; autrement, elle sera dite par l'abbé » ou le prieur. Après l'oraison, la procession d'Avranches se

(1) Voir le manuscrit numéro 211 de la bibliothèque d'Avranches, intitulé : *Historiæ Montis Sancti Michaelis, volumen majus. Livre des miracles,* commençant à la page 211. — Voir aussi *Vie des Saints du diocèse de Coutances et Avranches*, T. I, p. 229.

(2) Habitation du bailli, construite par l'abbé Pierre Le Roy, au XIVe siècle, et existant encore.

» rendra au chœur, fera le service, selon l'usage, et si elle le veut.
» Les versets et oraison de sainte Pience sont ceux-ci : ℣. Dieu l'a
» choisie et aimée. ℟. Et il l'a placée dans son tabernacle. — Orai-
» son : Accordez-nous, nous vous en supplions, Seigneur, d'être
» secourus par votre vierge sainte Pience, dont les prières vous
» sont particulièrement agréables. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.
» Ainsi soit-il. — Grâces à Dieu. »

L'ancien processional d'Avranches donne ainsi le cérémonial de cette procession :

« Le vendredi avant la Pentecôte, après avoir récité *prime*, la
» procession d'Avranches a coutume d'aller au Mont Saint-Michel,
» en chantant les antiennes et les répons notés pour les Roga-
» tions (1). Arrivée au pied du Mont, elle se met en ordre, et au
» commandement du sous-chantre, deux ou trois chapelains ou
» prêtres chantent, en montant la rue, la prose : *Veni Sancte Spiri-*
» *tus*, *Et emitte cœlitus*, etc., que le chœur reprend. Lorsque la proces-
» sion est rendue en face du moulin, un peu au-dessus de la porte
» ou de la herse de fer, les Avranchinais, se tenant du côté du Midi,
» les Montois du côté opposé et revêtus de chapes, prennent sur
» leurs épaules les reliques d'Avranches et, en entrant dans l'église,
» entonnent, en l'honneur de sainte Pience, le répons : *Regnum*
» *mundi*. Ils chantent seuls le verset avec le *Gloria patri*, et après
» les avoir répétés, l'évêque ou le plus digne dit l'oraison propre
» de sainte Pience que les moines ont chez eux. Après cette oraison,
» le chantre d'Avranches entonne, dans la nef du Mont, le repons :
» *Te sanctum Dominum*, comme dans les Rogations, avec le *Gloria*,
» le verset et l'oraison de saint Michel, qui est dite par un des
» dignitaires de la cathédrale ou un chanoine. Tous alors entrent
» dans le chœur et après avoir dit *Tierce*, la messe du patron de l'église
» est célébrée avec le *Gloria in excelsis*, la prose et le *Credo*, par un

(1) Cette procession d'Avranches ne se composait pas seulement de la personne de l'évêque et des membres du chapitre, mais encore d'un grand nombre de personnes appartenant aux cinq paroisses de la ville : N.-D.-des-Champs, Saint-Gervais, Saint-Saturnin, Saint-Etienne-de-Ponts et Saint-Martin-des-Champs. Il en était de même au Mont Saint-Michel, puisque les habitants étaient tenus d'accompagner les religieux. La première procession était le pèlerinage de la cité d'Avranches allant invoquer l'Archange et la seconde le pèlerinage du Mont venant prier le patron du diocèse, saint André, et rendre leurs hommages à l'église-mère, où siégeait le pontife. Ces deux processions étaient très populaires et fort belles.

» chanoine nommant à quelque bénéfice. Après la messe, on chante » *Sexte*, puis la procession se retire et un vicaire commence les » litanies : *Domine miserere*, annotées pour la vigile de l'Ascension. »

Texte latin de la Vie abrégée de saint Nicaise et de sainte Pience.

« Nicasius pontifex designatus, Quirinus presbyter et Scubiculus subdiaconus, in Neustriam missi ad prædicandum Evangelium, innumeram gentilium multitudinem Jesu Christo pepererunt. Quapropter comprehensi a ministris Fescennini præsidis, primum vergis cæsi ac deinde gladio percussi, amputato capite, martyrio coronati sunt. Eorum corpora Pientia nobilis fæmina honorifice sepelivit. Quod cum rescivisset judex impius, pugnis contusam ac flagellis dilaniatam securi similiter percussit. Hujus reliquiæ in ecclesiam Abrincensem deportatæ ibidem magnâ veneratione coluntur. »

(Bréviaire de Daniel Huet, fête du 11 octobre, partie d'Eté ; Edition de 1698).

Ordre suivi par la procession d'Avranches allant au Mont Saint-Michel, avec les reliques de sainte Pience, d'après le cérémonial manuscrit du Mont Saint-Michel.

« Si processio Abrincensis eat apud Montem Sancti Michælis de periculo maris, die veneris ante festum Pentecostes, prout annuatim consuevit, processio dicti Montis eam recipit in modum sequentem : videlicet omnes religiosi dicti Montis, in capis, usque ante ostium balliveriæ, id infra molendinum quod est sub ala ecclesiæ prope cisternam majorem dicti Montis, cum aqua benedicta, duobus candelabris, duobus thuribulis et duobus textibus. Abbas, si presens fuerit, aut prior aut alius magister ordinis descendit per medium ambarum processionum et dabit aquam benedictam Episcopo, si fuerit, et incensabit et osculabitur textum ipse episcopus. Si vero abfuerit, Diacono vel illi qui in processione præsidebit et similiter omnes canonici et capellani dictæ processionis osculabuntur textum; quo facto, duo religiosi quibus cantor jusserit recipient capsam reliquiarum quæ per ipsos deportabitur et tenebitur ad valvas ecclesiæ et sub ipsa omnes transibunt. Processione Abrincensi receptâ ut

præfatur, cantor Montis incipit responsorium « *Regnum mundi* » et processio dicti Montis ponet se in sinistra parte, Abrincensis vero in dextra; Episcopus si adsit cum Decano, Abbas cum Priore, ultimi remanebunt. At si episcopus absit, Abbas cum Decano et Priore ultimus remanebit; si vero Abbas non fuerit, Prior vel alius magister cum Episcopo et Decano vel illo qui in processione præsidebit. Finito responsorio, Episcopus dicat orationem si voluerit, sin autem Abbas vel Prior dicet illam, quâ dicta processio Abrincensis ibit ad chorum et faciat servitium, prout consuevit et si ei placuerit.

De sancta Pientia, Versus : « Elegit eam et dilexit eam. » — Responsorium : « Et habitare facit eam in tabernaculo suo. »

Oratio.

« Annue, quæsumus, Domine, ut sanctæ Pientiæ virginis tuæ tibi » placitis deprecationibus adjuvemur, per Christum Dominum nos- » trum. Amen — Deo gratias (1). »

La même procession est ainsi indiquée dans l'ancien processionnal de l'église d'Avranches, « *Ex veteri processionnali ecclesiæ Abrincensis*, » dont voici la copie d'après le chanoine Guérin :

« In die veneris ante Pentecosten, post primam solet processio Abrincensis adire Montem Sancti Michaelis cantando antiphonas et responsaria in rogationibus prænotata ; et processio hujusmodi ad radicem Montis ordinata, duo vel tres capellani vel presbiteri, jubente succentore, ascendendo gradus *modulissent*, sequentem prosam, choro illam repetente : « Veni, Sancte Spiritus, et emitte cælitus lucis tuæ radium. » Cum autem ascenderit processio ante molendinum paulo altius portam sive cratem ferream (2),

(1) *Ceremoniale et Ordinationes Montis Sancti Michælis, vel ordo divini officii recitandi.* XIV[e] et XV[e] siècles. A la fin se trouve le cérémonial de la procession du clergé d'Avranches au Mont Saint-Michel, et réciproquement des moines du Mont à Avranches avec le chef de saint Aubert. Manuscrit N° 216 de la bibliothèque d'Avranches. — *Item apud* Guérin, manuscrit intitulé : *Acta Sanctæ Ecclessiæ Abrincensis,* pages 108 et 109. Non seulement les moines du Mont venaient à Avranches : « Cum capite sancti Auberti », mais, avec eux, tous les laïques qui possédaient une demeure dans la cité angélique : « Cum processione magna tam clericorum quam laïcorum omnium qui domos tenent, » et ils devaient faire une offrande à l'*église-mère*, la cathédrale Saint-André : « Et denariatas ceræ matri ecclesiæ debent. » (Charte de l'Evêque Jean d'Avranches, en 1061. Voir *Le Diocèse d'Avranches,* T. II, p. 658).

(2) Cette claie ou treillage en fer, « *crates ferrea,* » était la herse qui précédait la grosse porte en bois, elle-même bardée de fer, et sous laquelle on passait pour

Abrincensibus ad meridiem stantibus, Montensibus vero monachis cappa indutis è regione collocatis, assumptisque in humeris suis reliquiis Abrincensibus, intrando ecclesiam suam intonent ab reverentiam Sanctæ Pientiæ responsorium : « Regnum mundi, » et solis cantantibus cum versu, Gloria Patri, eorumque regressibus, versiculus vero per Episcopum vel digniorem personam, cum oratione propria de Sancta Pientia quam apud se habent monachi, quâ dicta cantor Abrincensis in navi ecclesiæ Montensis intonat responsorium : « Te sanctum Dominum, » ut supra in rogationibus, cum versu et gloria et atque versiculo et oratione de Sancto Michaele per quamdam dignitatem vel canonicum, cunctis intrantibus chorum dicti loci consequenter dicatur tertia, postea missa de Patrono ecclesiæ cum Gloria in excelsis, prosa et Credo, per canonicum ad conferenda beneficia existentem. Post missam autem dicatur Sexta ; quâ dicta redeat processio cantando litaniam per vicarium « Domine miserere (1) » in vigilia Assensionis annotatam (2).

---

entrer dans l'abbaye, après avoir traversé le château. Elle se trouvait au haut de l'escalier qui conduit à l'abbaye et entre les deux tours de l'entrée formant le donjon.

(1) Le jour des Rogations, quand la procession se mettait en mouvement pour rentrer, les litanies commençaient par ces mots « *Domine miserere.* » La liturgie de Rouen qui, au XVIII[e] siècle, avait été admise dans le diocèse d'Avranches, commençait, au retour de la procession : « *In reditu processionis,* » les litanies par ces mots : « *Salvator mundi, salva nos,* » précédant le « *Kyrie eleison.* » *(Processionale ecclesiæ Rotomagensis* de M[gr] Louis de la Vergne de Tressan, édition de 1729, page 140).

(2) Le chanoine Guérin, *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis,* manuscrit de 1680, page 110.

SAINT FROMOND

EVÊQUE DE COUTANCES

Notions préliminaires et critiques.

On possédait, au siècle dernier, une légende latine (1) de Saint-Fromond, qui, en 1621, fut traduite en vers français (2). Cette légende est aujourd'hui perdue, ainsi que la traduction (3). Heureusement que Toustain de Billy, dans son *Histoire des Evêques de Coutances*, et Trigan, dans l'*Histoire ecclésiastique de Normandie*, nous en ont conservé la substance. C'était une composition relativement moderne, car on ne la trouve dans aucun bréviaire soit à Rouen, à Fécamp ou à Cerisy-la-Forêt. Dans ces différentes localités, la fête de Saint-Fromond était indiquée au commun d'un pontife, et plus tard, à Rouen et à Fécamp, au commun d'un martyr. Le diocèse de Coutances n'a point inséré dans sa liturgie l'office de ce saint évêque. Cependant, bien qu'on ne fît mémoire de Saint-Fromond que dans quatre églises ou communautés, sa fête remontait à une assez haute antiquité. On la trouve indiquée, avec celle de Saint-Lo et de Saint-Romphaire, dans l'ordinairé du prieuré de Saint-Lo de Rouen (4), dans un bréviaire manuscrit, plus ancien

(1) Trigan, *Histoire ecclésiastique de Normandie*, Tom. I. p. 633. Cet auteur pense que cette légende a pu servir de leçon pour la fête du saint, dans le prieuré de Saint-Fromond-sur-la-Vire.

(2) Ces vers étaient écrits sur un tableau en parchemin et au bas se trouvait cette note : « L'an 621, selon l'ancienne et vraie histoire de M. Saint-Fromond trouvée en ce temple, M. Claude Foucard, sieur de Blangi, secrétaire et maître d'hôtel de Messire Joachim de Matham, prêtre, abbé du Bourg-Achard et prieur de Saint-Fromond, conseiller ecclésiastique au Parlement de Normandie, a fait, en l'honneur d'icelui saint, dresser ces vers en ce présent tableau. » Trigan, T. I. p. 633.

(3) En 1875, M. Hue, curé de Saint-Fromond, nous écrivait qu'en arrivant dans sa cure il avait trouvé le tableau en parchemin, mais presque indéchiffrable, tellement il était usé ; il l'avait mis de côté pour l'étudier très attentivement, mais il fut dévoré par un incendie arrivé en 1843.

(4) Ordinarium Sancti Laudi Rothomagensis, imprimé à la suite du *De officiis ecclesiasticis* de Jean d'Avranches, archevêque de Rouen.

encore, de l'abbaye de Cerisy, au diocèse de Bayeux (1) ; le prieuré qui porte son nom sur les rives de la Vire remonte au Xe siècle (2) et l'église paroissiale qui lui était contiguë est citée dans le *Polyptycum* ou *Livre-Noir*, du chapitre de Coutances, remontant à l'année 1251 : « *Ecclesia Sancti Fromondi* (3). »

VIE DE SAINT FROMOND

Saint Fromond naquit dans le diocèse d'Evreux, vers 620. L'amour de la perfection et un attrait pour la solitude lui fit quitter sa famille pour se retirer dans un désert. Il fixa sa demeure près de la rivière de Vire, dans un endroit où l'on bâtit plus tard une église en son nom et où il construisit lui-même un ermitage avec un modeste oratoire. Bientôt des disciples vinrent le trouver et leur nombre étant devenu considérable, il jeta les fondements d'une abbaye dont il fut le premier abbé. Sa vie mortifiée et sa réputation de sainteté se répandit bientôt dans le diocèse. Aussi quand l'évêque Huldéric mourut, vers 673, il fut élu, d'un commun accord, pour lui succéder. Le saint abbé Fromond, devenu pontife, s'occupa avec beaucoup de zèle de son peuple et fonda, dans le nord du Cotentin, sur les rives du Merderet, dans un lieu appelé le Ham, une célèbre abbaye de filles, qu'il consacra le 15 août, 677. Il fut secondé par le roi Thierry et plusieurs seigneurs qui firent de grands dons au nouveau monastère. Après un épiscopat d'une vingtaine d'années, il mourut en odeur de sainteté, vers 690. Il fut inhumé, selon son désir, dans l'église de l'abbaye qu'il avait fondée sur la Vire, et où il avait passé sa première jeunesse monacale. On montrait encore, au commencement de ce siècle, son cénotaphe ou tombeau en pierre recouvert en bois, comme celui de saint Ortaire à Landelles ; ce qui prouve qu'il avait été pollué et mutilé par les protestants, en 1562. Cette église où reposa le bienheureux prit bientôt son nom, sans doute à cause des miracles qui s'y opérèrent. On allait visiter son église et une fontaine salutaire, dite de Saint-Fromond. Sa fête fut, à cette époque

(1) Trigan, *Histoire ecclésiastique de Normandie*, Tom. I. p. 635.

(2) Trigan, T. I. p. 635.

(3) Polyptychum diœcesis Constanciensis, *Recueil des historiens de France*. Tome XXIII, p. 508.

lointaine, fixée au 24 octobre. Il existait aussi une autre fontaine sous le vocable du même saint, près de l'église du Ham; mais la plus célèbre était celle de Brévands, à 14 kilomètres du tombeau du saint. Les populations de tout le canton s'y rendaient processionnellement, dans les temps de grande sécheresse, pour demander à saint Fromond une pluie bienfaisante. On y portait même la relique du bienheureux, c'est-à-dire une partie du bras droit, qui disparut au XVIe siècle.

On prétend, depuis un temps immémorial, que le saint est né à Brévands, et on y montre les terres qui avaient fait partie de son domaine. C'est pour cette raison que Trigan pense que dans la vie latine qui est perdue ou égarée, le copiste avait mal lu et sans doute confondu *Ebroïcum*, *Eberovius* (Evreux) avec *Breveradum* (Brévands). Cette erreur parait d'autant plus probable que la cité d'Evreux n'est marquée qu'à quatre milles du lieu où reposait saint Fromond. Or cette distance répond à peu près à celle qui existe entre Brévands et Saint-Fromond, sur la Vire, et nullement à l'espace très considérable de 130 kilomètres qui séparent Evreux des rives de la Vire.

Au diocèse de Bayeux, dans l'abbaye de Cerisy, à laquelle appartenait le prieuré de Saint-Fromond, on voyait un très ancien manuscrit indiquant la fête de saint Fromond, pontife, au 24 octobre. Dans l'église abbatiale se trouve aussi un vitrail, où le saint était représenté, du côté de l'Evangile, avec ses ornements pontificaux, et au bas était le nom de saint Fromond. Dans l'église paroissiale annexée au prieuré, le portrait du même évêque se trouvait encore au-dessus de l'autel du chœur. Cette église, qui offrait des restes considérables du XIe siècle, *Ecclesia Sancti Fromondi*, a été détruite et il ne reste aujourd'hui que celle du prieuré, beau vaisseau du XVe siècle avec collatéraux, mais dont la grande nef était l'ancienne église disparue. Un simple mur de réfend la séparait de l'église conventuelle.

L'Abbaye du Ham.

L'érection de l'abbaye du Ham est le fait le plus important que nous connaissions d'une manière authentique de l'épiscopat de saint Fromond. Situé dans une des fertiles contrées du Cotentin, enrichi par le roi Thierry et les seigneurs du pays, ce monastère

devint bientôt un des plus opulents du diocèse. C'est ce que témoignent ces vers du chanoine Wace, quand, dans son *Roman de Rou*, il rappelle les ravages des hommes du Nord, à la fin du IXe siècle :

A li Ham aveit riche abeie
Et bien assise et bien garnie ;
Hastaing les terres l'eveilla,
L'avoir en prit, pois l'alluma (1).

L'incendie des Scandinaves ne détruisit pas tout. Sur les ruines on éleva une nouvelle église qui devint un prieuré, donné plus tard à l'abbaye de Saint Pierre en Vallée, au diocèse de Chartres. De cette église prieuriale il reste encore un beau portail roman, à triple archivolte, orné de trois rangs de dents de scie, comme la fenêtre qui le surmonte. Mais sur ce vieux sol labouré par le feu, on découvrit un objet très curieux : c'était l'autel majeur de l'ancienne abbaye mérovingienne, consacrée par saint Fromond, au VIIe siècle. D'abord caché sous une boiserie, il fut remis en lumière au XVIIe siècle. C'est un parallélogramme en pierre calcaire, mesurant 1 m 08 de longueur, 1 m de largeur avec une épaisseur de 0 m 313 millimètres. Autour de la surface règne une bordure large de 0 m 082 millimètres sur 0 m 007 millimètres de saillie, au-dessus de la table proprement dite (2). Au milieu de la surface en creux, existe une grande croix ancrée, enfermée, en partie, dans un rectangle simulant une sorte d'auréole. Aux quatre angles de la table sont encore de petites croix entourées d'un cercle, et au-dessus de celle qui est du côté de l'Evangile, on a gravé les lettres X. P. E., abréviation du mot *Christus* ou *Christe*. Sur la bordure entre deux lignes tracées au trait, est une longue inscription qui vaut une charte et qui nous donne la page la plus vraie de l'histoire de saint Fromond. Cette inscription, qui a été reproduite deux fois par Mabillon (3), puis, au siècle dernier, par le Père Longueval (4), Toustain de Billy (5), Trigan (6) ; et, de nos jours, par de Ger-

(1) *Roman de Rou*, Tom. I, p. 20.

(2) Cette pierre d'autel est conservée dans la bibliothèque de la ville de Valognes.

(3) Mabillon, *Ann. Benedictin.* Tom. I. p. 538 et 637.

(4) *Histoire de l'Eglise gallicane*. Tom. V. p. 315, édition de 1826.

(5) *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*. Tom. I. p. 52

(6) Trigan, *Histoire ecclésiastique de la province de Normandie*. Tom I. p. 637.

ville (1), Lechaudé d'Anisy (2) et M. Le Blant (3), commence ainsi :

Partie supérieure de l'autel.

† Constantininsis urbis rectur Domnus Frodomundus pontifex
In honore alme Maria genetricis Dni hoc templum hoc —
Quæ altare construxsit fideliter adquæ digne dedicavit mense
Augusto medio et hic festus celebratus dies sit per annû singolus.

Première face.

† Anno IIIII jam regnante Theodorico rege in Francia hoc
Cinubium chingxit mu [ris]. . . [feli] citer. . . . .
. . . . . abens curam pasturalem in amore Dni suarum ovium.

Deuxième face.

Patravit caulas quam pulcherrime nec a morsebu [s] lu [po] rum
E [t] vora [citate]. . . . . gant. . . . .
. . . . . ur pascua perpetua choro nexas virgenale cum Ma —

Troisième face.

ria almissema ispa vivant et exultent in eterna secola
Dom [inus]. . . . . n. . . . .
Item locum rex concessit ad istum cenubium ipsi etenem. . . . .

Quatrième face.

Primus cipit struere hic monistrium demum pontifex erec —
tus r. . . . . sem [per]. . . . .
Pluremus adque citeras pard [inas] [s] eptinari nomero †
† sic ba. . . . .

Traduction.

M. E. Le Blant, qui a le mieux lu cette inscription, la traduit ainsi :

« † Le Seigneur et maître Fromond, pontife de la ville de Coutances, a, en l'honneur de la bienfaisante Marie, mère de Dieu, élevé

(1) De Gerville, *Notices sur quelques antiquités mérovingiennes découvertes près de Valognes*. P. 14.

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, Tom. XVII, p. 215.

(3) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIII[e] siècle*. T. I, p. 181, 186.

ce temple et cet autel, et les a pieusement et dignement dédiés au milieu du mois d'août; que cet anniversaire soit célébré tous les ans par une fête.

» ✝ L'année sixième du règne de Thierry, roi de France, il entoura ce monastère de murs... heureusement... accomplissant ses fonctions de pasteur, en l'amour de N.-S., il établit la bergerie de ses ouailles avec la plus grande sollicitude. Ni les morsures des loups, ni la voracité... éternels pâturages... *unies* au chœur des vierges avec la bienfaisante Marie, puissent vivre et jouir avec elle du bonheur céleste dans l'éternité des siècles. Le seigneur... De plus, le roi, a concédé le terrain de ce monastère; en effet... [Fromond] a commencé le premier à élever ce monastère; enfin nommé pontife... toujours plusieurs... et d'autres prairies au nombre de sept. ✝

✝ Ainsi... »

Toute l'inscription n'a pu être lue, parce que, comme l'indique la table, elle se continuait sur quatre pieds-droits qui la supportaient et qui aujourd'hui sont perdus. Quant au latin il est de son époque, c'est-à-dire un peu barbare. Les cas sont mal observés, les mots sont dégénérés ou aspirés à la manière des Francs; mais quoi qu'il en soit, l'inscription est une des plus curieuses qui nous restent de ces âges reculés, et l'autel lui-même, bien que privé de ses supports, est aussi, pour son époque, le plus beau qui soit parvenu jusqu'à nous. Le ciseau qui le sculpta n'avait pas encore oublié les bonnes traditions de l'art romain. Mais ce qui rend cet autel particulièrement précieux, ce sont les détails qu'il donne sur l'épiscopat de saint Fromond, son zèle pour embellir ce monastère, ses relations avec le roi Thierry, la charité des fidèles pour seconder l'œuvre du pontife, et la date de ces constructions.

Reliques de saint Fromond.

Dès la fin du IX[e] siècle les reliques de saint Lo et de saint Romphaire furent portées à Bayeux. Celles de saint Fromond restèrent dans son tombeau sur les rives de la Vire, comme celles de saint Sever et de saint Ortaire dans les églises qu'ils avaient fondées. Ces églises furent incendiées et détruites par les Normands, mais les corps des saints furent conservés sous les ruines. Le

diocèse de Coutances, toujours occupé par les Scandinaves idolâtres, n'avait plus d'évêque résidant, depuis la mort du pontife Lista, massacré par les barbares, dans la ville de Saint-Lo. Ses successeurs s'étaient réfugiés en différents lieux de la France. Au Xe siècle, Théodoric habitait Rouen avec une partie de ses prêtres. N'ayant point d'église, le duc Rollon, après son baptême, lui donna celle de Saint-Sauveur, dite aussi de Sainte-Trinité, et l'évêque avec son clergé s'y retira comme dans sa cathédrale. C'est alors qu'il songea à faire apporter, dans ce sanctuaire, les corps de saint Lo et de saint Romphaire restés sous terre devant le portail de l'église-mère de Bayeux. Du Cotentin il fit venir également le corps de saint Fromond qu'il désirait de tout cœur soustraire aux insultes des mécréants. Ces translations eurent-elles lieu le même jour, c'est peu probable. L'auteur qui en a parlé, longtemps après nous, dit : « que les cloches de l'église Sainte-Trinité sonnèrent d'elles-mêmes lorsque le cortège passait devant le portail du saint lieu et et que les chevaux attelés au char s'arrêtèrent malgré les efforts qu'on fit pour les faire avancer. » On fut alors convaincu que ces pieuses reliques désiraient vraiment être placées dans cette église (1).

Quand les Evêques de Coutances rentrèrent dans leur diocèse, au commencement du XIe siècle, après plus d'un siècle d'absence, l'église de Sainte-Trinité ou de Saint-Sauveur, qui avait pris le nom de Saint-Lo, devint une Collégiale de chanoines séculiers. Au XIIe siècle, en 1140, la Collégiale était loin d'être régulière et l'évêque Algare, de sainte mémoire, résolut de remplacer son clergé par des chanoines réguliers, venus de Sainte-Barbe-en-Auge. Au milieu de tous ces changements, l'église de Saint-Lo de Rouen perdit plusieurs de ses titres et en particulier celui de la translation des reliques de saint Fromond. Il resta cependant comme certain, à Rouen, que le corps de saint Fromond était venu du diocèse de Coutances. Mais, au XIIIe siècle on commença à douter que ce saint fût un évêque. Les vieilles listes épiscopales de Coutances l'avaient inscrit sous le nom de saint Romond, de saint

---

(1) *Histoire du prieuré de Saint-Lo de Rouen*, d'après les documents authentiques tirés des Archives de la Seine-Inférieure et mis en ordre par M. de Glainville. Tom. I, p. 21 et Tom. II, p. 257. — Voir aussi Toustain de Billy, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*. Tome I, article saint Fromond.

Femond (1), ce qui laissait des doutes sur l'identité de ce nom avec celui de saint Fromond. Il ne manquait cependant que la lettre initiale que le copiste avait trouvée effacée ou peut-être même oubliée. Quoi qu'il en soit, les rédacteurs de l'*ordinaire* du prieuré de Saint-Lo de Rouen, ne trouvant pas saint Fromond au nombre des pontifes coutançais, en firent un martyr que déjà, sans doute, ils confondaient avec un autre saint du même nom martyrisé en Angleterre. Sa fête fut alors indiquée au 24 octobre, en ces termes : « De Sancto Fromondo martyr, duplex festum. Ad utranque vesperas et matutinum cereus ardeat coram feretro. Ad vesperas » ant. *Beatus vir*. Psalmi de die. Si dominica fuerit, ad processionem dicatur responsorium *Gloria et honore;* in qua processione debet capsa Beati Fromondi deportari et duo ceri [juxta] » feretrum (2). » Cet ordinaire qui fait de saint Fromond un martyr, paraît remonter au prieur Jean, Anglais de nation, qui institua l'office des défunts pour tous les frères morts en Angleterre : « Pro fratribus transmarinis (3). »

Mais si à Rouen le souvenir de saint Fromond de Coutances s'oblitérait, il restait vivace dans l'abbaye de Cerisy, au diocèse de Bayeux. On y possédait un bréviaire plus ancien que l'ordinaire de Saint-Lo de Rouen, et dans lequel la fête de saint Fromond était marquée comme celle d'un confesseur et pontife. Si l'église de Fécamp, qui faisait aussi mémoire de saint Fromond, avait imité Rouen et le célébrait comme martyr, le prieuré de Saint-Fromond-sur-la-Vire, fêtait son patron comme évêque de Coutances. Néanmoins, à Rouen, au XV[e] siècle, tout en donnant à saint Fromond le titre de martyr, on lui rendait son son titre de pontife coutançais.

C'est ce que nous apprend Gilles de Durmond, un des successeurs de saint Fromond sur ce siège. Cet évêque qui avait fixé sa demeure au prieuré de Saint-Lo de Rouen, pendant la domination anglaise, permit aux chanoines de faire une quête dans son diocèse de Coutances, pour venir au secours du prieuré qui avait cruellement

(1) Anciennes listes des Evêques de Coutances, dans l'*Histoire générale du pays du Cotentin*, manus. de la bibliothèque de Coutances et *apud nos*, p. 187. La liste du Vatican, des Evêques de Coutances, écrit aussi : *Sanctus Rotmundus*.

(2) *Ordinarium canonicorum regularium Sancti Laudi Rotomagensis*, page 189, à la suite de *Joannis Abrincensis episcopi, Liber de Officiis ecclesiasticis*. Edition Migne, page 158.

(3) *Neustria Pia. Prioratus Sancti Laudi Rotomagensis*, page 809.

souffert pendant l'invasion. Mais cette quête ne fut ordonnée qu'en vue des souvenirs qui rattachent ce couvent au diocèse de Coutances.

« C'est en effet, dit Mgr de Durmond, dans ce prieuré de la » Bienheureuse et indivisible Trinité, maintenant désigné par le nom » et l'appellation du Bienheureux Lo, confesseur et pasteur de notre » église de Coutances, qui l'a elle-même choisi pour patron, que » repose son corps, que l'on garde et vénère pieusement ses » reliques, ainsi que celles des Bienheureux Romphaire, son succes- » seur dans la même église comme évêque et comme prélat, et Fro- » mond, martyr de notre même église de Coutances, tous évêques » nos prédécesseurs. » « Cum autem in prioratu Beatissimæ et in- » dividuæ Trinitatis Rothomagensis, nunc nomine et vocabulo » Beatissimi Laudi confessoris ejusdem nostræ Constantiensis eccle- » siæ pastoris et patroni intitulato ejusdem Beatissimi Laudi et » *Beatorum Rompharii* in episcopatu et prelatura ejusdem ecclesiæ » successoris sui, *atque Fromondi martyris ipsius nostræ Constan-* » *tientiæ ecclesiæ, episcoporum et predecessorum nostrorum corpora* » *et reliquiæ requiescant ac devotissimè revereantur, teneantur et* » *habeantur*..... » (1). Mgr de Durmond admet le titre de martyr, comme l'indique l'ordinaire du couvent. Il n'a pas examiné cette question pour la discuter, mais ce qu'il sait bien, c'est que saint Fromond a été un de ses prédécesseurs comme évêque de Coutances. Cependant les chanoines de Saint-Lo de Rouen avaient une préférence pour le martyr anglais, et 29 ans après l'affirmation du pontife, le prieur Guillaume, en 1470, dans l'acte où il nous apprend qu'il a donné de nouveaux reliquaires aux trois saints vénérés dans son couvent, saint Fromond n'est plus cité comme évêque, mais comme abbé et martyr : « Ut sancti corporibus Beato- » rum Laudi et Rumpharii quondam Constanciensium episcoporum, » ac Fromondi abbatis et martiris, quorum reliquiæ nostra requies- » cunt in ecclesia, decus majus afferretur, feretra sive capsas anti- » quas..... » (2).

Il n'y a plus de doute à conserver ; à Rouen saint Fromond n'est

---

(1) Acte publié *in extenso*, dans la *Vie des Saints du diocèse de Coutances et Avranches*. Tom. I, page 167, d'après l'acte original, conservé dans les Archives de la Seine-Inférieure.

(2) *Vie des Saints du diocèse de Coutances et Avranches*. Tom. I, page 169, d'après l'acte original conservé dans les Archives de la Seine-Inférieure.

point un pontife, mais un abbé martyr, et comme l'Angleterre a possédé un abbé martyr, appelé Fromond, c'est bien lui qu'on invoque désormais à Saint-Lo de Rouen et dans l'abbaye de Fécamp. Cependant comme on croyait toujours que les reliques de saint Fromond étaient venues de Coutances, on supposa qu'elles avaient été transportées d'Angleterre dans le prieuré de Saint-Fromond-sur-la-Vire et de là, enlevées pour aller à Rouen. Cette thèse fut admise par le rédacteur des leçons du bréviaire de Coutances, en 1741, sous l'épiscopat de Mgr de Matignon. D'après cette légende : « Saint Fromond, né d'une famille princière, se serait retiré dans » le désert pour y vivre en ermite. Apprenant bientôt que les » Danois étaient venus ravager sa province, il sort de sa retraite et » à la tête de ses compatriotes, il attaque l'ennemi, le met en fuite et » rentre victorieux ; mais peu après, vers 866, il est assassiné par » un apostat, auquel les Danois ont fait de brillantes promesses. » Regardé comme un martyr de la religion et de la patrie, saint » Fromond fut inhumé dans la chapelle bâtie par le roi Offa, où on » vint le prier. Les vicissitudes du royaume l'ayant bientôt fait ou- » blier, on voulut le soustraire aux profanations des infidèles et, » vers 905, il fut apporté dans le diocèse de Coutances, c'est-à- » dire dans l'archidiaconé du Val-de-Vire, dans le doyenné du » Hommet et dans ce lieu où on a élevé depuis une église qui porte » son nom. De là il aurait été transféré à Rouen quelques années » plus tard (1). » Il faut avouer que ce n'est pas sans étonnement qu'on voit transporter d'Angleterre, alors si tranquille, sous les rois Alfred-le-Grand et Edouard l'Ancien, c'est-à-dire de 871 à 925, les reliques d'un saint, pour les déposer dans une terre où vivent des infidèles tellement ennemis du nom chrétien que l'évêque et le clergé ont été contraints de prendre la fuite.

On comprend que l'évêque Théodoric ait eu à cœur d'arracher des mains des barbares les reliques d'un de ses vénérés prédécesseurs, mais on s'explique difficilement ce même zèle pour un saint qui lui est inconnu et qui n'eut aucun rapport avec son diocèse.

Enfin on ne saisit guère ce voyage des catholiques anglais venant s'exposer avec le corps d'un martyr dans un pays infidèle, quand il leur était si facile d'aller directement à Rouen, alors en sécurité,

(1) Bréviaire de Coutances de Mgr de Matignon, partie d'Automne, au 24 octobre.

sous la sage administration du duc Rollon. Aussi les historiens coutançais, Toustain de Billy et Trigan, ne tinrent-ils aucun compte de la légende du bréviaire. Non seulement Trigan n'y croit pas mais il la combat. En voyant la fête de saint Fromond célébrée partout le même jour, à Rouen et à Fécamp, comme abbé et martyr, à Cerisy-la-Forêt et à Saint-Fromond-sur-la-Vire, comme pontife et confesseur de Coutances, il conclut « que la tradition du pays d'ori- » gine doit sembler préférable si l'on ne montre, contre cette tra- » dition, qu'un autre Fromond que le nôtre, par exemple le prétendu » martyr anglais, a été apporté dans le Cotentin et de là à Rouen. » C'est ce qu'a imaginé depuis peu, dit-il, un nouveau légendaire » sans que je sache sur quoi fondé (1). » Trigan raisonnait juste et voyait la vérité ; mais il est regrettable qu'il ait ignoré l'acte de 1441, de Mgr de Durmond, car cet acte lui eût donné complètement raison. Le bréviaire de 1830 de Mgr Dupont-Poursat, et celui de 1861, de Mgr Daniel, ont, avec justice, supprimé la légende sans fondement du bréviaire de Mgr de Matignon.

Notre conclusion, en finissant, est que le saint Fromond célébré le 24 octobre à Rouen, à Fécamp, à Cerisy-la-Forêt et à Saint-Fromond-sur-la-Vire, nous paraît bien être un seul et même saint, c'est-à-dire le saint Frodomond, évêque de Coutances, fondateur de plusieurs monastères et en particulier de celui qui existait sur la Vire, dans lequel on montrait encore son tombeau, au commencement du XIXe siècle.

---

(1) Trigan, *Histoire ecclésiastique de la province de Normandie*. Tom. I, p. 663. L'auteur indique en marge le bréviaire de Mgr de Matignon où se trouve cette légende, au 25 octobre. Le bréviaire a fixé cette fête au 25, au lieu du 24, pour conserver celle de saint Magloire que le diocèse de Coutances célébrait le 24 octobre.

SAINT LÉON DE CARENTAN

ÉVÊQUE ET MARTYR DE BAYONNE

Notions préliminaires et critiques.

Il existe trois vies anciennes de saint Léon, tirées des archives et des bréviaires manuscrits de la ville de Bayonne. Deux de ces vies ont été publiées par les Bollandistes (1). La troisième est inédite et si elle n'est pas la plus longue elle est la plus logique au point de vue des dates.

Toutes ces vies n'ont été longtemps connues que dans le diocèse de Bayonne. Vers 1630, un chanoine de Rouen, Jean Le Prevost, savant commentateur du *de Officiis ecclesiasticis*, de Jean d'Avranches, reçut l'ordre de préparer une nouvelle édition de la liturgie de son diocèse. En s'occupant de ce travail il rencontra, dans un vieux bréviaire-manuscrit de son pays, un office complet de saint Léon, évêque de Bayonne et natif de Carentan. Sa fête était indiquée au 25 février (2), immédiatement après celle de saint Mathieu, apôtre. Cette découverte porta le savant chanoine à faire des recherches ultérieures sur ce saint. Il écrivit à Bayonne et demanda des renseignements plus complets. On lui communiqua alors un manuscrit renfermant une vie fort détaillée, avec cette note : « Tiré de l'original manuscrit gardé au chœur de l'église cathédrale de Bayonne, le 15 de novembre de l'an du Seigneur 1633, par moi Michel Dorsavard, chanoine théologal de ladite église, vicaire général et official de mon Révérend Seigneur, Raimond de Montagne, évêque de Bayonne, absent (3). »

Cette longue vie avait été rédigée, dit le texte, d'après un mémoire que l'on croyait alors avoir été écrit par Jean Paheu, que saint Léon avait laissé à Rouen, comme vicaire général, pour administrer le diocèse pendant son absence.

(1) *Acta sanctorum*, tom. VIIe du mois de mars, pages 94 et suivantes.

(2) Aujourd'hui elle est partout célébrée le 1er mars.

(3) Mgr Raimond de Montagne fut évêque de Bayonne de 1630 à 1637.

D'après les notes du vicaire, il résulte que le jour de son martyre le saint apparut à l'administrateur Jean pour lui raconter les détails de sa mort. Il l'engagea en outre à faire le voyage de Bayonne pour s'assurer, par lui-même, de la réalité de ce qu'il venait d'entendre. Jean Paheu obéit et vint avec un de ses confrères de Rouen, nommé Géoffroy, auquel il avait fait part de sa vision. Après avoir entendu, sur le tombeau du saint, ce qui lui avait été annoncé, Jean revint à Rouen et fit un rapport de tout ce qu'il avait appris. Or, c'est sur ce mémoire que reposent les détails de la première vie. Trigan paraît douter de plusieurs de ces faits, parce que, dit-il, le vicaire avec son double nom de Jean Paheu offre une exception sans exemple au IXe siècle; ensuite, parce que, malgré tous ces détails, saint Léon est resté trop longtemps dans l'oubli; enfin, parce que aucun monument ancien n'est venu confirmer les faits racontés par le vicaire. « Qui ne sait, ajoute-t-il, par combien de voies certaines fautes ont pu se glisser dans ces vieux écrits (1). »

Cependant, si quelques détails semblent apocryphes, l'ensemble des faits, identiques dans les trois manuscrits, paraissent incontestables, et les notes attribuées à Jean Paheu supposent bien des actes antérieurs aux vies que nous possédons.

La vie la plus détaillée donne le nom de la mère du saint et l'appelle Alice; elle indique aussi le lieu de sa naissance, c'est-à-dire Carentan, qu'elle place en Normandie, mais dans le diocèse de Rouen; enfin, elle fait naître le saint martyr en 856 (2). L'auteur, il faut l'avouer, ne connaissait guère la Normandie qui, au temps de saint Léon, n'avait pas encore été cédée aux Scandinaves, et il ignorait complètement la position de Carentan. En indiquant en outre la date de 856, saint Léon n'a pu connaître le pape Grégoire IV, mort en 844.

La seconde vie, qui se trouve à la Bibliothèque nationale, commence à l'arrivée du saint à Bayonne et ne dit rien d'Alice, de Carentan et de la date de naissance (3).

---

(1) Trigan, *Histoire ecclésiastique de Normandie*, tom. II. *Observations*, p. 62.

(2) « Fuit itaque in Normanniæ partibus, villula Carentano nomine et Rothomagensis diæcesis vir quidam uxorem habens Aliciam appellatam..... »

(3) La seconde, tirée d'un vieux bréviaire manuscrit de Bayonne et publiée par les Bollandistes à la suite de la première, a été transcrite en 1663 par François Decamps, de Toulouse. Elle se trouve à la Bibliothèque nationale sous ce titre : B. I. Residu Saint Germain. *Vitæ et acta sanctorum XIX*, 102 et 103.

La troisième vie, transcrite en 1635 par François Decamps, ne donne pas l'année de la naissance, mais seulement celle de la mort qu'elle marque vers l'année 856 : « *Passus est autem circa annum Domini octingentesimum quinquagesimum incarnationis Domini sextum* (1). » Avec cette date on comprend que saint Léon ait pu vivre sous Louis-le-Germanique et au temps du Souverain-Pontife Grégoire IV. Ces actes indiquent aussi que la ville de Carentan, lieu natal du saint, se trouvait non en Normandie, mais en Neustrie, et se gardent bien de localiser cette ville dans le diocèse de Rouen. Si le chanoine Jean Le Prévost eût connu cette vie, peut-être qu'il n'eût pas placé saint Léon comme archevêque de Rouen, après l'évêque Jean Ier, en 888, mais nous l'eut plutôt montré comme le successeur de Guntbald, qui siégea de 838 à 840 ou 848. Cependant, si saint Léon a été archevêque de Rouen, il a dû siéger bien peu de temps, car on ne sait absolument rien de son passage dans la capitale de la Neustrie, et c'est sans doute pour cette raison que le *Gallia Christiana* a rejeté ce saint pontife du catalogue des archevêques de la province de Normandie (2).

Voici le résumé de la vie de ce saint pontife :

Saint Léon naquit à Carentan de parents nobles, vers 810. Ses parents, voyant la province infestée par les pirates, se retirèrent dans les états de Louis-le-Germanique, fils aîné de Louis-le-Débonnaire. Le roi prît le jeune homme sous sa protection et le fit étudier à Paris. Ses progrès furent très remarquables dans les sciences et les saintes lettres. Il se rendit ensuite à Rome, près du pape Grégoire IV, qui l'admit au sacerdoce, vers l'âge de 30 ans. Peu après il fut élevé à la dignité épiscopale et envoyé à Rouen pour y administrer ce vaste diocèse. Saint Léon y resta peu de temps, car, épris du désir de convertir à la foi chrétienne les populations de la Navarre et de la Biscaye, il quitta Rouen et se dirigea vers les frontières de l'Espagne. En s'y rendant, il fit plusieurs conversions dans les landes de la Gascogne et arriva, en suivant les rivages de la mer, à Lapurdum, aujourd'hui Bayonne et capitale du Labour. Ayant obtenu la permission de parler au peuple, il eut le bonheur de le convertir, ainsi que les prêtres qui honoraient le dieu Mars. Il ren-

(1) *Troisième Vie de saint Léon*, à la Bibliothèque nationale, sous ce titre : B. I. Residu de Saint Germain, *Vitæ et acta sanctorum. XIX*. 103, v° et 104.

(2) Voir le *Gallia Christiana*, Tom. XI, page.

versa leur idole et éleva sur son emplacement une église à la Sainte Vierge, qui devint la cathédrale et l'église-mère du diocèse. Quand saint Léon vit le christianisme ravivé dans la ville et la contrée, il se dirigea vers l'Espagne et, après plusieurs années de travaux, il ramena au vrai Dieu les peuples de la Biscaye et de la Navarre. Il revint ensuite visiter ses chers néophites de Lapurdum. En arrivant, il fut rencontré par des pirates infidèles que les habitants de la ville avaient chassés. Ces malheureux, attribuant leur renvoi aux prédications de saint Léon, l'assaillirent avec des injures et finirent par lui trancher la tête. A l'endroit où le saint subit le martyre jaillit une fontaine dont l'eau eut des vertus merveilleuses (1). On ajoute que le saint releva son chef et le déposa au lieu où il désirait être inhumé. Une église fut érigée sur son tombeau, on vint y prier et un grand nombre de miracles s'opérèrent.

M. l'abbé Patin, dans son grand dictionnaire des saints, remarque que le portement de la tête du saint rappelle des faits semblables, cités dans la vie de saint Denis et de plusieurs autres saints. Ces sortes de merveilles, dit-il, ont leur source dans ces tableaux ou statues qui expriment, de la sorte, le genre de mort souffert par un grand nombre de martyrs. Aussi cette erreur populaire a-t-elle été abandonnée par les critiques qui se sont occupés de ces légendes.

Quant au dieu Mars honoré à Lapurdum au IXe siècle, c'est une particularité qui ne peut guère étonner, puisqu'au temps de Charlemagne on trouvait encore des idolâtres dans les Gaules, comme le prouvent les capitulaires et les conciles. Lapurdum convertie au IVe siècle, puis conquise par les barbares et les infidèles, a pu revenir au culte primitif de ses pères, à son Dieu privilégié dont le souvenir était peut-être loin d'être éteint.

Culte de Saint Léon.

Le tombeau de saint Léon fut toujours glorieux par les miracles qui s'y opéraient, mais son culte ne devint solennel et public que dans le courant du XIIIe siècle, époque où le martyr fut relevé de

(1) A peu de distance de la Nive, rivière profonde qui, dans Bayonne, se jette dans l'Adour, se trouve la fontaine de saint Léon. Ses eaux sont salutaires pour les maux d'yeux et différentes autres maladies. Voir *Bayonne*, par M. Morel, page 8. Il cite un individu de Bayonne qui fit de ces eaux un objet de commerce dans les îles de l'Amérique et y gagna des sommes considérables.

terre et régulièrement canonisé. C'est ce que nous apprend une note écrite en tête du manuscrit qui fut envoyé à Rouen en 1663. Elle indique que la vie la plus détaillée fut écrite à cette occasion et qu'elle fut approuvée par le délégué du Souverain Pontife. Cette note est ainsi conçue :

« Pour la fête de saint Léon, martyr, archevêque de Rouen et » patron de la ville de Bayonne, selon le rapport tant de Jean » Paheu, vicaire du même saint et chanoine de ladite église de » Rouen, que de Guillaume, cardinal de l'Eglise romaine du titre » de Saint-Laurent, et de Robert, abbé de Saint-Sauveur, en Nor- » mandie, qui ont examiné et approuvé sa vie et ses miracles par » ordre du Pape Grégoire, qui l'a canonisé et mis au catalogue des » saints (1). »

L'abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte fut Robert de Veule, qui fut élu en 1188 et qui mourut peu avant 1230 ; le Souverain Pontife est Grégoire IX, qui siégea de 1229 à 1241, et le cardinal Guillaume est cité dans la canonisation de saint Dominique qui eut lieu sous le même Pape.

C'est au commencement du XIIIe siècle que Lapurdum laisse son vieux nom pour prendre définitivement celui de Bayonne, que sa cathédrale s'achève et que saint Léon devient le patron de la cité. Une partie des reliques du saint sont déposées dans l'église-mère et le nom du glorieux martyr devient de plus en plus très populaire. A Bayonne, on le rencontre partout. Voici le port de Saint-Léon, la porte de Saint-Léon, la fontaine de Saint-Léon, l'église de Saint-Léon, le chemin de Saint-Léon, et dans la cathédrale on voit sa chapelle, sa statue et son tableau. Les protestants ayant, en 1577, détruit l'église où reposait le corps du saint, ses reliques furent reportées dans la cathédrale (2) et l'église renversée, reconstruite dans la commune d'Anglet, sur la rive droite de l'Adour.

Saint Léon est également vénéré dans le diocèse d'Aire, où il avait commencé ses fructueuses missions.

---

(1) Note publiée dans l'*Histoire ecclésiastique de Normandie*, par Trigan, page 161 : observations.

(2) Le 2 juillet 1893 j'ai visité Bayonne, les reliques de saint Léon dans la cathédrale, où l'on montre aussi la crosse de saint François de Salle, la fontaine de saint Léon, le port, la porte et le chemin qui rappellent son nom avec l'emplacement de l'ancienne église qui renfermait son précieux corps.

Rouen fêta aussi, dès le XIII[e] siècle, au 25 février, le saint qui lui avait été envoyé comme pontife ; c'est ce que prouve l'ancien bréviaire manuscrit de cette église, signalé par le chanoine Le Prévost. Sa mémoire, tombée en oubli, fut relevée en 1627 par Mgr de Harlay, archevêque de Rouen, qui donna au saint martyr une place honorable dans sa liturgie et dans la liste de ses prédécesseurs (1).

A l'exemple de Rouen, le diocèse de Coutances, sous Mgr de Lesseville, en 1663, inséra sa vie dans son bréviaire au 1[er] mars, et Carentan, la ville natale du saint, lui dédia une chapelle dans sa noble église, avec une statue où le saint est représenté portant sa tête dans ses mains.

MARTYROLOGES

Les martyrologes qui citent saint Léon au 1[er] mars, sont :

1° Apographia Hieronymiana, sous ce titre : « *Natalis sanctorum Leonis*, *Donati*, *etc.* »

2° Antuerp. et Maxi. Lubec : « *Passio sancti Leonis martyris.* »

3° Hagenoyen : « *Passio sancti Leonis martyris.* »

4° Codex Bigotian : « *Passio sancti Leonis martyris.* »

5° Altempsian : « *Passio sancti Leonis.* »

6° Strozz et Medic. : « *Item passio sancti Leonis martyris.* »

7° Bruxellen. : « *Passio sancti Leonis martyris.* »

---

(1) Le nom de saint Léon ne se trouve pas dans les anciennes listes des archevêques de Rouen ; mais, depuis 1627, il a été inséré : 1° Dans les annales *Ecclesiæ Rothomagensis*, de Jean Le Prévost, en 1640 ; 2° dans la *Neustria Christiana* d'Arthur du Moustier, en 1650 ; 3° dans l'*Histoire des archevêques de Rouen*, de D. F. Pommeraye, en 1667 ; 4° Dans le *Rituale Rothomagense* de 1739 et de 1843 ; 5° dans le nouveau rituel de Rouen et dans l'ordo du diocèse ; 6° dans l'*Histoire de la ville de Rouen*, en 1826, page 285 ; 7° dans les *Concilia Rothomagensis provinciæ* de Dom G. Bessin, en 1720. Il n'y a guère que le *Gallia Christiana* qui ait rejeté le nom de saint Léon. Voir aussi M. E.-P. Sauvage, chanoine honoraire de Rouen, dans ses tables : *Elenchi episcoporum Rothomagensium*, publiées à Bruxelles, en 1889.

VIE DE SAINT LÉON

Saint Léon, issu de parents nobles, naquit à Carentan, ville de la Neustrie, dite aujourd'hui la Normandie (1). Dès sa plus tendre jeunesse, il donna des preuves de sa future sainteté. Sa mère le mit au monde sans douleurs et l'enfant s'abstenait, à certains jours de la semaine, de prendre le lait de sa nourrice. Sa jeunesse s'écoula si régulière qu'il fut pour tous un modèle de piété et de vertu. A l'âge de 12 ans il fut demandé à la cour de Louis, roi de Germanie, qui l'envoya ensuite étudier à Paris. Là il fit des progrès admirables dans la science du droit canon et de la théologie. Le Souverain Pontife Grégoire IX, ayant entendu parler de sa science et de sa sainteté, le demanda à Rome. Il l'ordonna évêque de la sainte Eglise, et l'engagea ensuite à se diriger vers les frontières de l'Espagne pour y convertir les infidèles. Il vint donc d'abord dans le diocèse de Rouen qui avait été confié à sa vigilance pastorale et prit ensuite la route du midi, avec ses deux frères Gervais et Philippe.

En suivant leur voie à travers les grandes landes de la Gascogne, ils arrivèrent à une place forte appelée Fallacia ; ils y entrèrent et convertirent à la foi de Jésus-Christ presque tous les habitants, et en particulier le seigneur du lieu, avec toute sa famille. De là, en longeant le littoral de la mer, ils gagnèrent la ville de Bayonne et passèrent la nuit dans une caverne qui se trouvait en dehors de la cité et à peu de distance de la porte méridionale (2).

En y entrant saint Léon prononça ces paroles. « C'est ici le lieu que j'ai choisi pour mon repos, le lieu que j'habiterai pour toujours. » Le lendemain ils pénétrèrent dans la ville et saint Léon ayant commencé des prédications au milieu de la place, convertit sept cent dix-huit personnes de l'un et de l'autre sexe. Les prêtres des idoles, s'indignant de ces succès, entraînèrent le saint dans le temple de Mars afin qu'il offrit un sacrifice à leurs dieux. Mais le Bienheureux méprisa leur erreur et s'écria : « Tous les dieux des gentils sont des démons ; c'est le Seigneur qui est le créateur du ciel. » Puis soufflant sur la statue de Mars qui était en airain, elle se ren-

(1) D'après cet auteur, saint Léon naquit bien avant l'établissement des Normands dans la Neustrie.

(2) C'est aujourd'hui la porte d'Espagne.

versa et se réduisit en poussière. Effrayés à la vue de ce miracle, les prêtres reçurent la foi du Christ et se firent baptiser, avec cent quarante-trois personnes des deux sexes. Pendant que saint Léon opérait ces conversions, les citoyens abandonnèrent leur ancien culte renversèrent le temple de Mars et sur son emplacement s'empressèrent d'élever une église en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie.

Après avoir suffisamment instruit ces peuples dans la foi chrétienne, saint Léon désira se rendre utile à d'autres nations et se dirigea dans le pays des Cantabres (1), dans la Navarre et les contrées voisines. Dans cette mission, il gagna à la religion chrétienne une innombrable multitude d'hommes. Rentrant enfin à Bayonne, il rencontra plusieurs pirates qui revenaient de la mer avec leur butin. Ces hommes, voyant qu'on ne voulait plus les recevoir dans la ville comme autrefois, en attribuaient la cause à saint Léon. Ils l'abordèrent donc près du fleuve de la Nive, où il prêchait, et après lui avoir adressé plusieurs injures, ils lui tranchèrent la tête. Mais, ô merveille ! à l'endroit où le chef vénéré toucha la terre, jaillit aussitôt une source abondante (2).

Le corps, dépourvu de sa tête, se tint debout pendant près d'une heure ; puis, prenant son chef, le saint le porta, dans ses mains, à l'endroit où il voulait être inhumé. A partir de cette époque, la ville de Bayonne choisit saint Léon pour son patron spécial et le protecteur de la cité. Par ses prières et ses mérites, ont été obtenus plusieurs miracles dont Dieu se servit pour prouver la sainteté de son serviteur. Saint Léon souffrit le martyre vers l'an huit cent cinquante-six, après l'incarnation du Sauveur.

Deuxième Vie de Saint Léon

Dans ce jour où nous célébrons la naissance de notre glorieux martyr saint Léon, il serait difficile, frères bien-aimés, de rappeler tous les détails de sa vie et de son séjour parmi nous; qu'il nous

(1) Aujourd'hui la Biscaye, qui a pour capitale Bilbao, avec Saint-Sébastien pour port principal. Cette province touche au diocèse de Bayonne et à l'ancien royaume de Navarre qui s'étendait lui-même en Espagne et en France ; ses capitales sont Pampelune et Saint-Jean-Pied-de-Port.

(2) Cette source existe toujours et porte le nom de Saint-Léon.

soit au moins permis d'entendre, en quelques mots, le genre et la cause de sa mort. Ce Bienheureux, savant dans la science de Dieu, fut, par une révélation divine et l'approbation des Pères qui forment la cour romaine, élevé à la dignité d'archevèque de la ville de Rouen. Peu de temps après, avec un mandat du collège apostolique, il se dirigea vers l'Espagne pour enseigner la foi chrétienne à un peuple infidèle.

Il parvint d'abord à un lieu appelé Faverie, il y prêcha la parole de Dieu et convertit tout le peuple à la religion du Christ. Continuant sa route, il se rendit à une ville connue sous le nom de Bayonne et habitée alors par des pirates qui adoraient de fausses divinités. Arrivé au déclin du jour, il trouva les portes de la ville fermées et, n'ayant pu entrer, le saint passa toute la nuit en dehors de l'enceinte fortifiée.

Le jour étant venu, quelques personnages aperçurent le Bienheureux avec ses frères Philippe et Gervais, qu'ils reconnurent pour être des étrangers. Ces citoyens virent avec étonnement qu'au milieu des ténèbres, les nouveaux venus avaient su éviter les dangers des serpents et des animaux féroces, et ils allèrent annoncer en ville qu'ils venaient de rencontrer des étrangers. Les principaux de la cité députèrent aussitôt des hommes convenables et bien mis. Ceux-ci, ayant entendu la parole évangélique que cet homme de Dieu venait annoncer, commencèrent à croire. Le saint, étant entré avec eux dans la ville, demanda un lieu convenable au centre de la cité, pour annoncer au peuple le salut qu'il venait leur apporter au nom de Jésus-Christ.

Saint Léon prêcha ainsi pendant trois jours et, aidé par la grâce divine, il convertit le peuple à la foi du Christ. Tous ces néophites s'écrièrent : « Nous ne voulons plus d'autre loi que celle que saint Léon vient de nous enseigner. » Ils renversent aussitôt leurs idoles et, selon le désir du saint, ils élèvent une église en l'honneur de la Vierge Marie, puis ils demandèrent à être régénérés par l'onde pure du baptême dans la doctrine qu'ils avaient reçue.

Après avoir obtenu ce premier succès, saint Léon se dirigea plus au midi, vers des lieux déserts et boisés, pour y trouver d'autres brebis égarées, c'est-à-dire des infidèles. Il les chercha longtemps et, semblable à un négociateur habile, il gagna un trésor infini. Enfin, cédant à une inspiration du ciel, il revint vers la ville de

Bayonne, car il craignait d'y trouver quelque changement dans la foi ou les mœurs.

Dans des cavernes, près de la ville, habitaient des pirates qui, ayant voulu rentrer dans la cité, selon leur habitude, en furent honteusement chassés par les catholiques. Les pirates, étonnés de ce changement, en conçurent une grande indignation et, enflammés de colère, ils allèrent à la recherche du saint. En s'éloignant de la ville, les pirates aperçurent le Bienheureux Léon revenant avec ses deux frères, après sa prédication. Ils coururent sur eux et, armés d'un glaive, firent plusieurs blessures au saint et lui tranchèrent la tête. Mais, bien que la violence du coup dût le faire tomber, le saint, dit-on, n'en resta que mieux debout et, relevant son chef de terre, le porta courageusement dans ses mains jusqu'en face de la porte de la cité où il avait fait sa première prédication. Puis, comme une victime d'holocauste, rappelant le juste Abel, il l'offrit pieusement au Seigneur, en disant : « C'est ici le » lieu de la véritable prédication, le lieu que j'ai choisi et dans le» quel, avec la grâce de Dieu, je reposerai. »

Après la mort du saint, ses frères, qui l'accompagnaient et qui furent témoins du miracle, reculant d'horreur, abandonnèrent ces barbares et prirent la fuite.

Un agriculteur, travaillant dans ses vignes et ayant vu ce qui s'était passé, alla, en poussant des hauts cris, raconter tout au peuple. En se dirigeant vers les homicides, les citoyens aperçurent une très belle fontaine qui avait jailli à l'endroit où était tombée la tête du saint. Cette fontaine alimente encore aujourd'hui toute la ville de Bayonne. Les mêmes citoyens trouvèrent aussi le corps du bienheureux martyr dépourvu de sa tête et son chef posé sur une pierre. Le trouble saisit leur âme et leur cœur souffrit cruellement en voyant que cet aimable pasteur et leur principal protecteur n'avait pas, pour leur salut, redouté une mort si cruelle. En l'honneur de Dieu et du corps saint lui-même, le peuple chrétien de la cité éleva une église en cet endroit et y ensevelit très honorablement le saint martyr.

Par ses mérites, plusieurs miracles s'y opérèrent ; les femmes, dans leur détresse, l'invoquent et elles sont délivrées de tout péril ; les nautonniers, exposés sur les flots, sont, par lui, exempts de tout danger ; les animaux, confiés à sa garde, se voient aussi

préservés de la morsure des loups et d'infirmités de toutes sortes; on cite encore d'innombrables faveurs obtenues au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

VITA SANCTI LEONIS

Leo apud Carentam in Neustria quæ nunc Normannia dicitur nobilibus parentibus natus, ab ineunte ætate futuræ sanctitatis specimen dedit. A matre siquidem absque dolore in lucem editus, infans certis hebdomadæ diebus lacte nutricis abstinebat; pueritiæ tempus in tanta morum compositione transegit ut tanquam virtutis et pietatis speculum apud omnes haberetur. Duodecimum annum agens à Ludovico Germanorum Duendriorum rege expetitus, ab eo postea Lutetiam Parisiorum studii causa missus est, ubi in sacra canonum et theologiæ doctrina mirum in modum profecit. Ejus eruditionis et sanctitatis fama permotus, Gregorius papa quartus Romam accersit, [in] ecclesia episcopum ordinavit atque insuper cum eo egit ut ad partes Hispaniæ prædicandi causa se conferret. Igitur Rotomagum veniens populo sibi commisso pastorali sollicitudine providit; atque ita Hispaniam versus una cum duobus germanis vel fratribus suis scilicet Gervasio et Philippo aggressus est.

Cum itaque per majores Landas pergerent, oppidum Fallacia dictum ingressi, incolas ferè omnes et Algarium loci dominum cum tota familia ejus ad Jesu Christi fidem converterunt. Hinc ductu marini littoris Bayonnam pervenerunt; extra urbem non longè a porta meridionali in quodam antro pernoctarunt. Quo loco deprehenso dixit Leo : « Haec requies mea in seculum seculi, hic habi- » tabo quoniam elegi eam. » Sequenti die civitatem ingressi dum Leo in media platea prædicat septingenti decem et octo promiscui sexus ad Christi fidem conversi sunt. Quod indigne ferentes idolorum sacerdotes, eum in templum Martis rapiunt ut eis sacrificaret. At vero sanctus vir, impietatem illam detestans, ait: « Omnes dii gen- » tium dæmonia; Dominus autem cœlos fecit. » Moxque in æream Martis statuam insufflans, ea protinus corruens in pulverem redacta est. Quo miraculo permoti sacerdotes Christi fidem susceperunt et cum eis centum quadraginta tres promiscui sexus illo die baptisati sunt. Interea cives idolorum cultus execrantes templo Mar-

tis everso in ejus locum ecclesiam in honorem Beatæ Virginis Mariæ construi curaverunt.

Iis ergo ad fidem instructis sufficienter, aliis etiam populis prodesse desiderans Cantabriam, Navarram aliaque loca adjacentia peragravit. Quo in itinere innumeram multitudinem hominum ad christianam religionem perduxit. Tandem vero Bayonnam rediens, ecce nequissimi quidam piratæ de maritima præda reversi, ægre ferentes quod intra civitatem sicut antea recipi non possent, Leoni rem attribuentes, cum juxta Nimi fluvium prædicantem aggrediuntur, eique post plurima verba caput abscindunt. Mirabile dictu ad sacri capitis tactum fons uberrimus statim ex illo loco ubi ceciderat caput manare cœpit. Corpus vero accephalum cum quasi per horam stetisset erectum, caput a terra sublevans ad eum locum ubi postea tumulatum est propriis manibus deportavit. Illum ex tunc Bayonensis civitas sibi specialem patronum et civitatis protectorem elegit, cujus suffragantibus meritis plurima miracula perpetra sunt. Quibus servi sui [Jesus Christus] sanctitatem voluit esse testatam. Passus est autem circa annum Domini octingentesimum quinquagesimum incarnationis Domini sextum (1).

ALIA VITA SANCTI LEONIS

Gloriosi martyris Leonis, fratres carissimi, natalem celebrantes cum totius vitæ et conversationis ejus insignia difficile esset verbis exprimere, passionis saltem suæ modum et causam succinctis sermonibus audiamus (2). Fuit itaque vir beatus sacrarum paginarum titulis decoratus divinâ revelatione sacrique Romanæ curiæ concilii approbatione ad archiepiscopatus Rotomagensis civitatis celsitudi-

(1) Cette vie est tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale, indiqué sous ce titre : « B. I. Residu Saint-Germain. *Vitæ et acta Sanctorum, XIX,* 103 V° et 104. »

(2) La vie détaillée, publiée par les Bollandistes, commence par ces mots : « Ut beati Leonis martyris, fratres carissimi, informemur exemplis et juvemur patrociniis, hodierna die ejus festum devoti recolentes breviter audiamus. Fuit itaque in Normanniæ partibus Villula Carentano nomine et Rothomagensis diœcesis vir quidam uxorem habens Aliciam appellatam..... » C'est cette ville de Carentan, placée dans le diocèse de Rouen et non dans le département de la Manche, qui a fait dire à F. Morel, dans son *Histoire de Bayonne*, page 9 : « Saint Léon, dont Rouen et Coutances se disputent le berceau. »



nem sublimatus qui post paucos dies prima sede derelicta de mandato sacri apostolici collegii versus Hispaniam ad prædicandum populo gentilium christianæ fidei documentum profectus est.

Primum accedens ad locum qui dicitur Faverio verbum Domini seminans, totum populum ad cultum Christi revocavit. Deinde ad villam quæ dicitur Bayona rediens quæ tunc ab infidelibus piratis possidebatur, falsis idolis serviendo. Vespere facto cum ad dictam villam applicuisset foribus jam clausis ingredi non valuit, sed extra totam noctem expectavit.

Mane autem facto quidam de villa egredientes cognoverunt dictum beatum cum fratribus suis Philippo et Gervasio a sua secta alienos et mirati sunt quia malorum incursus ferarum et serpentum pericula ipsa nocte evaserunt, et referentes quod homines extra civitatem invenerant. Probi homines dictæ villæ honesto habitu ex parte comitatus civitatis ante dictum sanctum exiverunt. Qui statim cum audissent verbum evangelicæ prædicationis credere cœperunt, et ipse cum eis dictam villam ingrediens, locum congruum in medio villæ ad declarandam salutem populi parari petiit in nomine Jesu Christi.

Prædicavit itaque vir sanctus tribus diebus et divina favente gratia populum ad fidem Christi convertit qui una voce clamaverunt : « Non aliam legem volumus, nisi istam quam exhibet Leo sanctus, » et statim idola subvertentes, construxerunt ecclesiam ad nutum viri sancti in honorem Beatæ Virginis Mariæ et sana unda baptismatis baptizantur per doctrinam dicti sancti.

Quo facto ad loca deserta et nemorosa ulterius gradiens oves perditas scilicet infideles longo tempore quæsivit et tanquam bonus negotiator thesaurum infinitum lucratus est, et iterum ad villam Baionæ divina dispositione reversus est, hœsitans ne quid devium vel lubricum in populo inveniret.

Erant autem prope villam piratæ in cavernis habitantes qui quadam die cum more solito villam ingredi properarent a civibus catholicis turpiter ejiciuntur, qui de conversione civium admirantes nimium indignantes et furore succensi, quæsiverunt dictum virum sanctum.

Fugientes autem piratæ de civitate viderunt beatum Leonem cum duobus suis germanis de sua predicatione revertentem, irruentes in eos, post diversa vulnera, caput beati viri funesto gladio

amputaverunt. Sed quanto fortius impulsus est ut caderet, tanto firmius stare perhibetur ut caput suum propriis manibus de terra erigens usque ad locum ubi primo prædicaverat ante portam civitatis viriliter asportavit et illud quasi victimam holocausti, more justi Abel, Deo devote obtulit dicens : « Hic est locus vere prædicationis quem elegi in quo favente Domino requiescam. »

Quo mortuo fratres beati Leonis, qui cum eo venerant, viso miraculo, præ horrore perterriti homines fugientes recesserunt. Quæ omnia aspiciens agricultor quædam operans in vineis, cum clamore valido retulit populo civitatis. Populus vero contra præfatos homicidas exiverunt et invenerunt fontem pulcherrimum in loco ubi caput sanctissimum cecidit, noviter divinitus emanatum, de quo adhuc hodie totius civitatis populus adaquatur.

Invenientes itaque acephalum corpus beati martyris et caput supra petram positum, multa fuerunt perturbatione commoti et gravis doloris aculeo cordibus sauciati, viso quod amabilis pastor et præcipuus defensor eorum pro ipsorum salvatione mortem non metuerat incurrere tam crudelem. In honore Dei et ipsius corporis sancti plebs catholica civitatis ecclesiam ibidem construxerunt et corpus sanctum conditum honorifice sepelierunt (1). Per ejus merita plurima fiunt miracula : mulieres in puerperio invocantes dictum sanctum a periculo liberantur ; nautæ in periculis marinis et inimicorum potestatibus illæsi servantur ; animalia quoque in ipsius custodia commendata a luporum morsibus et infirmitatibus variis eripiuntur, et alia innumera præstante Domino Jesu Christo.

---

(1) Cette chapelle devenue église paroissiale fut détruite en 1577 ; elle a été reconstruite dans la commune d'Anglet, et la cathédrale « l'église de saint Léon, » comme l'appelle M. F. Morel, dans son livre intitulé : *Bayonne, vues historiques et descriptives*, page 217, obtint les reliques du saint martyr. La cathédrale de Bayonne est un beau vaisseau gothique du XIII[e] et du XIV[e] siècles. Elle a trois nefs, un déambulatoire ou abside circulaire avec chapelle au chevet. Le long du collatéral septentrional existe un vaste cloître rectangulaire dont les galeries du sud et de l'ouest sont utilisées pour une sacristie et des chapelles, dont l'une est dédiée à saint Léon. L'entrée principale de la basilique est une porte latérale située au nord ; celle de l'ouest est peu fréquentée. Les deux tours jumelles, au bas de la grande nef, ont été achevées de nos jours et sont surmontées de flèches élégantes Cette cathédrale est une des plus gracieuses du midi de la France.

UNE NOUVELLE PAGE

DE LA VIE DE SAINT LEODEVALD DE VAINS

Evêque d'Avranches.

M. Jules Lair, dans un travail savant et d'une logique très serrée, s'est efforcé de rendre à Léodovald, évêque d'Avranches, un fait glorieux qu'on a attribué généralement à Leudovald, évêque de Bayeux. Cette note, que nous donnons en entier, est extraite d'une « Etude sur les origines de l'Evêché de Bayeux (1). »

Leudovald.

« L'inscription de ce prélat au catalogue de Bayeux est à l'abri de toute discussion ; ce qui nous paraît moins sûr, c'est que Lendovald ait mérité la belle réputation que les historiens lui ont faite pour un trait courageux que nous allons rappeler en peu de mots.

Premier suffragant de l'archevêque de Rouen, Pretextat, lorsque ce généreux prélat périt sous les coups des sicaires de Frédégonde, ce serait Leudovald qui aurait entrepris de punir cet assassinat. Après avoir, par lettres missives, saisi tout le clergé de cet attentat sacrilège, l'évêque de Bayeux, venu à Rouen, aurait fermé les églises, fait rechercher, saisir, mettre à la torture les complices de Frédégonde, à ce point que la reine, irritée, tenta de le faire assassiner à son tour.

Cette vigoureuse conduite qui ne fut pas sans péril, n'est pas restée sans gloire. Les historiographes de Bayeux la citent avec orgueil, imités d'ailleurs par tous les historiens et, notamment, par M. A. Thierry, dans son dramatique tableau de ces événements. Toutefois, s'il est incontestable que ce prélat courageux s'appelait Leudovald, il est moins certain que ce fût celui qui siégeait à Bayeux.

Constatons d'abord que l'unique source d'information est l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours.

(1) Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, *Revue d'érudition* consacrée spécialement à l'étude du Moyen-Age, 29e année, tom. IVe, sixième série, page 33 à page 55.

Dans cette *histoire*, ce nom de Leudovald, appliqué à un évêque, se représente trois fois, et dans des circonstances très différentes.

La première fois, il s'agit d'une négociation, à vrai dire, d'un complot tramé, en l'année 581, entre Chilpéric, le mari de Frédégonde, et Childebert, complot qui avait pour but de détrôner le roi de Bourgogne, Gontran. Un évêque, nommé Leudovald, suivait, au nom de Chilpéric et de Frédégonde, cette odieuse machination qui, heureusement, n'aboutit pas (1).

Ainsi qu'on le voit, Grégoire de Tours ne détermine pas le diocèse que gouvernait ce Leudovald, et le savant D. Ruinart, éditeur de Grégoire, s'abstient d'une identification plus formelle ; nous verrons bientôt pourquoi.

La seconde mention d'un Leudovald est précisément relative à cette vigoureuse instruction sur le meurtre de Pretextat, que nous avons rappelée plus haut. — D. Ruinart, sortant de la réserve qu'il avait gardée précédemment, attribue cette action à Leudovald, évêque de Bayeux, agissant en qualité de premier suffragant du métropolitain assassiné (2).

Cette qualité de premier suffragant a été évidemment la raison déterminante de D. Ruinart. Appartenait-elle aux évêques de ce temps-là, nous le croyons volontiers. Toutefois, Grégoire de Tours ne la mentionne pas ; l'action de Leudovald, si elle convient au premier suffragant, peut être aussi bien le fait de tout évêque qui se sera trouvé à Rouen dans ces conjonctures (3). La suite de l'histoire donne même à penser que cette énergique résistance à la reine est

---

(1) « Ut, ablato Guntchramni regno, hi conjungere debebant in pace... Chilpericus rex Leudovaldum episcopum cum primis regnis suis direxit. » Greg. Turon. Hist. Franc. VI. 3. Tom. I. p. 379 de l'édition de l'Histoire de France.

(2) *Ibid. Ibid*, liv. VIII, ch. 31, tom. II, p. 110.

(3) On a dit partout que Leudovald, à la première nouvelle de l'assassinat, partit de Bayeux et accourut à Rouen. Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux*, p. 99. A. Thierry, *Récits mérovingiens* T. II. p. 96. Le texte de Grégoire de Tours ne porte rien de semblable : « Post hœc, Leudovaldus episcopus epistolas per omnes sacerdotes dirèxit et accepto consilio ecclesias Rotomagenses clausit, ut in his populus solemnia divina non spectaret, donec indignatione communi reperiretur hujus auctor seleris. Sed et aliquos apprehendit, quibus supplicio subditis, veritatem extorsit, qualiter per consilium Fredegundis hæc acta fuerant : sed ea defensante, ulcisci non potuit. Ferebant etiam ad ipsum percussores venisse, pro eo quod hæc inquirere sagaciter destinaret, sed custodia vallato suorum, nihil ei nocere potuerunt. »

en contradiction flagrante avec la conduite ordinaire du Leudovald bayeusain.

Nous savons en effet que le roi Gontran, informé de l'assassinat, et, vraisemblement, par cet évêque Leudovald qui administrait provisoirement le diocèse de Rouen, voulut obtenir justice du meurtre, mais ne réussit qu'à réveiller la colère de Frédégonde, qui lui dépêcha une ambassade d'assassins, parmi lesquels se trouvait un homme de marque, nommé Baddon. Le complot fut découvert et Baddon arrêté (1).

Gontran, après avoir inutilement offert à Frédégonde de justifier son ambassadeur, le jeta en prison à Châlon-sur-Saône ; mais il paraît qu'on s'intéressait à ce misérable, car, après plusieurs démarches, un évêque obtint du roi sa mise en liberté. Or, cet évêque, Grégoire de Tours le nomme Leudovald, en ajoutant, cette fois, qu'il occupait le siège de Bayeux (2). Ce qui précède se passait vers 857, moins d'un an après le meurtre de Pretextat.

Ce fait si précis, appartenant si authentiquement à l'évêque de Bayeux, n'est-il pas de nature à jeter le plus grand doute sur l'identification proposée par D. Ruinart ? Est-il supposable que si peu de temps après les évènements de Rouen, l'évêque qui avait arrêté, torturé les complices de Frédégonde, fût devenu l'agent de cette reine aux mortelles rancunes ? Est-il vraisemblable que l'évêque, menacé la veille par les sicaires de Frédégonde, soit intervenu en faveur d'un de ces assassins, passant du sacrilège au régicide (3) ? Si l'on se rappelle, au contraire, qu'en 581, un évêque, Leudovald, agissait déjà comme envoyé de Chilpéric, c'est-à-dire de Frédégonde, dans une négociation peu honnête, n'est-on pas fondé à croire que l'ambassadeur de 581 et celui de 587 ne sont qu'une seule et même personne, à savoir, le prélat bayeusain ? L'examen des faits conduit

(1) *Historia Franc.*, lib. VIII, ch. 31 et 44. Tom. II, page 111 et 124.

(2) Postea, intercurrentibus nuntiis, et presertim Leudovaldo Bajocassino pontifice; dimissus (Baddo) ad propria rediit. *Hist. Francor.* IX. 13. Tom. II, p. 146. *Le Gallia Christ. Sanmarth*, ne cite Leudovald qu'à raison de ce fait : *Leudovaldus cujus interventu Baddo liberatus est.*

(3) Le bon et naïf Hermant explique, nous devons le dire, la démarche de Leudovald. Ce Baddon était justement seigneur de Vaubadon, au diocèse de Bayeux. Le pasteur allait au secours d'une de ses ouailles ; seulement il ne faut pas demander où il a trouvé la généalogie de Baddon de Vaudon (*Histoire du diocèse de Bayeux*, page 60).



donc forcément à la supposition d'un second Leudovald et, quand nous apprenons par le même Grégoire de Tours qu'il existait alors un autre évêque de ce nom, qui gouvernait précisément un des diocèses de la province de Rouen, le diocèse d'Avranches, voir en ce dernier l'homme indépendant et résolu qui osa instruire contre les complices de Frédégonde, n'est-il pas plus naturel que d'attribuer ce courage et cette indépendance, précisément à l'agent de la politique tortueuse de cette même Frédégonde ?

A notre sens, en disant que ce Leudovald était évêque de Bayeux, Grégoire de Tours a justement voulu empêcher qu'on n'imputât les faits et gestes de ce prélat diplomate à son homonyme, l'évêque d'Avranches, dont il a célébré ailleurs les pieuses vertus (1).

En ce qui touche la situation spéciale de ce dernier, il est un détail bon à mettre sous les yeux du lecteur, juge de cette question, c'est la transaction ménagée en 588, par Grégoire de Tours lui-même, entre Childebert et Gontran. Les deux rois terminaient ainsi d'anciens litiges remontant à la succession de Caribert, Or, dans cet acte, il est dit qu'Avranches restera à Childebert : « *Abrincatas... Childebertus rex a præsenti die suæ vindicet potestati* (2). » Cette ville et son territoire avaient donc été distraits de la seconde Lyonnaise attribuée à Chilpéric, et Leudovald (3) d'Avranches, suffragant de l'archevêque de Rouen, ne dépendait pas du même prince que son métropolitain. Son roi était ou Gontran ou Childebert. Cette situation n'était pas sans doute indispensable à un évêque, pour qu'il fît son devoir vis-à-vis de Frédégonde ; elle ne laissait pas de l'y aider.

Il n'est pas non plus inutile au propos de rappeler l'emploi peu scrupuleux alors donné par Frédégonde à la partie active du troupeau confié à la direction spirituelle de l'évêque de Bayeux. Dans une première guerre contre Warroch, comte de Bretagne, les Saxons de Bayeux firent campagne avec les milices du Mans, de

(1) *Miracula Sancti Martini*, lib. II, cap. 36. — Le bon Herman, dans son *Histoire du diocèse de Bayeux*, semble bien distrait ou peu scrupuleux lorsqu'il attribue ce chapitre des miracles à Leudovald de Bayeux, quand Grégoire de Tours l'applique spécialement à Léodovald d'Avranches, dont il cite le siège. Voir l'*Histoire du diocèse de Bayeux*, page 59, note à la marge.

(2) *Historia Francor.* IX, 20, tom. II, p. 156.

(3) Le nom de Leodovald d'Avranches s'est écrit selon les variantes des manuscrits : Leodoval, Leudovald, Leudevald. C'est le même nom, voir aussi le *Gallia* Tom. XI, évêque d'Avranches, au mot Leodovald.

Nantes et de Tours ; ils essuyèrent un rude échec pour s'être laissés surprendre par les Bretons. Peu de temps après ces mêmes Saxons de Bayeux, coiffés à la Bretonne, étaient secrètement envoyés par Frédégonde pour grossir les bandes à-demi sauvages de Warroch, en guerre avec le roi Gontran. Des populations chrétiennes n'auraient sans doute pas voulu prêter cet odieux concours, obtenu des Saxons de Leudovald. »

Toute l'argumentation de M. Jules Lair nous semble d'une justesse irréprochable. Ce qu'il attribue à l'évêque d'Avranches répond parfaitement à ce que la tradition nous apprend, touchant le caractère de saint Léodovald de Vains. Ame aussi pieuse que forte et énergique, rien ne pouvait le faire reculer devant son devoir. Indépendant, parce qu'il n'appartenait point au royaume de Neustrie, puis second suffragant ou sous-doyen de la province, il dut rendre, dans cette affaire délicate, un service éminent à son confrère de Bayeux, qui n'osait on ne pouvait agir. Ecrire des lettres au clergé, fermer les églises de la ville de Rouen, rechercher les coupables, les soumettre à la question, appeler à son secours le roi Gontran pour punir les criminels, se mettre en garde contre les poursuites de Frédégonde, rien ne pouvait effrayer l'évêque d'Avranches. Il était capable d'agir sans crainte et de nature à se défendre avec courage.

Une pierre druidique dans la commune de Feugères.

Un instituteur de Mesnilbus, M. Anger, croit avoir trouvé un monument celtique, une pierre branlante, dans la commune de Feugères, canton de Périers. Cette pierre est à un kilomètre au midi de l'église, dans un petit bosquet, entre les demeures ou hôtels Girard et la Robinière. Ces blocs sont connus sous le nom de Roches-Bichues.

Ordinairement les pierres branlantes sont formées de deux blocs de forte dimension et posés en équilibre l'un sur l'autre. Le bloc supérieur ne portant que sur un point pivote ou reçoit un mouvement d'oscillation sous un léger effort.

A Feugères, la pierre branlante repose sur deux blocs qui ne font qu'un dans l'intérieur de la terre, mais forment à leur surface une large échancrure de plus d'un mètre. C'est sur ce vide et sur les bras de la pierre que repose le bloc oscillant. Il a environ 6 m. 20 dans sa plus grande longeur et 4 m. 18 dans la partie la moins étendue. Il représente environ deux mètres cubes comme volume et pèse 4 ou 5,000 kilos. Les supports ont l'un 5 mètres de long, l'autre 4 m. 20, et tous les deux 1 m. 10 de hauteur. La pierre branlante a reçu une entaille au marteau sur le côté qui regarde l'aquilon. Elle repose sur deux points des supports et il n'y a qu'un seul endroit où, en appuyant assez légèrement, on puisse la faire osciller. Sur tous les autres points de cette pierre, si forte que soit l'impulsion qu'on essaie de lui imprimer, la pierre ne remue pas.

Est-ce bien là une pierre druidique? Nous ne saurions l'affirmer. Ce qui est certain, c'est qu'on ne peut la regarder comme un bloc erratique déposé par les flots, à l'époque glacière, sur deux autres blocs se ramifiant profondément dans le sol. On a toujours considéré cette pierre oscillante comme placée là par la main des hommes. Des légendes circulent sur les Roches-Bichues. C'est le bloc au Diable, la pierre au revenant, et un poëte du pays, un ancien émigré, a composé sur elle des vers malheureusement perdus ou gardés par des mains inconnues.

Quelle était l'utilité de ces monuments grossiers? Etait-ce un ins-